



Diagnostic stratégique de l'offre de service public préalable à la conclusion du Pacte des Solidarités

Version finale



JANVIER 2024

| DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2023



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

— Table des matières

01.	Synthèse du diagnostic par axe du Pacte des Solidarités	03
02.	Présentation du contexte territorial	30
03.	Niveau de vie et pauvreté monétaire	37
04.	Emploi, insertion et formation	52
05.	Logement, hébergement et prise en charge	67
06.	Accès au droit	82
07.	Mobilité	91
08.	Petite enfance et éducation	99
09.	Santé et médico-social	112
10.	Transition écologique	127



01.

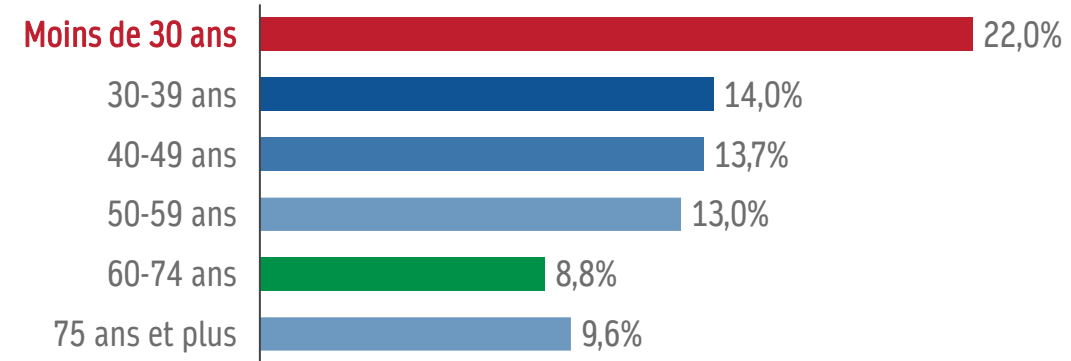
Synthèse du diagnostic par axe du Pacte des Solidarités

Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

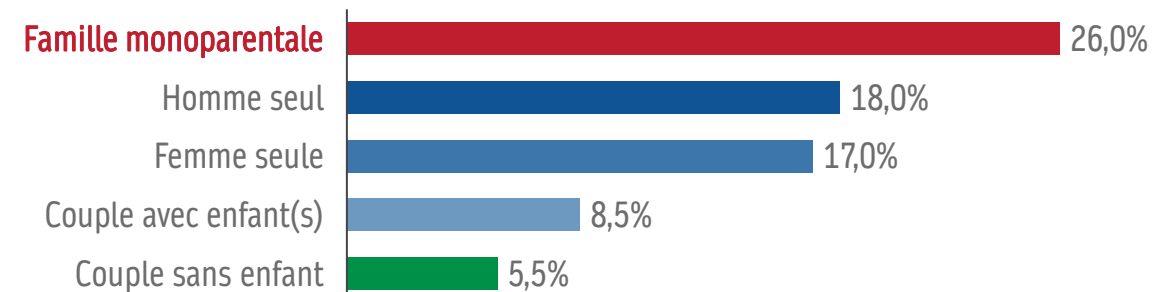
Au global, un faible niveau de pauvreté monétaire malgré des disparités territoriales et populationnelles

- Sur le territoire départemental pris dans sa globalité, **un niveau de vie des habitants relativement élevé, comparé aux autres départements de la Région et à l'ensemble du pays.**
- Cette situation cache néanmoins de **fortes disparités « inter-territoriales »** et **« intra-territoriales »**, avec les écarts interdéciles de niveau de vie les plus importants du département au sein de la CA du Pays Basque et l'agglomération de Pau.
- De même, **certaines populations semblent davantage confrontées à la pauvreté monétaire, exacerbée par l'inflation** : les habitants des QPV du département, les familles monoparentales, les moins de 30 ans, les personnes vivant seules, les ménages agricoles.
- Ces populations sont également celles touchées par **les difficultés de logement**, l'un des freins principaux à la sortie de la précarité et un levier majeur de la reproduction de la pauvreté.

Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage (INSEE-DGiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, 2020)



Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage (INSEE-DGiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, 2020)

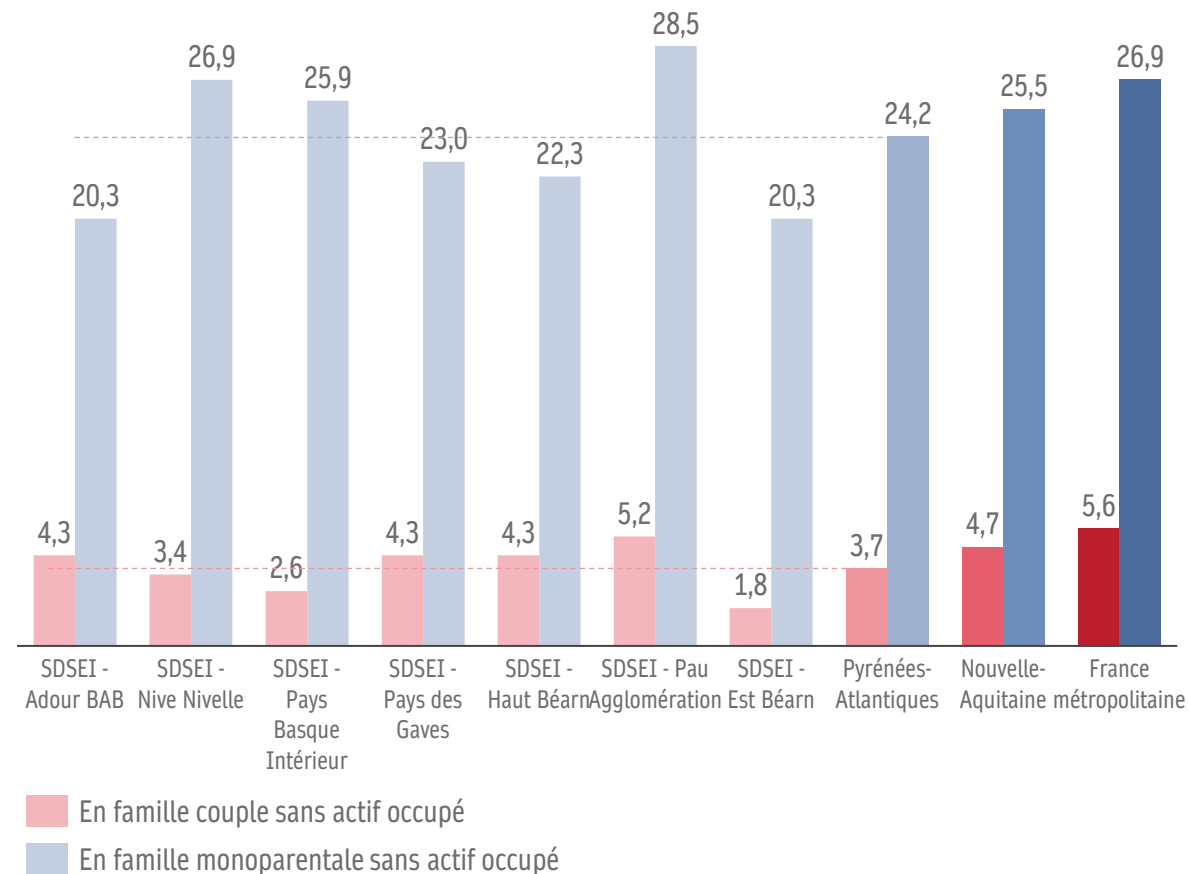


Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

De forts enjeux au niveau local sur la petite enfance malgré les nombreuses actions mises en œuvre

- Les indicateurs démontrent **une forte volonté publique en faveur de la protection de l'enfance** sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques (nombre de places pour 1 000 jeunes dans des établissements de protection de l'enfance, nombre d'AED et d'AEMO versées...). En parallèle, la **qualité du système éducatif primaire et secondaire** du département est à souligner, malgré des disparités territoriales.
- Les **capacités d'accueil des enfants semblent également satisfaisantes**, malgré la sous dotation apparente de certains territoires en termes d'EAJE. Néanmoins, des enjeux apparaissent comme **l'arrivée marquée de crèches privées à but lucratif**.
- Malgré tout, **plusieurs formes de précarité subsistent chez les plus jeunes** : éloignement du système éducatif, difficultés de garde d'enfant pour les publics précaires...
- La **sortie de dispositif d'accompagnement** est également identifiée comme un moment à risque pour les jeunes de tomber dans des situations de pauvreté et de précarité. Cette situation est particulièrement délicate pour les mineurs non-accompagnés.

Adolescents âgés de 11 à 17 ans dont aucun des parents n'est en emploi



Source : Portait social des territoires de Pyrénées-Atlantiques, Observatoire des Pyrénées-Atlantiques (janvier 2023)

Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Principaux enjeux identifiés relatifs à l'axe 1 du Pacte des Solidarités



Niveau de vie / pauvreté monétaire

- L'accompagnement des « poches de pauvreté », des territoires particulièrement touchés par la précarité monétaire
- L'accompagnement des publics les plus touchés par la précarité monétaire : familles monoparentales, personnes seules, locataires



Logement, hébergement et prise en charge

- L'accès au logement des publics précaires, et notamment des familles monoparentales
- Le logement des jeunes



Petite enfance et éducation

- L'accès des populations précaires aux services de garde d'enfant
- L'accompagnement éducatif des publics les plus éloignés
- L'accompagnement des jeunes en sortie de dispositif, notamment les MNA

Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

Niveau de vie / pauvreté monétaire

- Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** délivré par le CD 64
- **L'assistance sociale** des services départementaux, de la CPAM ou des caisses de retraites
- **L'aide éducative budgétaire** du CD 64 pour améliorer la gestion du budget familial
- **Les aides de la CAF pour les familles monoparentales** : Allocation de Soutien Familial (ASF), aide aux familles monoparentales
- **L'aide à la garde d'enfants pour parent isolé (Agepi)** de Pôle Emploi

Logement et hébergement

- Le **PDALHPD**, qui vise à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées à accéder à un logement adapté à leurs besoins.
- Le **Fonds de Solidarité pour le Logement** du CD 64
- Des dispositifs **d'ASLL** proposés par les services départementaux ou associatifs
- Les **FJT** du département
- Le **fonds d'aide aux jeunes (FAJ)** du CD 64
- La production **d'habitat d'insertion** par SOLIHA
- La **plateforme « Boussole des Jeunes »** lancée au niveau national

Petite enfance et éducation

- **Les label AVIP**, pour les crèches qui réservent des places aux jeunes enfants de parents en situation de recherche d'emploi
- La **Prestation de Service unique** de la CAF pour les établissements d'accueil du jeune enfant
- La **Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)** qui aide au financement des dépenses liées à l'éducation d'un enfant
- **L'Allocation de soutien familial (ASF)** pour la personne qui élève seule son enfant privé de l'aide de l'un de ses parents
- Les **contrats jeunes majeurs** proposés par le CD 64

Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Synthèse de l'évaluation de l'offre d'accompagnement des publics en difficulté



Principaux acteurs impliqués



Principaux éléments de diagnostic

- Un phénomène important de **non-recours aux prestations sociales** dans les territoires les plus reculés et de la part de certains publics (jeunes, habitants des QPV...).
- Une offre d'accompagnement riche (lutte contre la pauvreté monétaire, logement...), mais qui implique une **faible visibilité et lisibilité de ces accompagnements**.
- Une **offre de logements sociaux insuffisante**, une rotation faible dans le parc social, une offre d'hébergement embolisée et un parc privé de plus en plus inaccessible pour les publics précaires (augmentation des loyers et des dépenses associées au logement).
- Un fort enjeu autour du **logement des jeunes sortant de l'ASE** et des mineurs non-accompagnés : dispositifs saturés, accompagnement à la sortie de la FJT difficile, risque important de rupture de parcours.
- Les populations précaires à risque de se trouver en situation de **difficulté pour la garde d'enfant**, malgré l'offre disponible, et en demande **d'accompagnement à la parentalité**.
- Des **synergies qui pourraient s'accroître** entre les acteurs et entre dispositifs pour proposer un accompagnement global et continu des publics les plus en difficulté (pauvreté monétaire, petite enfance).

Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Principales pistes de travail identifiées

Pistes considérées comme prioritaires

Déployer des **accompagnements à la parentalité pour les publics précaires**, notamment les familles monoparentales

Développer des solutions nouvelles pour **le logement des jeunes et les familles**

Lutter contre **la précarité monétaire des familles**, notamment les familles monoparentales

Autres pistes identifiées

Accroître la fréquentation des **services de garde d'enfants par les ménages les plus précaires**

Renforcer **l'accompagnement des jeunes en sortie de dispositif** (logement, emploi, santé...), notamment les MNA

Coordonner le **service public de la petite enfance au niveau local**

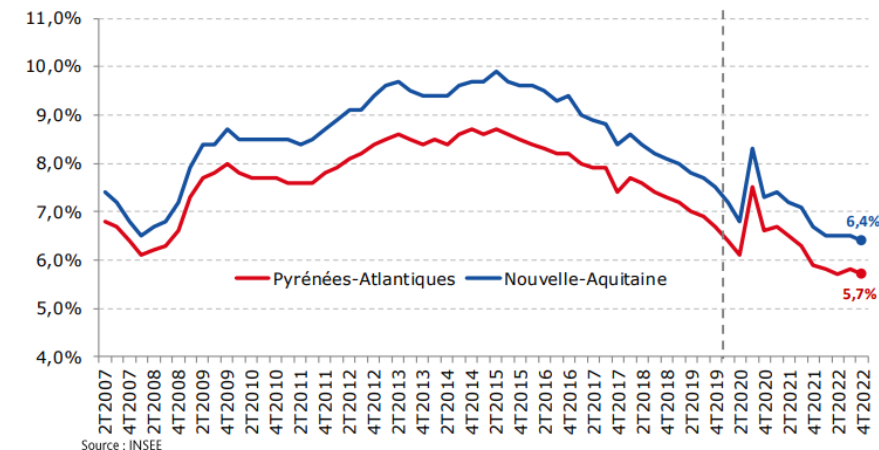
Lutter contre le décrochage au collège

Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

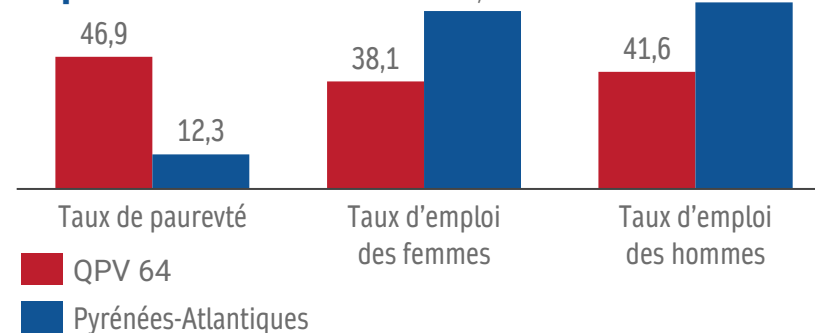
Une situation de l'emploi globalement positive, dans un contexte d'expérimentation de France Travail

- La situation générale de l'emploi dans les Pyrénées-Atlantiques s'améliore depuis la sortie de crise et **demeure plus favorable que les situations nationale et régionale**. Néanmoins, certaines zones sont davantage concernées par des enjeux de chômage, et notamment les agglomérations et QPV du territoire.
- Le département a été choisi avec 18 autres territoires pour expérimenter le projet de nouveau dispositif RSA, qui doit servir de **préfiguration au futur « France Travail »**. Cette expérimentation arrive dans un contexte (i) de quasi plein-emploi au niveau départemental et (ii) où les entreprises connaissent des **difficultés croissantes à recruter**.
- **Concernant le RSA, le taux de couverture départemental reste faible**. On constate néanmoins une sur-représentation des familles monoparentales parmi les BRSA. Par ailleurs, 61 % des bénéficiaires du département le sont depuis au moins 3 ans.

Taux de chômage depuis 2007 dans le département et au niveau régional



Taux de pauvreté et d'emploi (en %) dans les QPV des Pyrénées-Atlantiques et au niveau départemental

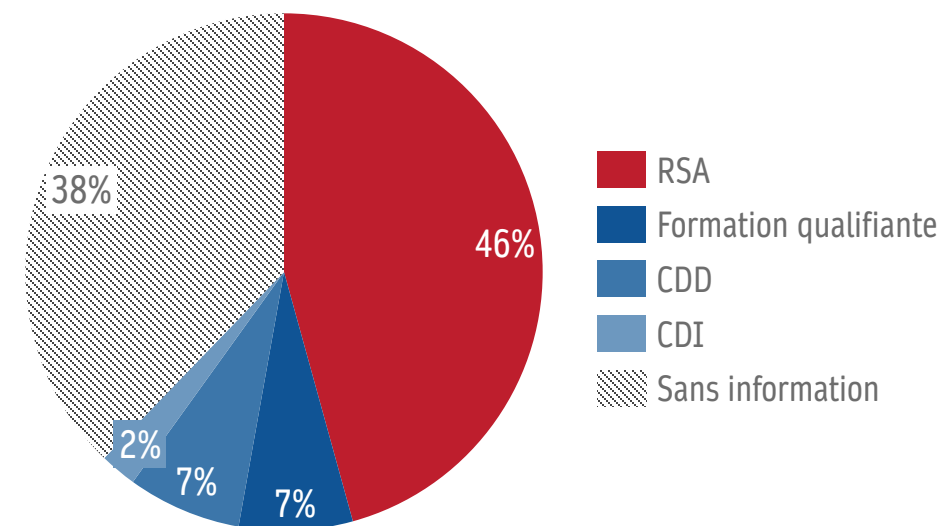


Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

Des freins persistants à l'accès à l'emploi

- Des freins périphériques à l'accès à l'emploi restent néanmoins identifiés : **l'exclusion numérique, l'état de santé** (notamment la santé mentale) des demandeurs d'emploi, les difficultés financières.
- Le **logement** est identifié comme un frein majeur à l'accès ou au maintien à l'emploi, notamment dans les territoires très tendus comme le Pays Basque.
- La **mobilité** également, notamment dans les territoires du Sud et de l'Est du département (vallées de la Nive et de la Nivelle, Haut-Béarn), où un fort déficit d'offre de mobilité est rencontré.
- Certains publics semblent également plus touchés que d'autres par le chômage dans le département : **les femmes, les seniors, les personnes en situation de handicap**. L'accès à l'emploi du public réfugié et demandeur d'asile apparaît également comme un enjeu majeur.

Situation de l'emploi des demandeurs d'asile à la sortie des CADA/HUDA de Pyrénées-Atlantiques



Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

Principaux enjeux identifiés relatifs à l'axe 2 du Pacte des Solidarités



Emploi, insertion et formation

- L'accompagnement dans l'insertion professionnelle des publics particulièrement concernés par des difficultés dans l'emploi : femmes, séniors, personnes en situation de handicap, habitants des QPV
- L'accompagnement aux enjeux de santé mentale pour les publics en recherche d'emploi
- L'orientation professionnelle des publics éloignés de l'emploi



Logement, hébergement et prise en charge

- L'accès à un logement pour favoriser l'emploi



Mobilité

- Le développement de l'offre mobilité pour accroître les possibilités d'emploi des populations
- L'accompagnement des publics les plus éloignés dans l'utilisation des moyens de mobilités disponibles

Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

Principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

Emploi, insertion et formation

- Les **animateurs locaux d'insertion emploi** et les **travailleurs sociaux pour l'insertion sociale** du CD 64
- L'**Agepi** versée par Pôle Emploi
- La **plateforme insertion 64**, qui met en avant des informations pour l'insertion des publics ainsi que des offres d'emploi
- Les **structures de l'IAE**
- Le dispositif **d'emploi accompagné** pour les personnes en situation de handicap
- La **prestation Parcours Emploi Santé** de Pôle Emploi
- Le dispositif « **Territoires zéro chômeur de longue durée** » à Pau
- Les dispositifs et offres de services des opérateurs du **service public de l'emploi (SPE)**

Logement et hébergement

- Les **animateurs locaux d'insertion emploi** et les **travailleurs sociaux pour l'insertion sociale** du CD 64
- Les dispositifs – financés par l'Etat – **d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)** et **d'accompagnement vers l'insertion sociale professionnelle (AISP)** dispensés par des organismes comme France Horizon ou SOLIHA
- Les **dispositifs d'Action Logement** : aides à l'accession, à la mobilité, aides ponctuelles pour les salariés en difficulté...
- Les **Foyer de jeunes travailleurs (FJT)** pour les moins de 30 ans

Mobilité

- L'offre de **transports interurbains (bus) et intercommunaux** (principalement des TAD (transport à la demande)) proposée par la Région et les collectivités.
- **L'aide au financement du permis de conduire** par le CD 64
- Les **garages solidaires** (Ciel, Les Pneus...)
- Les **auto-écoles sociales** (Pour vous c'est permis...)
- Les deux **plateformes de mobilité** du département
- Les **conseillers mobilités** de l'association Transition

Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

Synthèse de l'évaluation de l'offre d'accompagnement des publics en difficulté



Principaux acteurs impliqués



Région Nouvelle-Aquitaine



FRANCE HORIZON



Principaux éléments de diagnostic

- Malgré la multitude d'outils existants, **les femmes, les seniors et les personnes en situation de handicap** restent surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi, ce qui pose des questions de visibilité, de lisibilité et d'accès à ces dispositifs.
- Compte-tenu **du manque de logements observé**, l'accès au logement reste un frein majeur pour l'accès et le maintien dans l'emploi malgré les dispositifs existants. Les populations les plus précaires doivent parfois loger à une grande distance de leur lieu de travail, entraînant des enjeux de mobilité et de pouvoir d'achat.
- Les difficultés de santé, notamment mentale, sont un **frein croissant à l'accès et au maintien dans l'emploi pour une large diversité de publics**.
- Face à la profusion de dispositifs existants pour l'orientation professionnelle et l'accès à l'emploi des publics, l'enjeu de la **lisibilité et de la visibilité** des dispositifs existants peut être posé (réflexion en cours dans le cadre de l'élaboration du futur PDI).
- Un plus de l'offre de mobilité à accroître sur certains territoires, **l'accompagnement des publics à l'utilisation des dispositifs existants** est un enjeu majeur à l'accès à l'emploi des publics le plus éloignés.

Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

Principales pistes de travail identifiées

Pistes considérées comme prioritaires

Déployer plus largement des **dispositifs d'accompagnement conjoint emploi-logement**

Renforcer les actions pour **identifier et accompagner les difficultés de santé (notamment mentale) des demandeurs d'emploi**

Coordonner l'offre d'insertion professionnelle pour s'adapter à un **public bénéficiaire plus éloigné de l'emploi**, notamment les publics concernés par un cumul des freins (*réflexions en cours dans le cadre de l'élaboration du nouveau PDI*)

Travailler sur **l'emploi des femmes et des 50 ans et plus** sur le territoire avec des dispositifs d'accompagnement dédiés à ces publics

Autres pistes identifiées

Accroître l'effort entamé pour **l'emploi des personnes en situation de handicap**

Consolider et coordonner les dispositifs pour **lever les freins psychologiques à la mobilité et à l'emploi**

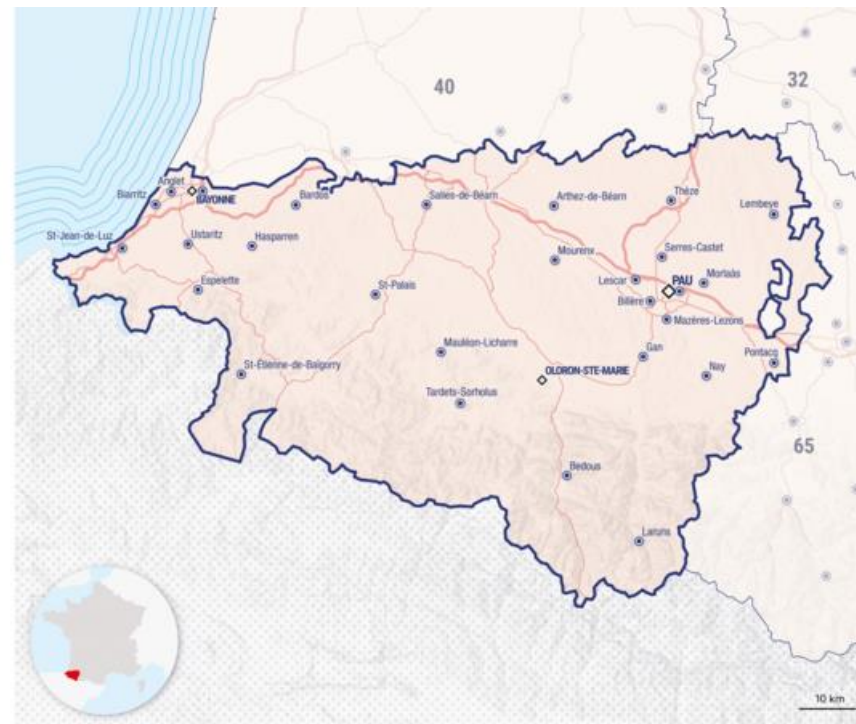
Renforcer l'offre de mobilité sur les territoires les moins pourvus dans un objectif de facilitation de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés

Développer la **visibilité et la lisibilité des dispositifs d'orientation** des publics en rupture de parcours et éloignés de l'emploi (*voir la coordination avec la mise en place de France Travail*)

— Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Le déploiement des espaces France Services qui pose des questions de coordination des acteurs

- On peut noter la présence sur le territoire départemental de **30 espaces France Services en 2023**, soit un espace à moins de 30 minutes de chaque habitant du département. A terme, 33 espaces seront à disposition des habitants sur le territoire départemental. Un bus itinérant a également été déployé.
- Malgré des évaluations positives du réseau France Services départemental, **des enjeux de coordination** entre les maisons Frances Services et les services départementaux sont néanmoins ponctuellement recensés.
- L'enjeu de **l'illectronisme** et de l'accès inégal au numérique apparaît comme un enjeu majeur de l'accès au droit sur le territoire. 90 000 personnes sont concernées par l'illectronisme dans le département, soit 16 % des Basques et Béarnais.



Source : Site Internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques (2023)

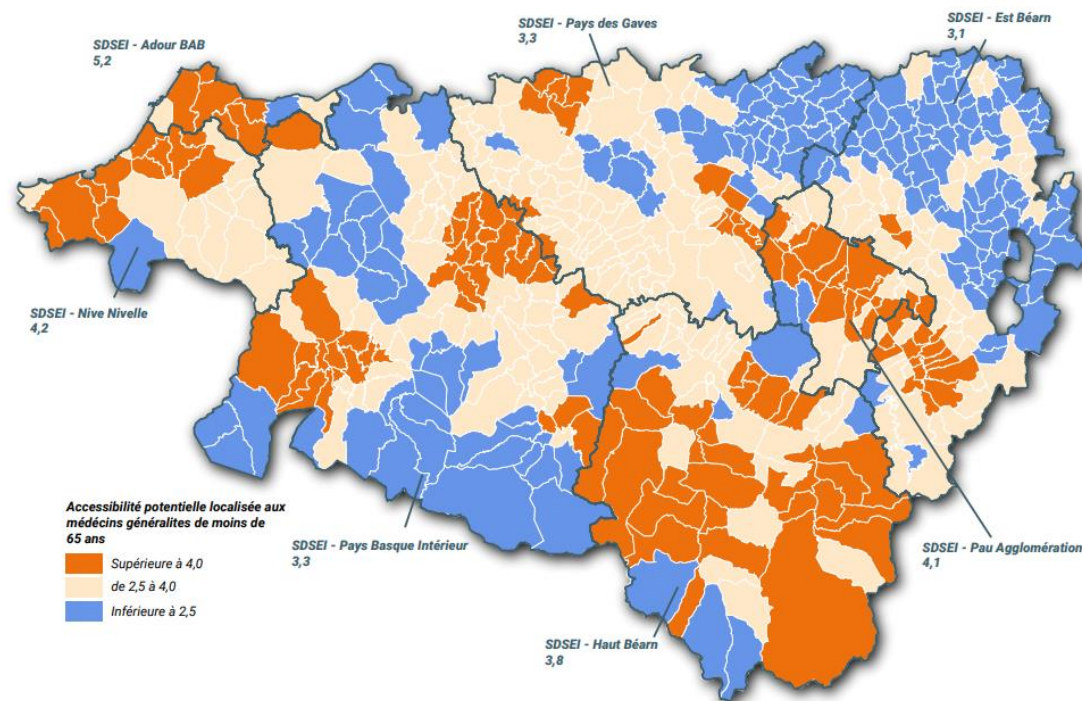
— Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Un non-recours accru dans les territoires ruraux et les QPV, avec l'apparition de nouveaux phénomènes

- Les **territoires ruraux et les QPV** sont les principaux concernés par des enjeux d'accès au droit et aux services des populations précaires. On note une surreprésentation des personnes isolées, des familles monoparentales, des personnes âgées, des personnes à la rue et des personnes en situation de handicap.
- Depuis la crise sanitaire, les services départementaux, les opérateurs ainsi que les associations constatent la croissance importante du nombre de **travailleurs précaires**, qui cumulent souvent les difficultés.
- L'accès et le **non-recours aux soins de santé** est également souligné comme un problème en forte croissance, exacerbé par l'inégalité des différents territoires concernant l'accessibilité aux actes de médecine générale en ville, mais aussi aux services d'urgence.

Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans

Sources : Drees, 2019 - Traitements © Compas



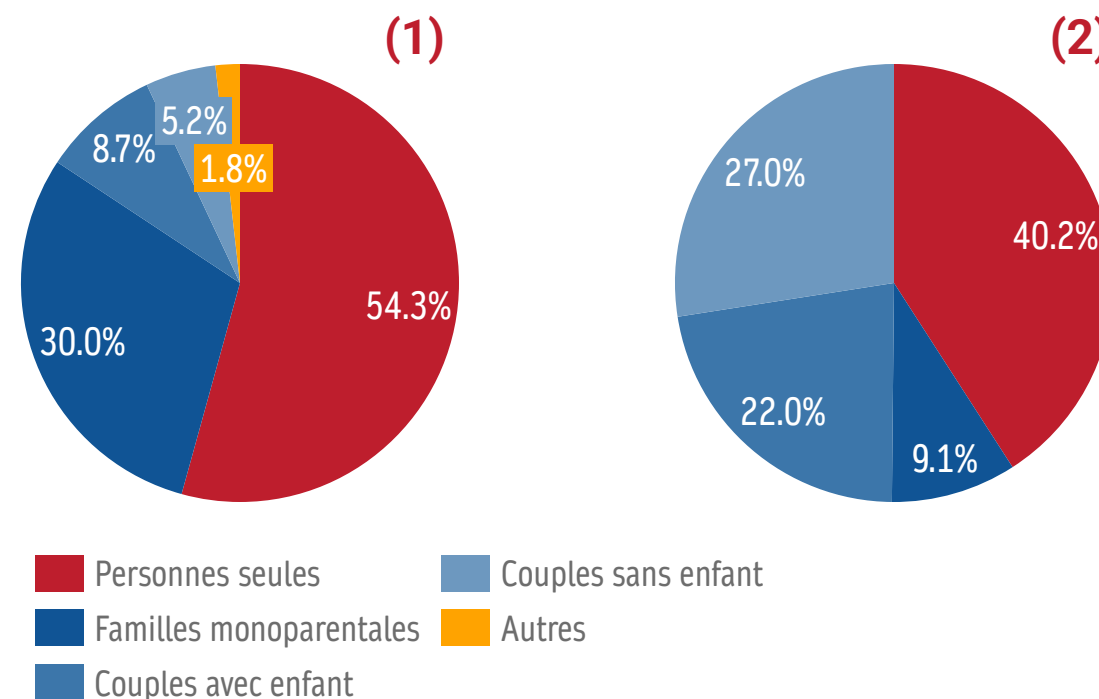
Source : Portait social des territoires de Pyrénées-Atlantiques, Observatoire des Pyrénées-Atlantiques (janvier 2023)

— Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Une dégradation des situations en logement des publics précaires

- Les indicateurs semblent démontrer une **dégradation des situations de logement des publics les plus précaires** dans le département : augmentation des expulsions locatives, du recours au DALO, du taux d'effort net médian logement des allocataires d'une aide au logement, accroissement de la difficulté d'accès au logement social...
- Concernant les problématiques d'occupation et de conservation d'un logement, on constate que **les personnes vivant seules ainsi que les familles monoparentales** sont les premières concernées, et notamment les femmes.
- Concernant les enjeux d'hébergement d'urgence, l'offre disponible aux plus fragiles peut paraître **limitée et concentrée dans l'espace**. Ainsi, les délais d'obtention d'un hébergement d'urgence ou d'insertion sont de plus en plus longs. A cet égard, la situation sur les agglomérations de Pau et Bayonne apparaît comme critique.

Typologie des ménages déposant des recours DALO auprès de la COMED (1) comparée à la répartition de l'ensemble des ménages par typologie dans le département (2)



Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Principaux enjeux identifiés relatifs à l'axe 3 du Pacte des Solidarités



Accès aux droits

- Le renforcement de l'accès aux services sur l'ensemble du territoire départemental, notamment dans les territoires ruraux et les QPV
- La lutte contre l'illectronisme
- Le renforcement de l'accès au droit des publics isolés par « l'aller-vers »
- La lutte contre le phénomène des travailleurs précaires



Santé et médico-social

- L'accès aux soins des publics précaires sur tout le territoire
- La lutte contre le non-recours aux soins des plus fragiles



Logement, hébergement et prise en charge

- Le maintien dans le logement des publics précaires induit par la dégradation des situations logement
- Le développement des réponses d'urgences à apporter aux situations les plus difficiles

Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

Accès aux droits

- La **permanence d'accès au droit** de la CAF 64
- Les **permanences d'aides juridiques** (CDAD, ADIL, Infodroits, CIDFF...)
- Le **plan départemental pour l'accès au numérique**
- Les **médiateurs numériques** des maisons France Services
- Les **nombreuses médiations numériques itinérantes** (le Fourgon Connecté, Mon Assistant Numérique Pays basque...)
- Les **actions de la CPAM** : mission d'accompagnement santé, centres d'examens de santé, accompagnement des usagers à l'utilisation de Mon Espace Santé

Santé et médico-social

- **Présence Médicale 64**, créé par le CD 64 et l'ARS, qui facilite l'accueil et l'installation des internes et médecins généralistes
- Les **maisons de santé pluriprofessionnelles** (MSP), en développement sur le territoire
- Les **Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)** des centres hospitaliers du département
- Les équipes de **travailleurs sociaux**, notamment de la CPAM
- Le service **PRISME**, un service d'interprétariat pour faciliter l'accès au soin
- Les **maraudes** pour aller-vers les populations qui nécessitent des soins (la Croix Rouge)

Logement et hébergement

- Le **guichet unique** d'information sur les risques d'expulsion du département
- La **CCAPEX** et la Charte départementale de prévention des expulsions locatives
- Des dispositifs **d'ASLL et d'AVDL** proposés par les services départementaux ou associatifs
- Le **Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)**
- Les **6 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** du département, tous situés dans les agglomérations de Pau ou de Bayonne

Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Synthèse de l'évaluation de l'offre d'accompagnement des publics en difficulté



Principaux acteurs impliqués



Principaux éléments de diagnostic

- Les maisons France Services permettent de **créer du lien et de la coordination** entre les acteurs. Malgré des résultats encourageants, la **coordination des acteurs, notamment dans le cadre de France Services, reste à approfondir.**
- Les dispositifs d'information à l'accès au droit sont nombreux, mais ne **sont pas fléchés vers les publics précaires en particulier**, pour lesquels on constate des difficultés dans le recours à ces dispositifs.
- Peu de leviers existent pour **l'accompagnement des travailleurs précaires**, qui se caractérisent de surcroît par une difficulté majeure à les identifier et un fort non-recours aux aides existantes.
- **L'attractivité médicale et l'accès aux soins** restent des enjeux majeurs, notamment dans le territoire du Béarn. La difficulté réside notamment dans **la connaissance, la visibilité et la lisibilité de l'ensemble des dispositifs existants** pour l'accès au soin des populations.
- Le non-recours est également identifié dans le logement, conjugué à une multiplication des situations de précarité. **L'offre d'hébergement d'urgence disponible apparaît enfin comme saturée** sur l'ensemble du territoire.

Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Principales pistes de travail identifiées

Pistes considérées comme prioritaires

Développer des dispositifs d'accompagnement spécifiques à destination **des travailleurs précaires** (notamment pour leur maintien dans l'emploi)

Travailler la **coordination des services d'accès au droit** sur l'ensemble du territoire, notamment dans le cadre des maisons France Services

Accroître les **dispositifs « d'aller-vers »** pour favoriser l'accès au droit des publics précaires

Autres pistes identifiées

Renforcer les dispositifs **d'aller-vers et de prévention des expulsions locatives** pour lutter contre les risques de bascule dans la grande pauvreté

Fluidifier l'accès à **l'hébergement d'urgence** et développer les solutions **de logement adapté**

Travailler sur la **coordination des dispositifs d'accès au droit** (logement, emploi...) des publics réfugiés (et demandeurs d'asile)

Renforcer la **lisibilité et la coordination des dispositifs de lutte contre l'illectronisme et l'illettrisme** sur le territoire

Développer des dispositifs **d'accompagnement spécifiques aux QPV**

Développer des dispositifs **d'accompagnement spécifiques aux territoires ruraux**

Coordonner l'ensemble des **dispositifs envers les jeunes précaires** (accès aux droits, aux soins, au logement)

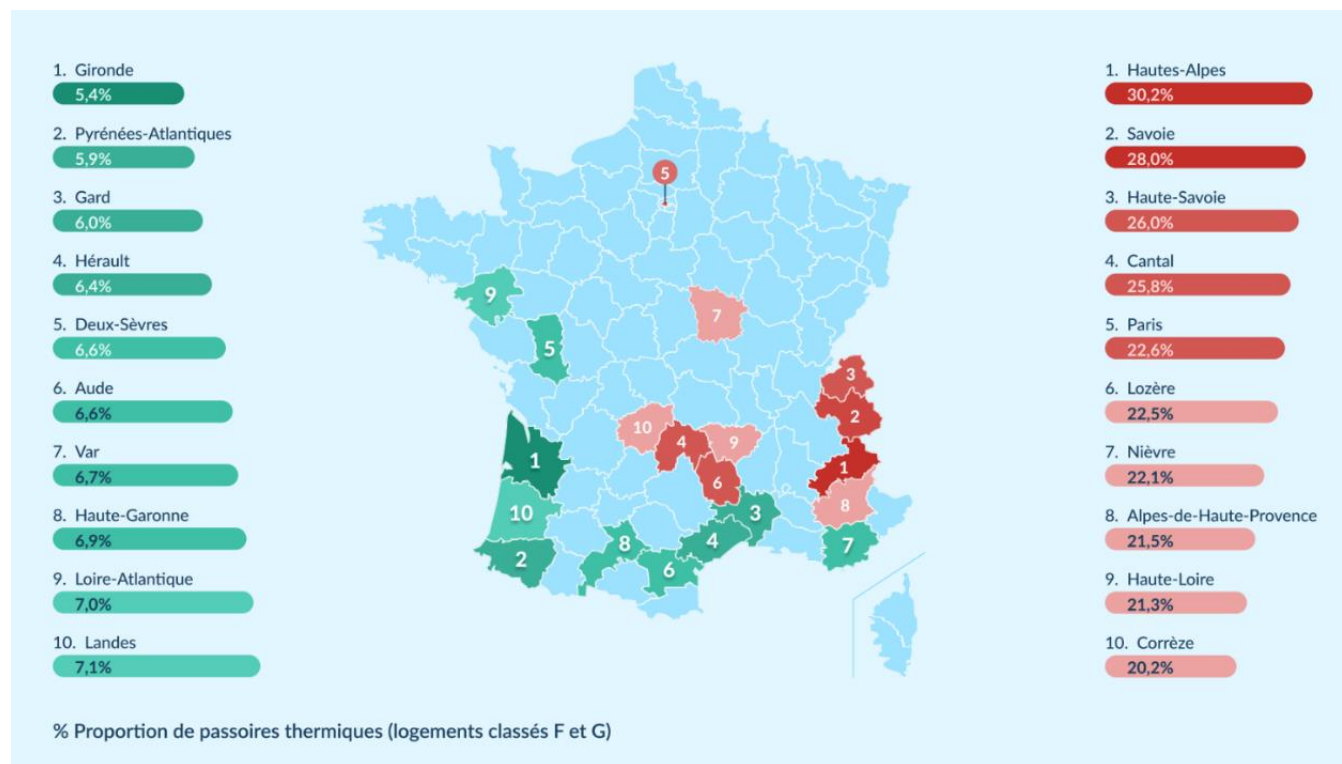
Travailler sur **le non-recours au soin des publics précaires**, et notamment des personnes en situation de handicap

— Axe 4 : Construire une transition écologique solidaire

Les nécessaires rénovations énergétiques et éco-réhabilitation des logements

- La **rénovation énergétique des logements** est un enjeu majeur du département pour les années à venir, en particulier pour les logements du parc privé. Cet enjeu est intimement lié à celui de **l'insalubrité**, pour lequel on note un nombre de signalements en légère augmentation ces dernières années.
- La **rénovation du parc avec des matériaux durables / biosourcés** est aussi essentielle, (positionnement du département dans le cadre du PDI). Les populations les plus précaires peuvent se retrouver en difficulté à cet égard, de par le **coût associé** à ce type de rénovation.
- Il existe un lien de corrélation fort entre les bâtiments présentant des performances énergétiques inférieures, souvent situés dans les zones rurales, et les **enjeux de mobilité et d'accès au droit** avec un éloignement important des services associé.

Proportions de passoires thermiques dans les logements en France



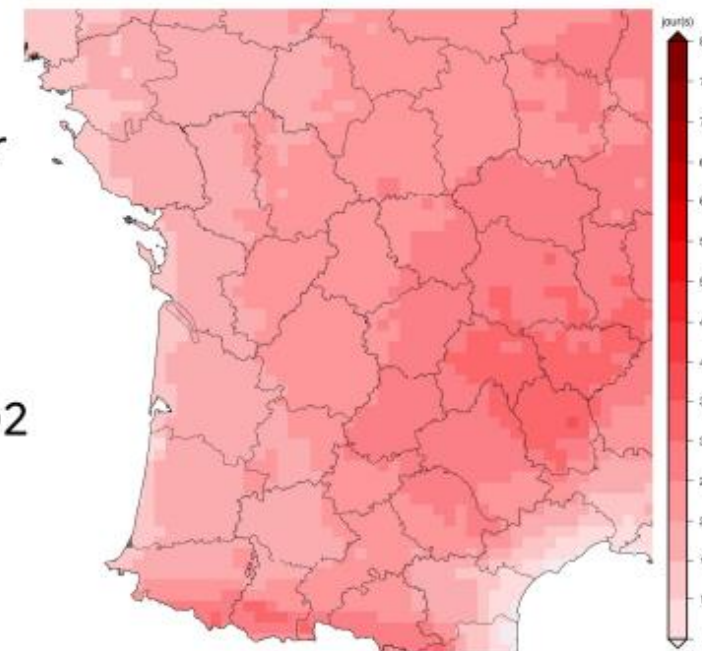
Source : Batiweb

— Axe 4 : Construire une transition écologique solidaire

L'adaptation aux risques climatiques et la question du reste à charge

- En plus de l'augmentation des températures moyennes annuelles à venir, le nombre de jours de « **vague de chaleur** » va s'accroître d'ici 2035, tout comme le nombre d'**épisodes de sécheresse**, impactant notamment les plus fragiles.
- La question de la gestion des risques climatiques (inondation notamment) doit être posée, et notamment celle du **reste à charge potentiel des publics précaires** face aux travaux à réaliser (i) pour s'adapter et (ii) en réponse à ces risques.
- La question du pouvoir d'achat des populations les plus vulnérables face à **l'augmentation des prix de l'énergie** (pour le logement et les mobilités) doit aussi être traitée.

Nombre de jours de vague de chaleur pour le RCP4.5 : Scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO2



Source : Diagnostic PRS NA 2023

— Axe 4 : Construire une transition écologique solidaire

L'accroissement des situations de précarité alimentaire

- Les structures de distribution de repas gratuits constatent une **augmentation marquée de la demande des publics précaires** sur le territoire.
- Pour ces structures, les principaux facteurs explicatifs de cette explosion de la demande sont l'accroissement de la **précarité du travail, l'inflation et les difficultés accrues pour se loger** (notamment sur la côte basque).
- Les distributions de repas concernent **une très large diversité de publics**, avec notamment des personnes retraitées, des travailleurs précaires, des femmes seules, des jeunes et des personnes étrangères en situation précaire (profils qui étaient jusqu'à récemment relativement marginaux dans ces distributions, au profit des personnes à la rue par exemple).

2,3 millions de
repas servis en
2022 par les
associations du
Pays basque

12 500 personnes
en grande
précarité
alimentaire aidées
chaque semaine
au Pays basque

30 000 personnes
environ en
situation de
précarité
alimentaire au
Pays basque

Source : Précarité alimentaire 12 500 personnes aidées chaque semaine au Pays basque, Sud Ouest, 2023

Axe 4 : Construire une transition écologique solidaire

Principaux enjeux identifiés relatifs à l'axe 4 du Pacte des Solidarités



Transition écologique

- L'accompagnement des publics précaires dans la rénovation des passoires thermiques et l'éco-réhabilitation des logements
- L'accompagnement à la réduction de l'impact des risques naturels pour les publics précaires



Précarité alimentaire

- La lutte contre la précarité alimentaire par l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous

De plus, liens forts avec les enjeux évoqués concernant :



Logement, hébergement et prise en charge



Mobilité

Axe 4 : Construire une transition écologique solidaire

Principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

Transition écologique

- **OPAH RU & PIG** pour la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc bâti et d'amélioration de l'offre de logements
- **Labels Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville** qui accompagnent les collectivités pour des opérations de rénovation de bâti de centres villes
- **Espaces conseil France Renov & Plateformes Info Energie** pour orienter et informer les citoyens
- **Aides nationales et locales à la rénovation énergétique** : MaPrimeRénov, Eco-prêt à taux zéro, prime coup de pouce économie d'énergie, chèque énergie...
- Les **plans de prévention des risques (PPR)**, documents rédigés par l'Etat, qui réglementent l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés et de la non-aggravation de ces risques
- Le **programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)**, dispositif contribuant au renforcement de la prévention des risques d'inondation sur les territoires

Précarité alimentaire

- Les **distributions de repas gratuits**, organisées par des associations comme les Restos du Cœur ou la Table du Soir
- Le **chèque accompagnement personnalisé et la carte de paiement COHESIA** du CD 64 pour l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène
- Les **épiceries sociales**, comme l'épicerie COUPFIN de la Croix Rouge
- Les **épiceries solidaires étudiantes**, comme l'ESEP à Pau
- Les **maraudes** organisées par la Croix Rouge pour aller à la rencontre et apporter de la nourriture à des personnes sans-abris

Axe 4 : Construire une transition écologique solidaire

Synthèse de l'évaluation de l'offre d'accompagnement des publics en difficulté



Principaux acteurs impliqués



Principaux éléments de diagnostic

- Une forte dynamique partenariale est observée sur le département en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Une **stratégie territoriale bas carbone** est coconstruite en partenariat avec les 10 EPCI du territoire.
- Malgré les dispositifs, espaces conseils France Rénov et plateformes info énergie, un enjeu majeur est souligné autour du **reste à charge pour les propriétaires occupants**.
- On souligne également la **difficulté à trouver des entreprises labellisées RGE** (condition ANAH) pour la rénovation des habitations.
- Un manque de maîtrise par les collectivités des outils incitatifs à la rénovation des logements peut être constaté ponctuellement, notamment lié à la **profusion et la complexité des dispositifs** d'intervention.
- Le **dispositif PPR n'est pas dirigé vers les populations défavorisées** en particulier, et la question du reste à charge pour les publics précaires sinistrés reste en suspens. C'est le droit commun qui s'applique dans de pareilles circonstances.
- Depuis la crise sanitaire liée au Covid-19, une **saturation** des dispositifs de distribution de repas est observée. Cette saturation est d'autant plus grave qu'une forme de **non-recours** aux aides proposées est identifiée par les acteurs associatifs.

Axe 4 : Construire une transition écologique solidaire

Principales pistes de travail identifiées

Pistes considérées comme prioritaires

Encourager le développement d'offre de **mobilité douce** et l'utilisation de ces solutions sur tous les territoires

Lutter contre la hausse **des dépenses contraintes des ménages et des personnes logées et hébergées (EHPAD...) en matière d'énergie**

Autres pistes identifiées

Développer des outils incitatifs pour encourager les propriétaires (occupants ou non) à **entreprendre des travaux de rénovation énergétique et d'éco-réhabilitation**

Travailler en proximité avec l'ensemble **des collectivités pour les accompagner dans la connaissance et la maîtrise des outils existants**

Mettre en place des dispositifs pour **atténuer le reste à charge des ménages précaires** liés à des travaux de rénovation énergétique et en cas de sinistre

Assurer aux bénéficiaires de l'aide alimentaire l'accès à une alimentation saine et durable à travers la coordination des acteurs impliqués sur cette thématique

Soutenir la **généralisation de la tarification sociale des cantines dans les collèges**, en particulier pour les établissements en REP/REP+

Déployer des plateformes de lutte contre la précarité énergétique dans tous les territoires

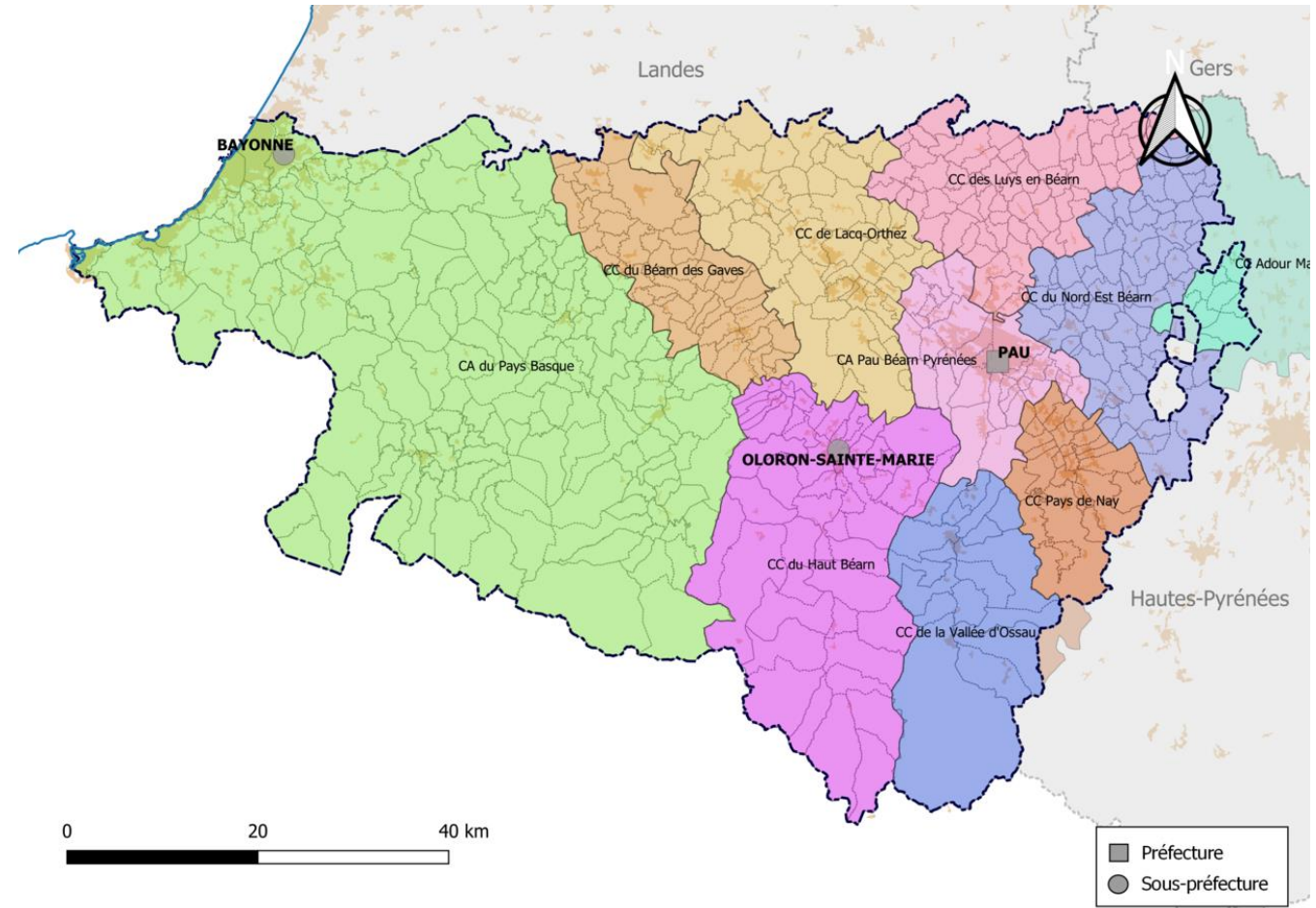


02.

Présentation du contexte territorial

— Les Pyrénées-Atlantiques : un département entre les Pyrénées et l'océan

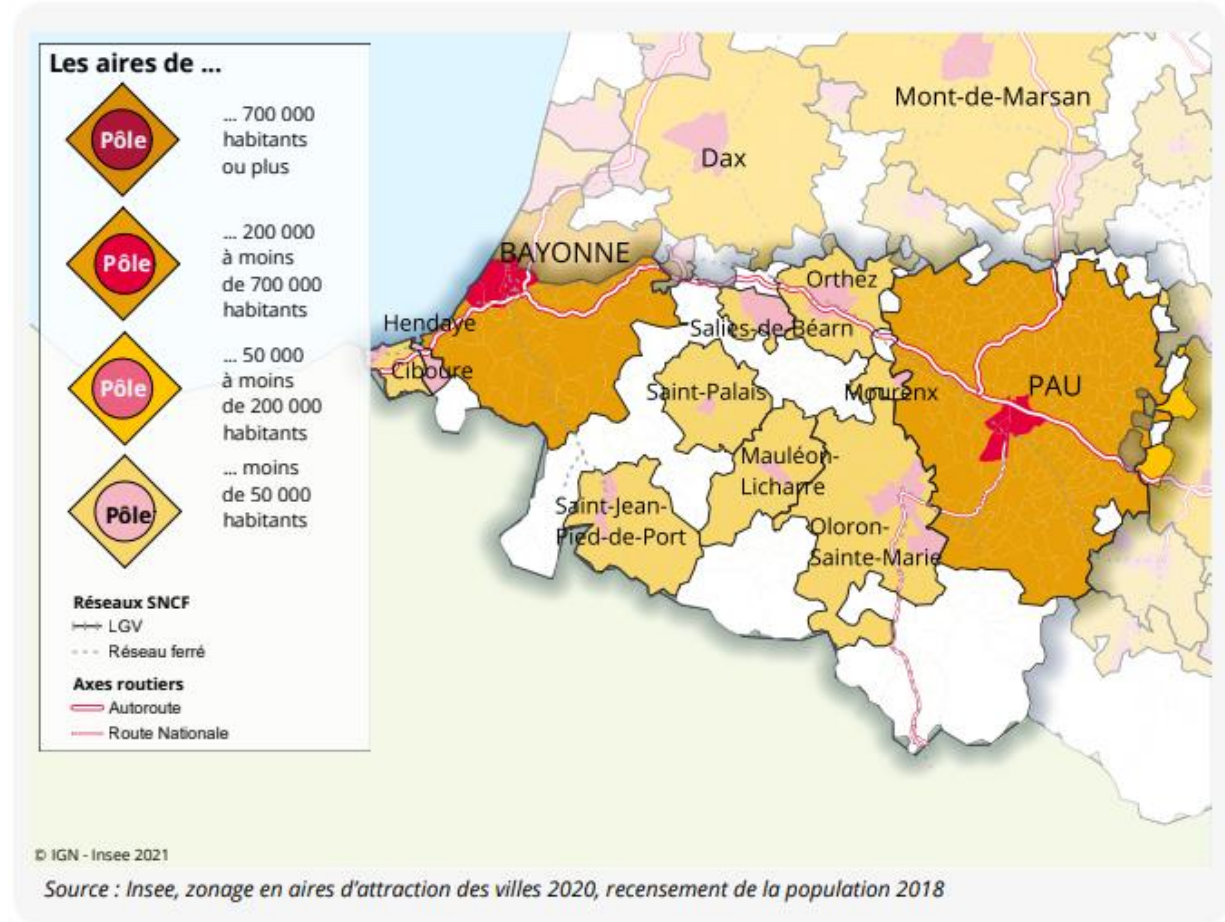
- **La géographie des Pyrénées-Atlantiques, 10^{ème} département français en superficie, se caractérise par la variété de ses reliefs et sa position stratégique entre les Pyrénées et l'Océan Atlantique.** Le climat y est océanique à influence montagnarde dans les Pyrénées, et les cours d'eau principaux sont l'Adour et son affluent le Gave de Pau.
- **Les 8 communes côtières du département concentrent 18 % de sa population sur à peine 2 % de sa superficie.** En zone de montagne, les Pyrénées-Atlantiques bordent un tiers de la frontière espagnole, limitrophes avec les communautés autonomes du Pays basque, de Navarre et d'Aragon.



Une population majoritairement concentrée autour de deux pôles d'attraction : les aires de Bayonne et Pau

- En dépit de la présence de la chaîne pyrénéenne sur une large partie du territoire, **la densité de population est supérieure à la moyenne régionale** (89 habitants par km² contre 71 en Nouvelle-Aquitaine). 94 % de la population vit dans l'une des 13 aires d'attraction des villes et seulement 6 % en dehors de l'influence d'une ville contre 12,8 % en Nouvelle-Aquitaine. **La population est donc particulièrement concentrée dans les grandes villes, et le contraste de densité est fort entre le littoral et l'axe Bayonne-Pau, et les espaces de plateaux et de moyenne montagne.**
- Le département abrite **deux des six aires de plus de 200 000 habitants de la Nouvelle-Aquitaine**, qui ont pour communes-centres les deux capitales historiques du Béarn : Pau et du Pays basque français : Bayonne. L'aire de Pau est la plus peuplée avec 277 700 habitants, dont 109 700 résident dans le pôle et 168 000 dans les 224 communes de la couronne. Côté basque, l'aire de Bayonne occupe le littoral jusqu'au sud des Landes et regroupe 230 200 habitants.

Aires d'attraction des villes des Pyrénées-Atlantiques



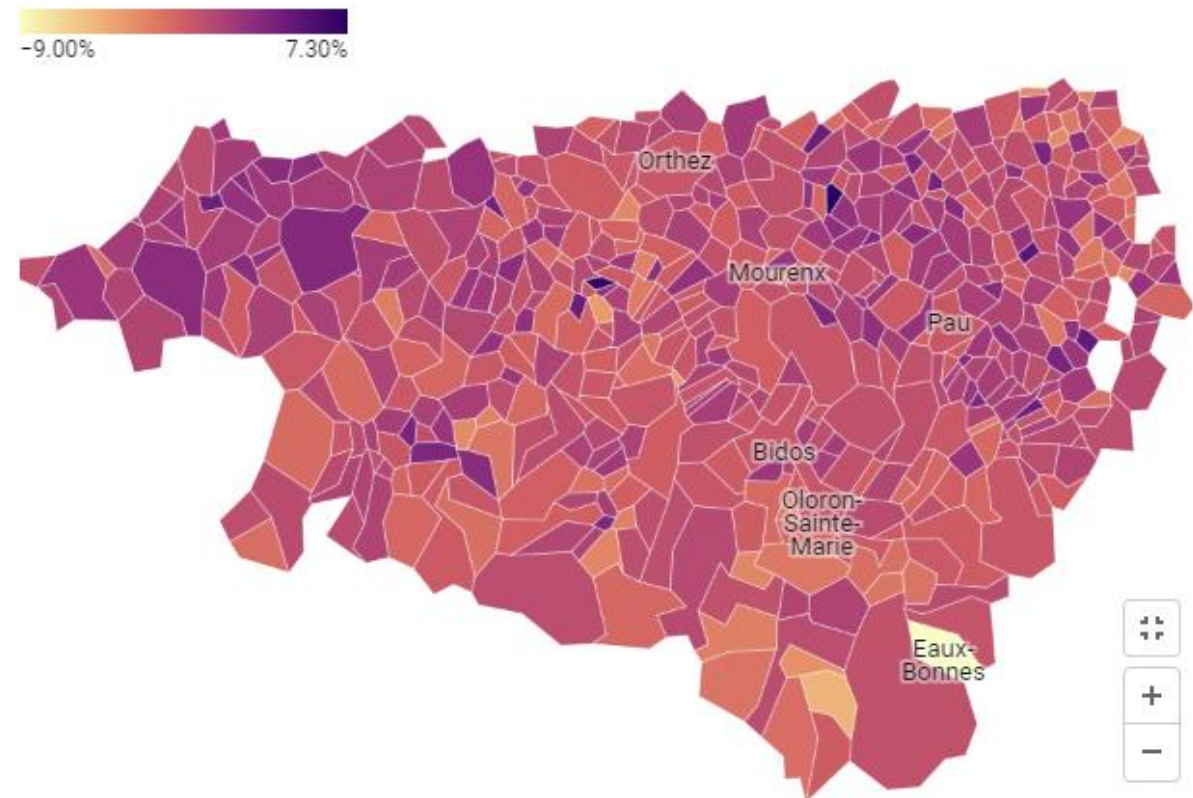
Source : Les Pyrénées-Atlantiques, un département dynamique sur les plans économique et démographique, INSEE (décembre 2021)

Une population importante mais en stagnation depuis le début du siècle

- **Le département des Pyrénées-Atlantiques compte une population de 679 800 habitants, soit le deuxième total le plus élevé de la Région Nouvelle-Aquitaine** (11 % de la population régionale).
- Entre 2008 et 2018, la population du département a augmenté de + 0,5 % par an en moyenne, avec néanmoins quelques disparités territoriales, la côte basque connaissant par exemple une croissance bien plus importante que les autres territoires. **L'attractivité du département contribue, à elle seule, à l'accroissement de la population**, alors que les naissances sont légèrement inférieures au nombre de décès.

L'évolution du nombre d'habitants dans les Pyrénées-Atlantiques entre 2013 et 2019, commune par commune

Voici le taux de variation annuel moyen (en %) d'évolution de la population par commune entre les recensements de 2013 et 2019.

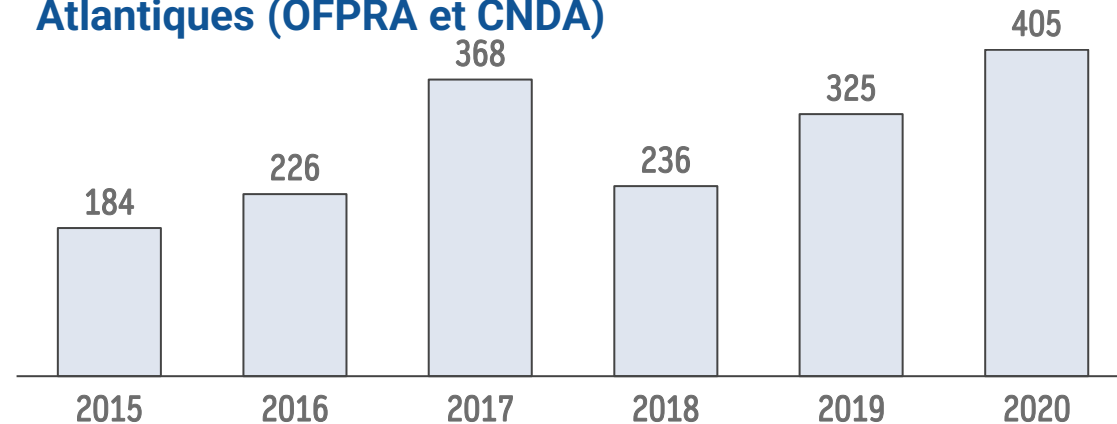


Source : INSEE (2021)

L'accueil et l'insertion des réfugiés, un enjeu clé pour le département

- **L'accueil et l'intégration des réfugiés dans le département est un sujet majeur, en lien avec de nombreuses thématiques d'accompagnement social : insertion, emploi, logement, mobilité, santé...**
- En 2022, le nombre de décisions de protection positives délivrées par l'OFPRA ou la CNDA était de 367 dans le département, **3^e total régional derrière la Gironde (844) et la Haute-Vienne (407)** (*Rapport OFPRA 2022*). Au 31 décembre 2019, 2 190 personnes protégées résidaient dans le département hors mineurs accompagnants. (*Diagnostic pré-opérationnel AGIR*).
- **La capacité d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile est en novembre 2023 de 1 173 places dans le département** (contre 863 en 2017). Cette capacité totale se compose de 965 places pour les demandeurs d'asile, 202 places pour les réfugiés dont 110 places en CPH, 80 places en dispositif réinstallation et 12 places en mobilité régionale. Sur les 965 places dévolues aux demandeurs d'asile dans le département, la proportion du parc sur le Pays Basque demeure faible (9,9 % correspondant à 96 places autorisées de CADA) : **l'essentiel du parc demeure essentiellement concentré sur Pau et les communes de proximité**, bien que des créations de places se soient notamment faites sur les deux dernières années, pour diversifier les sites d'ouverture de places, sur les secteurs d'Orthez-Mourenx et Oloron (*Source : DDETS, décembre 2023*).
- **A noter que le département est particulièrement volontariste sur le sujet, avec plusieurs plans spécifiques qui ont été lancés dans les derniers mois (AGIR, AAP IPR, convention OFII/SPE, CTAI, etc.).**

Décisions de protection annuelles dans les Pyrénées-Atlantiques (OFPRA et CNDA)



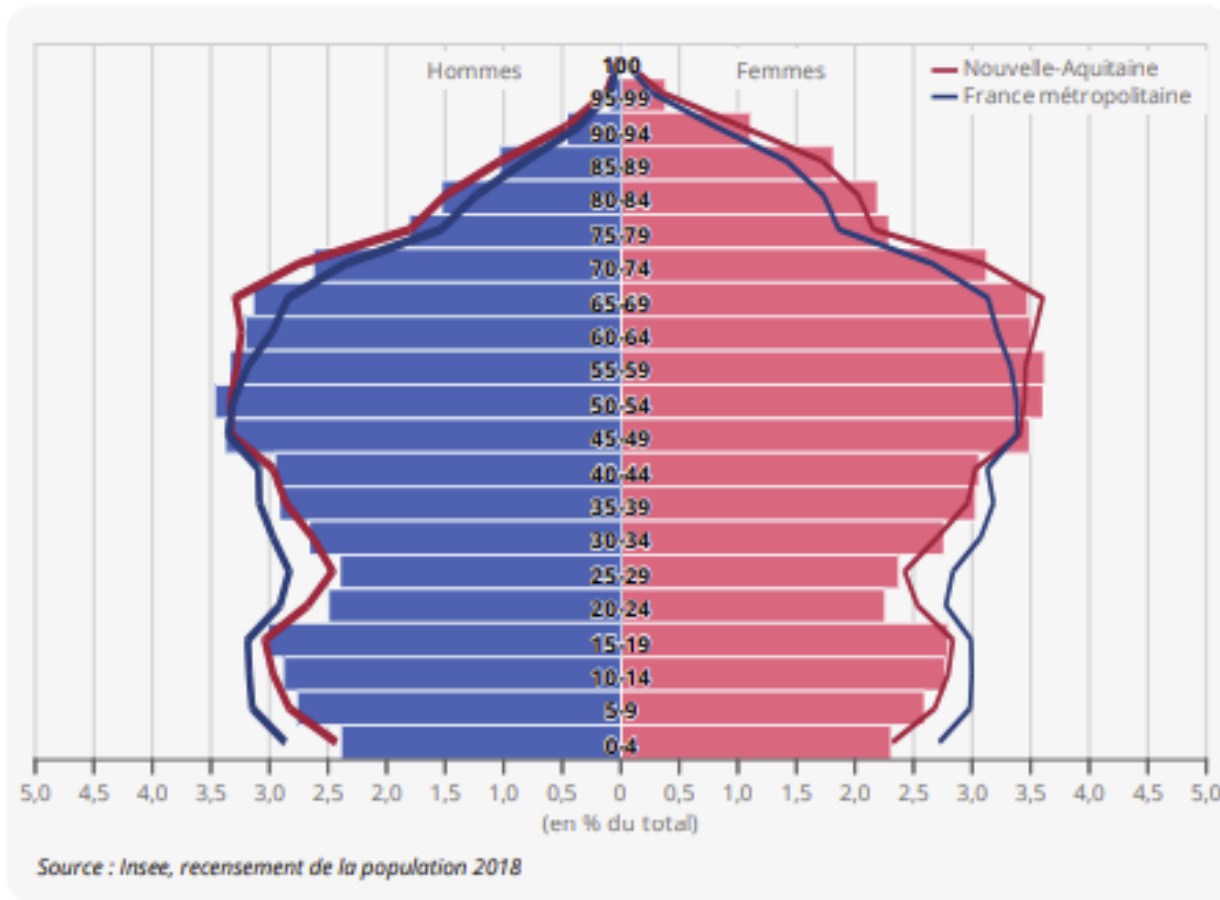
Source : Diagnostic pré-opérationnel AGIR (2022)

Principaux pays d'origine	Nombre de bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) (2019-2021)
Afghanistan	139
Irak	99
Syrie	90
Soudan	64
Erythrée	36
Venezuela	36

Source : Diagnostic pré-opérationnel AGIR (2022)

— Une population vieillissante

Pyramide des âges des Pyrénées-Atlantiques



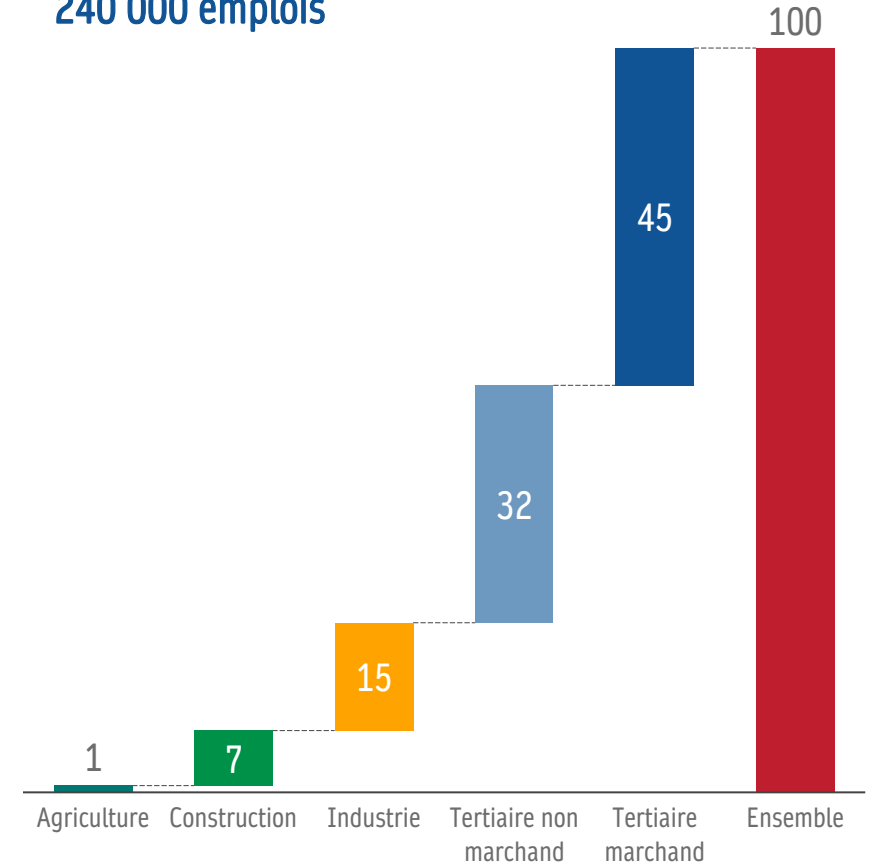
Source : Les Pyrénées-Atlantiques, un département dynamique sur les plans économique et démographique, INSEE (décembre 2021)

- **Le département des Pyrénées-Atlantiques peut être considéré comme un département vieillissant comparativement aux autres départements du territoire régional mais aussi national.**
- Un habitant sur deux des Pyrénées-Atlantiques a plus de 46 ans, soit un âge médian plus élevé que celui de Nouvelle-Aquitaine (45 ans) et de France métropolitaine (41 ans). Avec 112 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, l'indice de vieillissement du département est supérieur à celui de la Région (108).

Un département particulièrement dynamique économiquement, porté par différents secteurs d'activités

- Le département des Pyrénées-Atlantiques connaît un dynamisme économique relativement important porté principalement par les secteurs du tourisme, de l'agroalimentaire, de l'aéronautique et de l'énergie.
- La population active des Pyrénées-Atlantiques représente 54,2 % des 15 ans et plus. Le profil socioprofessionnel de ces actifs, bien que représentatif de la moyenne régionale, dessine les **contours d'emplois plus qualifiés** que la plupart des autres départements. En 2021, les Pyrénées-Atlantiques concentrent près de 240 000 emplois. Le nombre d'emplois a progressé entre 2009 et 2019, avec une hausse de 0,7 % par an. **Le secteur tertiaire** est le principal employeur, avec 77,2 % des emplois (INSEE, 2021).
- L'importance de l'hébergement-restauration, avec 11 400 salariés, soit 4,8 % de l'emploi salarié (contre 3,7 % en Nouvelle-Aquitaine) traduit la **dimension touristique du département**. Les établissements de tourisme sont essentiellement situés sur le littoral atlantique, notamment à Biarritz, et dans l'agglomération de Pau. Le tertiaire non marchand, constitué de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, représente un tiers de l'emploi salarié, un poids inférieur à la moyenne régionale. Cependant, il comprend les établissements les plus employeurs du département : centres hospitaliers, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- En léger déclin, comme dans le reste de la région (- 0,2 % par an entre 2009 et 2019), **l'industrie demeure un secteur important du tissu économique du département**, avec notamment les secteurs de l'énergie (centre scientifique et technique du groupe TotalEnergies), de l'aéronautique (Safran, Dassault) et de l'agroalimentaire (Lindt).

Répartition (en %) de l'emploi salarié dans le département par secteur d'activité sur un total de 240 000 emplois



Source : INSEE (2021)



03.

Niveau de vie et pauvreté monétaire

Niveau de vie et pauvreté monétaire

Tissu partenarial

Dynamiques partenariales en place :

- La thématique de la pauvreté monétaire se caractérise par le **très grand nombre d'acteurs** concernés, car elle impacte de nombreux autres enjeux d'emploi, logement, mobilité, etc.
- Un besoin de **renforcement des coordinations et des partenariats** entre les nombreux acteurs remonté. Il est dans ce cadre nécessaire d'aller plus loin dans l'accueil inconditionnel de proximité sur le territoire.

Institutionnels



Autres acteurs

- Collectivités
- Missions locales
- Bailleurs sociaux
- Caisses de retraites
- Organismes bancaires
- Points conseils budgets...

Associatifs



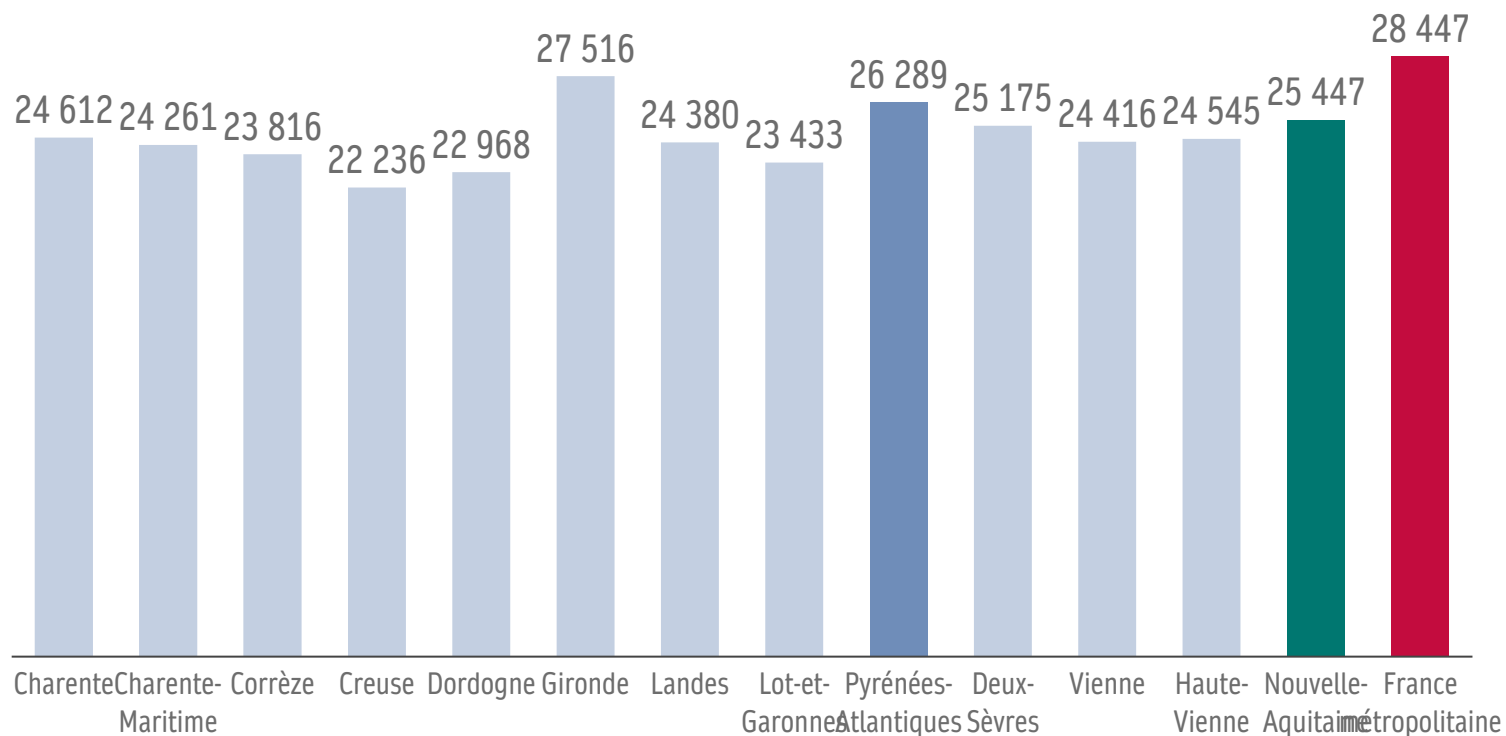
Niveau de vie et pauvreté monétaire

Au global, un faible niveau de pauvreté monétaire dans le département, malgré l'inflation

56,4 % des ménages fiscaux imposés dans les Pyrénées-Atlantiques (2^e total régional, 54,3 % en Nouvelle-Aquitaine)

- **Sur le territoire départemental pris dans sa globalité, le niveau de vie des habitants est relativement élevé, comparé aux autres territoires régionaux et à l'ensemble du pays.** En effet, la moitié des Basco-Béarnais perçoit un revenu annuel d'au moins 21 850 euros par unité de consommation, soit 560 euros de plus que le niveau de vie médian néo-aquitain et 120 euros de plus qu'en France métropolitaine (Source : INSEE, 2021).
- De même, **seuls 12,3 % des ménages se trouvent en situation de pauvreté monétaire**, soit 1,3 point en dessous de la moyenne régionale (et près de 2 points en-dessous de la moyenne nationale). Cette situation relativement plus favorable s'observe pour toutes les tranches d'âge et s'explique notamment par le dynamisme économique du département (INSEE, 2021).

Les données étudiées ne rendent pas compte de l'inflation récente qui grignote le pouvoir d'achat des ménages français, et qui pourrait nuancer le constat autour du niveau de vie des Basques et des Béarnais.



Revenus annuels moyens dans les départements de Nouvelle-Aquitaine
(données de décembre 2018, DREETS)

Niveau de vie et pauvreté monétaire

Des écarts de niveau de vie parfois importants entre les territoires du département et au sein même des territoires

- **Néanmoins, cette situation peut cacher de fortes disparités inter et intra-territoriales. Hétérogénéités qui se révèlent être plus marquées qu'au niveau régional.**
- A l'échelle départementale, les deux pôles démographiques et économiques principaux du département **concentrent les populations avec les niveaux de vie médians mensuels les plus élevés du département.**
- En parallèle, la pauvreté monétaire s'élève par exemple à 14,3 % au sein de la **CA Pau Béarn Pyrénées**, et 14,6 % dans la **CC du Béarn des Gaves**, les deux plus hauts taux de pauvreté monétaire du département (Source : INSEE, 2021).
- De même, les élus des territoires ruraux soulignent leur **sentiment de pauvreté d'une part significative des habitants des territoires ruraux**, même si les données disponibles ne rendent pas compte de ce ressenti.
- L'écart interdécile de niveau de vie à l'échelle du département est de 2 165 €, contre 2 051 € à l'échelle régionale. La **CA du Pays Basque et l'agglomération de Pau** sont les deux territoires les plus touchés par ces inégalités de revenus, avec un écart interdécile de niveau de vie de 2 215 € et 2 420 € respectivement (Source : Observatoire des Pyrénées-Atlantiques, 2023). Pour illustrer ces écarts de niveau de vie, la commune de Mourenx, située à 27 km de la ville de Pau, est l'une des communes les plus pauvres de la Région.

Taux de pauvreté et estimations du nombre de personnes pauvres

Source : Insee, Filosofi 2019 - Traitements & estimations © Compas

	Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	Estimation du nombre de personnes pauvres
SDSEI - Adour BAB*		
SDSEI - Nive Nivelle*	12	35 970
SDSEI - Pays Basque Intérieur*		
SDSEI - Pays des Gaves	12	8 130
SDSEI - Haut Béarn	12	5 020
SDSEI - Pau Agglomération	14	22 480
SDSEI - Est Béarn	9	8 010
Pyrénées-Atlantiques	12	79 850
Nouvelle-Aquitaine	13	780 820
France métropolitaine	15	9 140 560

*valeurs de la CA du Pays basque

Valeurs inférieures à celle des Pyrénées-Atlantiques

Valeurs proches de celle des Pyrénées-Atlantiques

Valeurs supérieures à celle des Pyrénées-Atlantiques

Lecture : La part de la population des Pyrénées-Atlantiques vivant sous le seuil de pauvreté fin 2019 est de 12%.

Source : Portait social des territoires de Pyrénées-Atlantiques, Observatoire des Pyrénées-Atlantiques (janvier 2023)

Niveau de vie et pauvreté monétaire

Un surendettement des ménages plus faible qu'au niveau régional et national

Le nombre de dossiers de surendettement déposés dans les Pyrénées-Atlantiques a **baissé de 10 %** entre 2021 et 2022

- **La situation de surendettement des ménages béarnais et basques est moins fréquente que celles observées aux niveaux régional et national.** 1 018 ménages ont déposé un dossier de surendettement en 2022. 40,6 % des dossiers traités en moyenne bénéficient d'un rétablissement personnel (effacement total des dettes) contre environ 43 % pour l'ensemble des ménages français. L'endettement total des ménages du département est estimé à 41 millions d'euros. **Pour le début l'année 2023, contrairement aux prévisions, on constate même une diminution du nombre de dossiers de surendettement par rapport à l'année 2022.**
- Même si l'endettement moyen des ménages des Pyrénées-Atlantiques est supérieur au niveau régional (44 498 € et 40 787 € respectivement), **le nombre de dossiers de surendettement déposés pour 100 000 habitants dans le département est de 173**, contre 214 pour la Nouvelle-Aquitaine et 208 au niveau national.
- Néanmoins, on observe un **endettement global moyen des ménages surendettés supérieur dans les Pyrénées-Atlantiques**, comparativement aux niveaux régional et national (44 953 €, 42 133 € et 41 285 € respectivement (Source : Banque de France, 2023)). **Certains publics sont particulièrement concernés : les familles monoparentales, les locataires, les chômeurs.**



Profil du surendetté dans les Pyrénées-Atlantiques

Entre deux âges : 83 % ont entre 25 et 64 ans (62 % de la population adulte du département)

Des femmes : 53 % des débiteurs et codébiteurs (53 % de la population du département)

Des familles monoparentales : 19 % des ménages surendettés (9 % dans la population du département)

Des locataires : 78 % des ménages surendettés sont locataires de leur logement (36 % dans la population du département), 11 % occupants à titre gratuit (2 % dans la population du département)

Des chômeurs : 26 % des débiteurs et codébiteurs sont au chômage (5,8 % de taux de chômage dans le département)

Des personnes sans capacité de remboursement dans près de la moitié des cas (49,5 %)

La part des ménages surendettés dont le niveau de vie est < SMIC est passée de 34 % à 43 % entre 2017 et 2022 dans le département

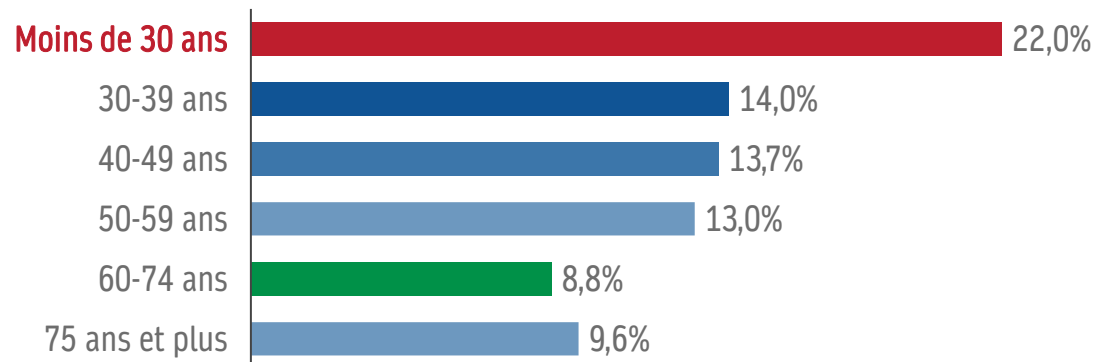
Source : Réunions plénières des Pyrénées-Atlantiques, Banque de France (Février 2023)

Niveau de vie et pauvreté monétaire

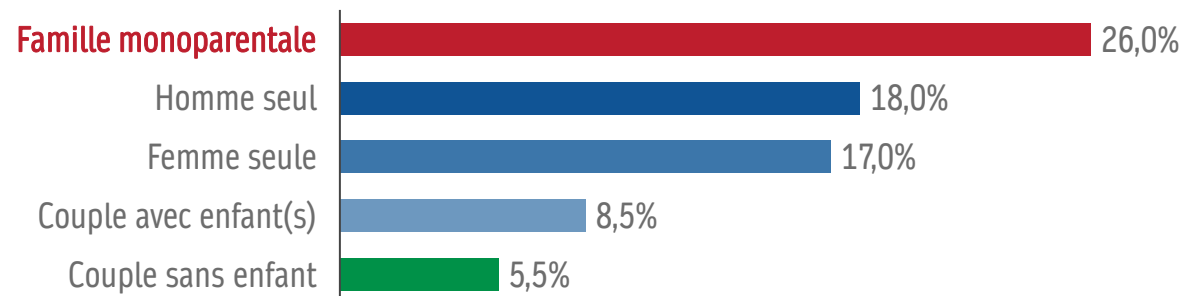
Des populations davantage touchées par la pauvreté monétaire

- De même, certaines populations semblent davantage confrontées à cette pauvreté monétaire, au moins sur certains territoires du département, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). 46 % des Néo-Aquitains habitant en QPV vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire en 2018 (Source : INSEE).
- Les familles monoparentales et les moins de 30 ans, notamment, sont largement surreprésentés parmi les personnes surendettées du territoire (Source : Banque de France).
- Les personnes vivant seules également, qui représentent par exemple 30 % de l'ensemble des personnes pauvres de la CA du Pays Basque. La situation des personnes vivant seules au sein du département est d'autant plus problématique que leur nombre augmente continuellement depuis les années 1990 sur l'ensemble des territoires du département. Et ce que ce soit en valeur absolue qu'en part parmi l'ensemble des ménages du département. Dans l'agglomération de Pau, les personnes vivant seules représentent 46,7 % des ménages en 2019, contre 31,1 % en 1990. Les retraités et les actifs sont les principaux concernés (respectivement 44,8 % et 45,1 % des personnes vivant seules sur le département) (Source : Observatoire des Pyrénées-Atlantiques, 2023).
- Depuis 2022 et la montée de l'inflation, de plus en plus de familles semblent être concernées par des enjeux de difficultés monétaires.

Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage (INSEE-DGiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, 2020)



Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage (INSEE-DGiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, 2020)



Niveau de vie et pauvreté monétaire

Le nouvel enjeu des travailleurs précaires sur le territoire basque et béarnais

- Depuis la crise sanitaire, les services départementaux, les services de l'Etat, les opérateurs ainsi que les associations constatent la **croissance importante du nombre de travailleurs précaires sur le territoire**.
- La grande difficulté réside dans le fait que cette typologie de population se positionne **au-delà des plafonds de ressources** et des caractéristiques nécessaires pour bénéficier d'aides et d'un accompagnement, et ne peuvent pas prétendre aux minima sociaux du fait de leur activité. Ces publics **multiplient d'ailleurs souvent les difficultés** : pour se loger, pour se nourrir, pour se déplacer, pour se soigner... Il est de plus très **difficile de les identifier** à un stade amont des problématiques qu'ils rencontrent.
- Les études manquent au niveau régional ou départemental pour mesurer finement ce phénomène.

2 millions

Le nombre de travailleurs précaires en France, soit 8 % des travailleurs et travailleuses.

Source : Etat des lieux de la pauvreté en France, Oxfam (novembre 2022)

Niveau de vie et pauvreté monétaire

Une forte précarité des ménages agricoles dans les Pyrénées-Atlantiques

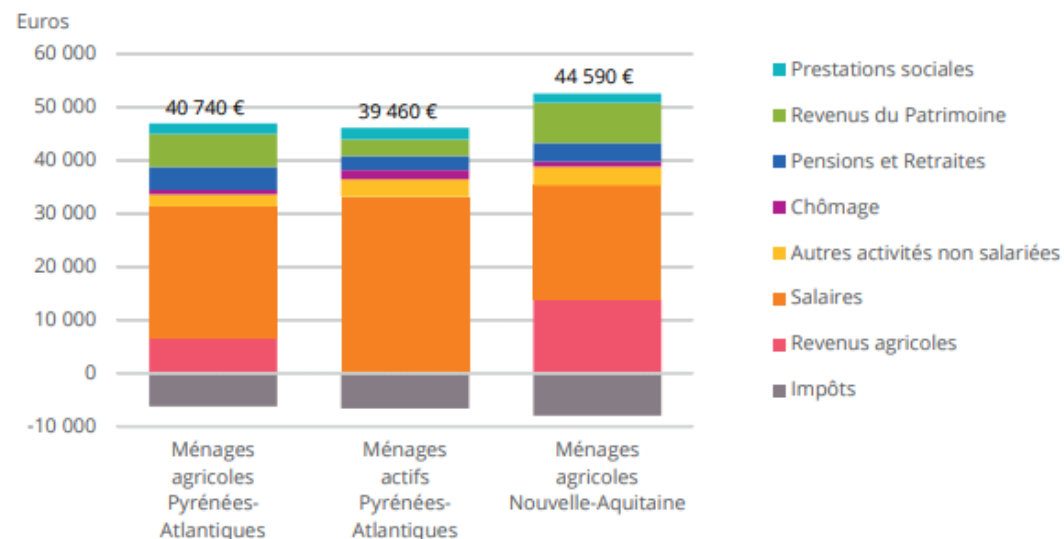
Un écart interdécile de niveau de vie de **4,0** entre les ménages agricoles des Pyrénées-Atlantiques, contre 3,0 pour les autres familles d'actifs

- Le département des Pyrénées-Atlantiques compte 7 200 ménages déclarant un revenu agricole, soit 4 % des ménages d'actifs de moins de 66 ans. **Le revenu disponible médian des ménages agricoles basques et béarnais est plus élevé que celui de l'ensemble des ménages actifs du département.** Néanmoins, il est inférieur au revenu médian des ménages agricoles de la **Région Nouvelle-Aquitaine** dans son ensemble. Cet écart pourrait s'expliquer par les différences de nature d'exploitation entre les territoires de la Région (Source : *AGRESTE Nouvelle Aquitaine, 2020*).
- Néanmoins, cet état de fait cache une **précarité plus importante des ménages agricoles du département par rapport aux autres ménages en activité.** Le taux de pauvreté monétaire des ménages agricoles du département atteint par exemple 21 %, contre 12 % pour les autres ménages actifs du département. Parmi les ménages agricoles, **la situation est particulièrement problématique pour les personnes seules et les familles monoparentales** : 43 % et 36 % respectivement de taux de pauvreté monétaire (contre 16 % et 24 % parmi ces mêmes familles d'actifs d'autres professions dans le département) (Source : *AGRESTE Nouvelle Aquitaine, 2020*).

Figure 1

Des revenus plus faibles pour les ménages agricoles des Pyrénées-Atlantiques qu'en Nouvelle-Aquitaine

Composition du revenu disponible annuel moyen



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

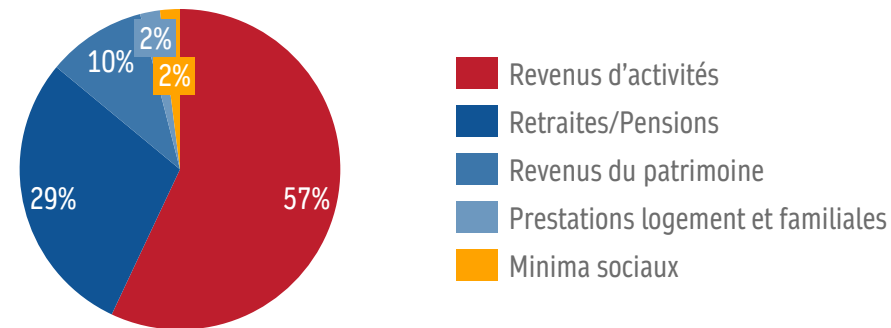
Niveau de vie et pauvreté monétaire

Une structure de sources de revenus des ménages qui laisse apparaître la place importante des revenus de pension et du patrimoine

Le niveau de vie médian dans le département était de **1 879€/mois** en 2020 contre 1860€ à l'échelle nationale.

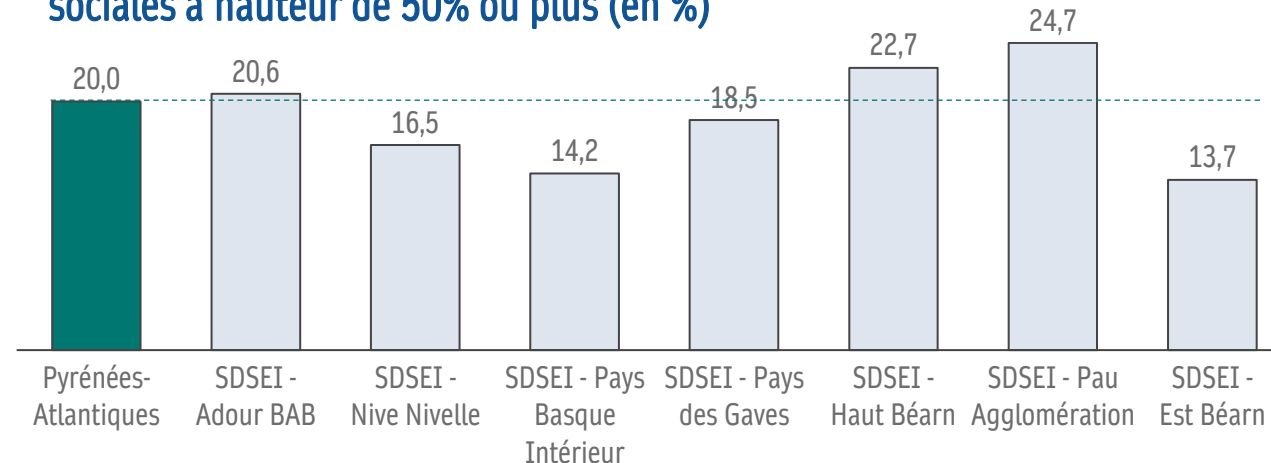
- **La structure des sources de revenus des ménages du département est très similaire à celle observée au niveau régional** (voir structure ci-contre). Néanmoins, on observe une **part plus importante des revenus de retraites/pension et du patrimoine comparativement au niveau national**, qui peut s'expliquer par la structure relativement âgée de la population du département. En parallèle, les revenus d'activités ont un poids inférieur à ce qui peut être observé au niveau national (57 % vs 62 %) (source : INSEE, 2019).
- **La part des minima sociaux reste faible dans la structure de revenus des ménages, ce qui n'empêche pas de grandes disparités territoriales.** Par exemple, on constate qu'au sein de la SDSEI Pau Agglomération 24,7 % des ménages allocataires de la CAF voient leurs revenus composés à plus de 50% d'allocations sociales contre seulement 13,7 % des ménages allocataires de la CAF de la SDSEI Est Béarn, soit une différence de 11 points.

Structure des ressources des ménages de Pyrénées-Atlantiques (en %)



Source : INSEE, 2019

Part des allocataires Caf dont les revenus sont constitués de prestations sociales à hauteur de 50% ou plus (en %)



Source : Portait social des territoires de Pyrénées-Atlantiques, Observatoire des Pyrénées-Atlantiques (janvier 2023)

Niveau de vie et pauvreté monétaire

L'accroissement des situations de précarité alimentaire

- Les structures de distribution de repas gratuits constatent une **augmentation marquée de la demande des publics précaires sur le territoire**. Pour ces structures, les principaux facteurs explicatifs de cette explosion de la demande sont **l'accroissement de la précarité du travail, l'inflation et les difficultés accrues pour se loger**.
- **Les distributions de repas concernent une très large diversité de publics**, avec notamment des personnes retraitées, des travailleurs précaires, des femmes seules, des jeunes et des personnes étrangères en situation précaire (profils qui étaient jusqu'à récemment relativement marginaux dans ces distributions, au profit des personnes à la rue par exemple).
- En parallèle, **l'enjeu des approvisionnements en denrées** peut poser question. La Banque alimentaire Béarn et Soule a constaté en 2022 une baisse de ses approvisionnements de 15 % par rapport à 2021 (1 133 tonnes de denrées). Cette baisse s'explique principalement par l'arrêt des programmes européens REAC 1 et REAC 2.

2,3 millions de repas servis en 2022 par les associations du Pays basque

12 500 personnes en grande précarité alimentaire aidées chaque semaine au Pays basque

30 000 personnes environ en situation de précarité alimentaire au Pays basque

Source : Précarité alimentaire 12 500 personnes aidées chaque semaine au Pays basque, Sud Ouest, 2023

Niveau de vie et pauvreté monétaire

Principaux enseignements

A noter que des enjeux liés aux difficultés de niveau de vie sont également détaillés dans les sections « Emploi », « Logement » et « Accès au droit »

Les enjeux pour le Pacte des Solidarités, qui ressortent du diagnostic :

L'accompagnement des « poches de pauvreté », des territoires particulièrement touchés par la précarité monétaire, dont les territoires agricoles et les QPV

Si la situation du département est globalement très positive, il apparaît que **certains territoires sont toujours concernés par une grande précarité monétaire** : dans les agglomérations des deux pôles économiques du département – et notamment les QPV – , mais aussi certains territoires ruraux et agricoles

L'accompagnement des publics les plus touchés par la précarité monétaire : familles monoparentales, personnes seules, locataires

Ce sont les familles monoparentales, les personnes vivants seules (hommes et femmes) et les locataires qui sont **principalement sujets à la pauvreté monétaire** sur le territoire départemental.

La lutte contre le phénomène des travailleurs précaires

Le début des années 2020 est marqué par **l'accroissement majeur du phénomène des travailleurs précaires** sur le territoire départemental. Leur situation ne leur permet pas de bénéficier des accompagnements proposés aux autres publics précaires.

La lutte contre la précarité alimentaire

Les situations de précarité alimentaires touchent un **public toujours plus large et nombreux** dans le département.

Niveau de vie et pauvreté monétaire

L'accompagnement des « poches de pauvreté », des territoires particulièrement touchés par la précarité monétaire, dont les territoires agricoles

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- **Le Revenu de Solidarité Active (RSA)** délivré par le CD 64
- **L'assistance sociale** des services départementaux, de la CPAM ou des caisses de retraites
- Les **aides de la MSA** en direction des exploitants agricoles : fonds d'action sanitaire et sociale destinés à la prise en charge des cotisations et contributions sociales des exploitants, entretiens individuels pour l'accès au droit, dispositifs d'évolution professionnelle...
- La CAF 64 met à disposition des bénéficiaires du RSA des **agents spécialisés dans l'accompagnement des publics précaires** (conseillers et travailleurs sociaux)
- Les **Points Conseils Budget (PCB)**
- Les maisons **France Services**



Evaluation générale

Malgré le grand nombre d'acteurs impliqués sur la thématique de la pauvreté monétaire, un **manque d'interlocuteurs disponibles** est souligné par certains sur les territoires, notamment les territoires ruraux du département (par ex : **saturation** recensée des travailleurs sociaux). Manque d'interlocuteurs qui amplifie parfois un phénomène important de **non-recours** aux prestations sociales dans les territoires reculés.

Premières pistes :

- Renforcement du maillage territorial
- Coordination accrue entre les acteurs impliqués, notamment dans le cadre des maisons France Services pour essayer d'endiguer la saturation recensée des travailleurs sociaux

Niveau de vie et pauvreté monétaire

L'accompagnement des publics les plus touchés par la précarité monétaire : familles monoparentales, personnes seules, locataires

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- **PCB financés par l'Etat** (5 au niveau du département) : accompagnement individuel, réunions collectives
- **Micro-crédits personnels** pour les personnes exclues du système bancaire classique
- **Aides financières ponctuelles** du CD 64 dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL) ou du Fonds RSA
- **Aide éducative budgétaire** du CD 64 pour améliorer la gestion du budget familial
- **Aides de la CAF** pour les familles monoparentales : Allocation de Soutien Familial (ASF), aide aux familles monoparentales
- **L'aide à la garde d'enfants pour parent isolé (Agepi)** de Pôle Emploi
- **L'accompagnement social** des locataires du parc social par les bailleurs
- **Offre « clientèle fragile »** des organismes bancaires
- La **tarification sociale des cantines**, soutenue par l'Etat
- La **Cité de l'emploi de Pau** dont le rôle est de lever tous les freins à l'insertion professionnelle au bénéfice des habitants des QPV et plus particulièrement des femmes, des seniors et des réfugiés

Evaluation générale

Une **très grande variété de dispositifs** existe pour lutter contre la pauvreté financière des publics fragiles (accompagnement social, aides financières, offre bancaire adaptée...). L'offre est riche, mais implique en conséquence une **faible visibilité et lisibilité** de ces accompagnements.

Premières pistes :

- Création de partenariats et mécanismes de coordination entre acteurs (notamment communication sur offres existantes, en cohérence)

Niveau de vie et pauvreté monétaire

La lutte contre le phénomène des travailleurs précaires

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- La **prime d'activité**, versée par la CAF 64
- Les **points conseils budgets** (voir diapositive précédente)
- Les **dispositifs d'aide alimentaire** (voir diapositive suivante)
- Les dispositifs **d'accompagnement des salariés en difficulté** d'Action Logement
- Le département des Pyrénées-Atlantiques est entré dans l'expérimentation **Territoire Zéro Non recours** sur Pau et son agglomération – Partenariat : Etat, CD, CAF et CPAM.



Evaluation générale

Le phénomène **des travailleurs précaires est en expansion** sur le territoire départemental, selon de nombreux acteurs. Ces publics, qui ne peuvent disposer des minimas sociaux du fait de leur activité, n'ont **que peu de leviers et dispositifs à leur disposition pour les sortir de la précarité**. Le **non-recours fréquent** de ce type de public aux aides existantes et aux dispositifs d'accompagnement disponibles est aussi souligné. En outre, les travailleurs précaires sont très **difficiles à identifier**, ce qui rend d'autant plus difficile leur accompagnement.

Premières pistes :

- Développement de dispositifs dédiés à l'identification et à l'accompagnement des travailleurs précaires

Niveau de vie et pauvreté monétaire

La lutte contre la précarité alimentaire

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Les **distributions de repas gratuits**
- Le **chèque accompagnement personnalisé et la carte de paiement COHESIA** du CD 64 pour l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène
- Les **épiceries sociales**
- Les **épiceries solidaires étudiantes**
- Les **maraudes** pour aller à la rencontre et apporter de la nourriture à des personnes sans-abris
- Le dispositif **Mieux manger pour tous** lancé par l'Etat

Evaluation générale

La lutte contre la précarité alimentaire est portée en grande partie par des **acteurs associatifs et financée par l'Etat et les collectivités**. Depuis la crise sanitaire liée au Covid-19, une **saturation des dispositifs de distribution de repas** est observée, liée à la fois à l'augmentation vertigineuse de la demande pour ces dispositifs et aux difficultés rencontrées par les acteurs pour répondre en main d'œuvre à ces besoins (préparation des repas, distribution...). Cette saturation est d'autant plus grave qu'une forme de **non-recours** aux aides proposées est identifiée par les acteurs associatifs.

Premières pistes :

- Organisation d'une réflexion collective au niveau départemental pour accroître la qualité de la réponse apportée et la vitesse de mise en œuvre des actions



04.

Emploi, insertion et formation

Emploi, insertion et formation

Tissu partenarial

Dynamiques partenariales en place :

- Une **profusion d'acteurs**, notamment des acteurs institutionnels, présents sur l'ensemble du territoire départemental pour œuvrer à l'insertion des publics précaires.
- Le **Plan Départemental d'Insertion (PDI)** est l'un des leviers principaux de la politique départementale en matière d'emploi et d'insertion. Le PDI 2017-2021 est actuellement en cours d'évaluation.
- Un enjeu identifié autour de la **coordination des acteurs et des services** proposés aux publics.
- Le **prochain PDI est en cours de construction avec comme objectif une meilleure lisibilité** des acteurs impliqués et des dispositifs en place.

Institutionnels



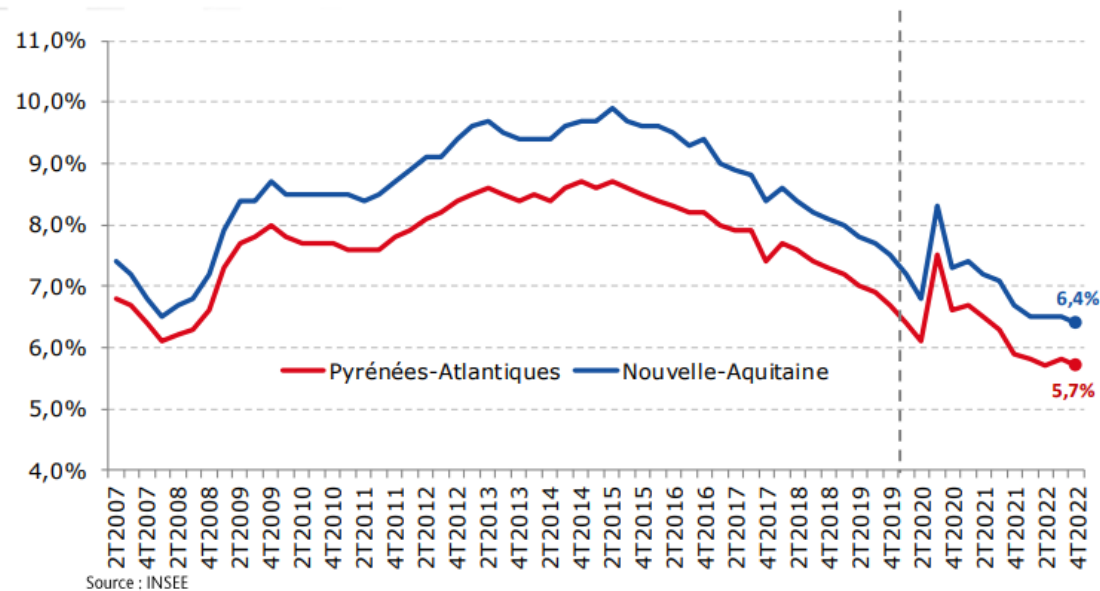
Associatifs



Emploi, insertion et formation

Au global, une situation de l'emploi très positive sur le territoire départemental

Taux de chômage depuis 2007 en Pyrénées-Atlantiques et Nouvelle-Aquitaine



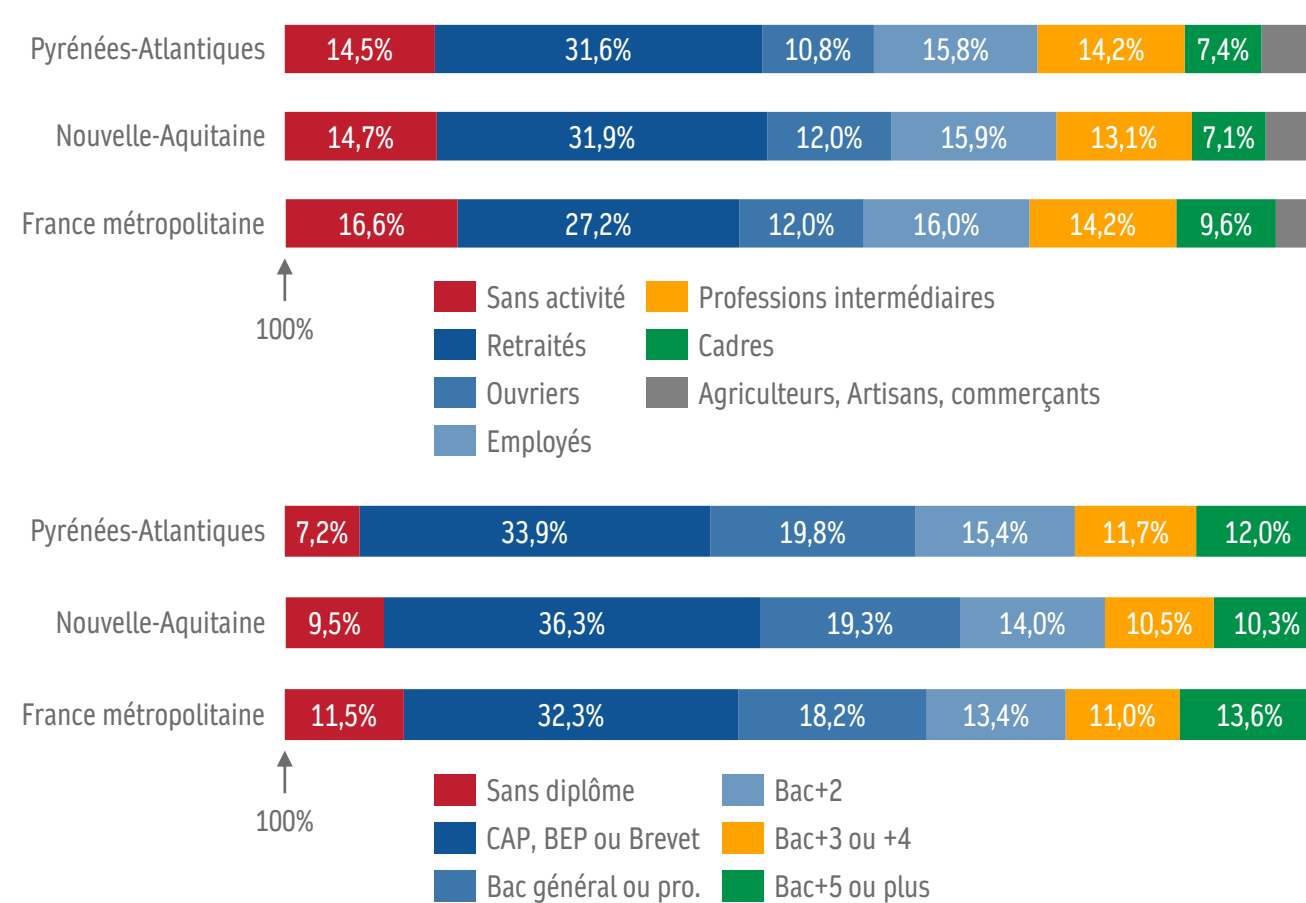
Source : Le marché du travail dans les Pyrénées-Atlantiques, Pôle Emploi (avril 2023)

- **La situation générale de l'emploi dans les Pyrénées-Atlantiques s'améliore depuis la sortie de crise.** Le taux de chômage à la fin juin 2023 s'élève à 5,5 % dans le département, à comparer aux 6,2 % observés à l'échelle régionale. La majorité des indicateurs sont dans le vert : évolution de l'emploi salarié, des recrutements, des offres d'emploi enregistrées, des projets de recrutement... Seul indicateur dans le rouge sur un an et par rapport à la période pré-Covid : l'indicateur de retour à l'emploi (-4,8 % sur un an en mars 2023 et -1,1 % par rapport à 2019) (Source : Pôle Emploi, 2023).
- Des **écarts entre zones d'emplois** (au sens de Pôle Emploi) peuvent être observés, sans pour autant que ces écarts soient particulièrement importants. Ainsi, la zone d'emploi de Pau connaissait un taux de chômage à la fin du premier trimestre de l'année 2023 de 5,7 %, contre 5,8 % pour la zone d'emploi de Bayonne et 4,7 % pour celle d'Oloron-Sainte-Marie (Sud du département). **Néanmoins, certaines zones sont davantage concernées par des enjeux de chômage, et notamment les agglomérations et QPV du territoire** (voir diapositive dédiée).

Emploi, insertion et formation

Des emplois globalement plus qualifiés qu'au niveau régional, en lien avec le niveau de qualification de la population

Le salaire horaire net moyen départemental s'élève à **14,57 €**, contre 14,11 € au niveau régional



- La population active des Pyrénées-Atlantiques représente 54,2 % des 15 ans et plus. Seules la Gironde et les Deux-Sèvres en comptent davantage en Nouvelle-Aquitaine. Le profil socio-professionnel de ces actifs, bien que représentatif de la moyenne régionale, **dessine les contours d'emplois plus qualifiés que la plupart des autres départements** (Source : INSEE, 2021). La part des professions intermédiaires et des cadres étant par exemple plus élevée que ce qui peut être observé au niveau régional.
- Cette plus grande qualification des emplois du département est une **conséquence du niveau de qualification de la population**, encore une fois supérieur aux niveaux régional et national.
- Une étude de Pôle Emploi indiquait que plus de deux tiers (69%) des embauches, hors intérim, conclues dans le département entre mai 2017 et avril 2018 correspondaient à des **CDD de moins d'un mois**, relevant une **certaine précarité de l'emploi et/ou la place importante de l'emploi saisonnier dans ce département touristique**.

Emploi, insertion et formation

Les Pyrénées-Atlantiques, territoire d'expérimentation du futur « France Travail »

- **Le département a été choisi avec 18 autres territoires pour expérimenter le projet de nouveau dispositif RSA, qui doit servir de préfiguration au futur « France Travail ».** Ce dispositif ambitionne de ramener vers l'emploi les bénéficiaires du RSA notamment les plus éloignés du travail. L'objectif de France travail est d'« aller-vers » **toutes les personnes dépourvues d'emploi** en organisant un guichet unique à l'entrée, pour un accompagnement plus réel que formel, dans une logique d'engagements réciproques. **Les premiers résultats semblent prometteurs**, avec près de 88 sorties pour 100 entrées dans le dispositif.
- Cette expérimentation arrive dans un contexte (i) de **quasi plein-emploi** au niveau départemental et (ii) où **les entreprises connaissent des difficultés croissantes à recruter**. L'étude BMO 2023 de Pôle Emploi indique 36 330 projets de recrutement pour l'année (+ 13 % par rapport à 2022), un record. Parmi ces projets, plus de 70 % sont jugés difficiles par les employeurs.

Les 19 départements concernés par l'expérimentation du nouveau dispositif RSA



Source : Ministère du Travail

Emploi, insertion et formation

Des freins persistants et des publics davantage sujets au chômage

- **Des freins périphériques à l'accès à l'emploi sont néanmoins identifiés sur certains territoires.** L'exclusion numérique concerne par exemple 19,2 % des demandeurs d'emploi en catégorie ABC dans la CA Pau Béarn Pyrénées, contre 16,9 % au niveau régional (Source : Pôle Emploi, 2023). **L'état de santé (notamment la santé mentale), la mobilité ou les difficultés financières** peuvent aussi se révéler comme des freins majeurs, de manière plus ou moins intense sur l'ensemble des territoires du département.
- Le **logement est également identifié comme un frein majeur à l'accès ou au maintien à l'emploi**, notamment dans les territoires très tendus comme le Pays Basque.
- **Certains publics semblent également plus touchés que d'autres par le chômage.** C'est notamment le cas des **femmes**, qui représentent 54,3 % des demandeurs d'emploi (Source : Pôle Emploi, décembre 2022). C'est également **le cas des seniors**, qui représentent 30 % de la demande d'emploi en fin de mois (DEFM) du département, une part identique à celle qui peut être observée au niveau régional mais qui s'accroît avec la récente réforme des retraites (Pôle Emploi). Les **personnes en situation de handicap** rencontrent également des difficultés majeures dans l'accès à l'emploi sur le territoire. La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans la DEFM s'élève à 11,4 % dans les Pyrénées-Atlantiques, contre 9,7 % au niveau régional. Cette part passe à 20 % contre 17 % au niveau régional si on se concentre sur les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (Pôle Emploi).

Emploi des femmes dans les Pyrénées-Atlantiques



54,3 % des demandeurs d'emploi sont des femmes (contre une part de 52,1 % dans la population du département)

4^{ème} total régional sur les 12 départements

Source : La demande d'emploi dans les Pyrénées-Atlantiques, Pôle Emploi (décembre 2022)

Caractéristiques des demandeurs d'emploi dans les Pyrénées-Atlantiques (données déclaratives)



47,9 % sont peu ou non mobiles (– de 15 km ou – de 30 min)



22,2 % sont peu ou non qualifiés



43,7 % sont des chômeurs de longue durée

Source : La demande d'emploi dans les Pyrénées-Atlantiques, Pôle Emploi (juin 2023)

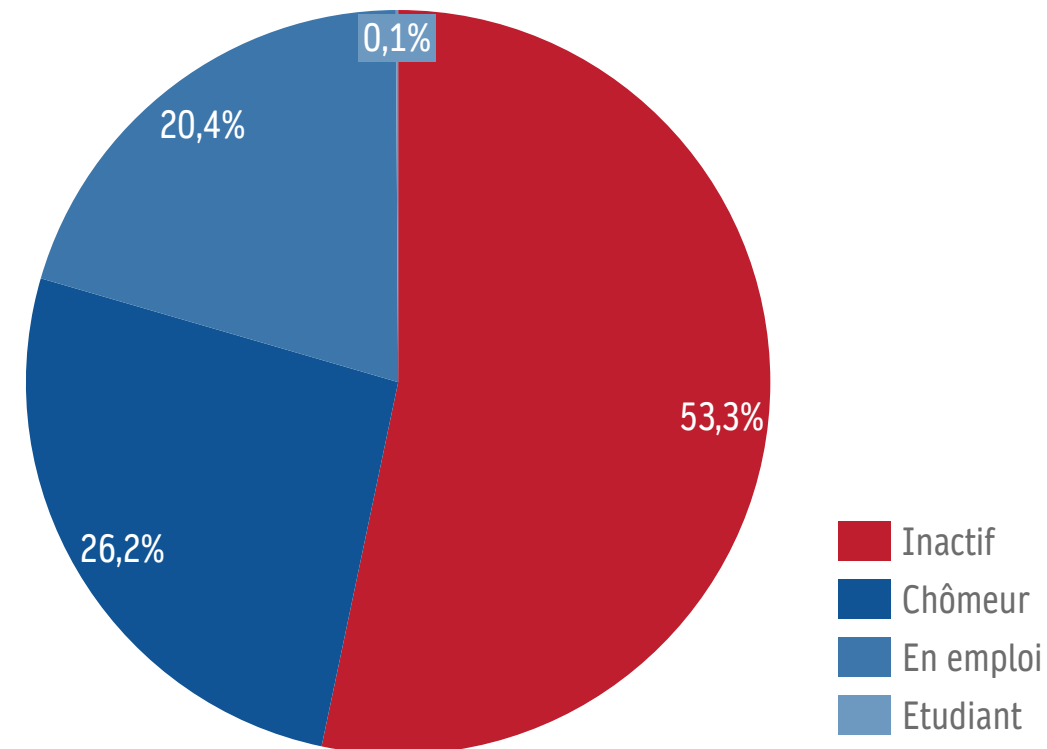
Emploi, insertion et formation

Un taux de couverture du RSA plutôt faible

5,4 % de la population de moins de 65 ans des Pyrénées-Atlantiques est couverte par le RSA, contre 6,2 % au niveau régional et 6,6 % au niveau national

- **Le taux de couverture du RSA dans les Pyrénées-Atlantiques est relativement faible** : 4,3 % contre 5 % pour la région Nouvelle-Aquitaine et 5,6% au niveau national (*Panorama statistiques chiffres clés DREETS*).
- Par ailleurs, il est important de noter que les Pyrénées-Atlantiques ne représentent que **10 % des foyers bénéficiaires du RSA dans la région** alors que sa part dans la population régionale est de 11,5 % (*Source : Rapport AUDAP RSA – Mai 2019*). Cette sous-représentation du département dans la répartition régionale du RSA témoigne d'une **population moins sujette à la précarité monétaire**.
- On constate également une forte **sur-représentation des familles monoparentales dans l'ensemble des foyers bénéficiaires du RSA** : 29 % des bénéficiaires pour seulement 9,1 % des foyers. Parmi les familles monoparentales bénéficiaires, il s'agit pour plus de **90 % de femmes vivant seules avec un ou plusieurs enfants à charges**.
- Enfin, on constate que le **RSA constitue rarement un vecteur de sortie de la précarité mais davantage une ressource à long-terme**, puisque 61% des bénéficiaires du département touchent ce revenu depuis au moins 3 ans.

Situation de l'emploi des bénéficiaires du RSA



Source : Rapport AUDAP RSA, Mai 2019

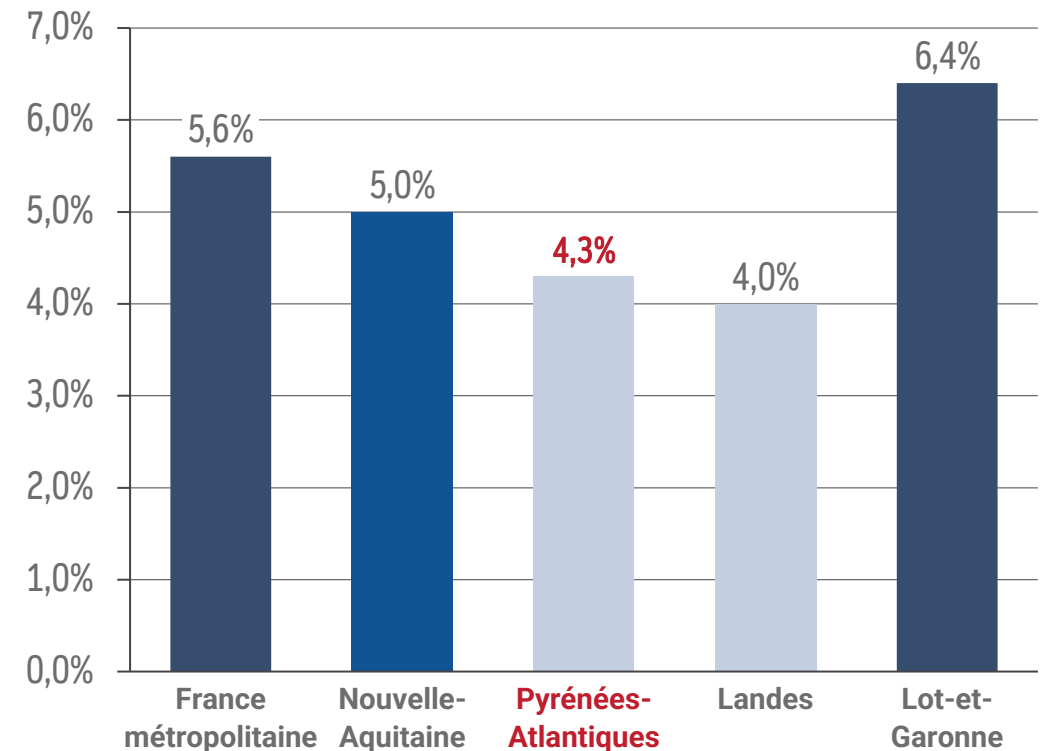
Emploi, insertion et formation

Des inégalités territoriales dans l'accès aux minima sociaux

5,4 % de la population de moins de 65 ans des Pyrénées-Atlantiques est couverte par le RSA, contre 6,2 % au niveau régional et 6,6 % au niveau national

- **Malgré une population recourant globalement moins aux minima sociaux tels que le RSA, de grandes disparités socio-économiques persistent dans l'accès à cette aide sociale.** En effet, on constate que sur les 13 989 foyers bénéficiaires départementaux du RSA, 11 103 résident dans les Communautés d'agglomération Pays Basque et Pau Béarn Pyrénées, soit presque 80 %, alors que ces deux localités représentent 70 % de la population départementale (Source : Rapport AUDAP RSA – Mai 2019).
- A cet égard, il est intéressant de noter que les trois communautés de communes de Luys en Béarn, Nord-Est Béarn et Adour-Madiran comptent un **taux de couverture du RSA de moins de 2 %** pour un total de 150 foyers bénéficiaires sur une population totale de 88 000 habitants (Source : Rapport AUDAP RSA – Mai 2019).
- **Enfin, on constate que la durée de prestation varie également selon les localités du département.** 47 % des bénéficiaires de Pau Agglomération touchent le RSA depuis 5 ans ou plus contre seulement 36 % pour ceux du SDSEI – Pays Basque Intérieur. Cela nous renseigne sur la **difficulté de sortie de la précarité particulièrement notable dans les agglomérations comme celle de Pau parmi les différentes CC et CA du département** (Source : Portraits sociaux des territoires, février 2023).

Taux de couverture de la population par le RSA



Source : Panorama statistiques chiffres clés DREETS

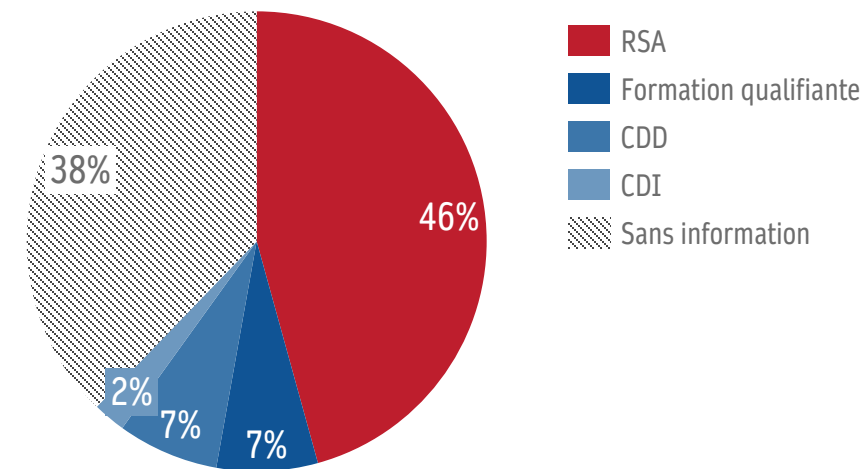
Emploi, insertion et formation

Focus : l'insertion linguistique et professionnelle des réfugiés du département

- **Des freins spécifiques dans l'insertion professionnelle sont rencontrés par les publics réfugiés, à commencer par la barrière linguistique.** En effet, les 6 premiers pays d'origine des réfugiés du département sont non-francophones : Afghanistan, Irak, Syrie, Soudan, Erythrée et Venezuela (*Source : Diagnostic pré-opérationnel AGIR, 2022*). Le niveau de français des réfugiés peut, dans certains cas, être rédhibitoire dans l'accès à un emploi, malgré les compétences et l'expérience de certains profils.
- **Si des dispositifs ont été mis en place et des formations proposées, des difficultés persistent dans l'accès à l'emploi de ces publics.** La question de l'**adéquation des dispositifs avec les besoins** peut être posée. Pour les réfugiés, les parcours d'apprentissage de la langue durent 18 mois alors que les contrats IAE qui peuvent leur être proposés durent au maximum 24 mois cumulés. On peut aussi noter que certaines formations mises en place ne rencontrent pas leur public. Signe que la **visibilité des dispositifs** proposés est peut-être à améliorer. La **coordination entre les acteurs** travaillant sur ces enjeux peut aussi être questionnée. En effet, des visions diverses de la chronologie ou simultanéité pertinentes « apprentissage de la langue-emploi » sont observées entre les acteurs.
- D'autres difficultés apparaissent dans l'accès à l'emploi de ces publics. Certains ont connu des situations traumatiques par le passé et n'ont pas travaillé depuis une longue période. Le **manque de logement** observé dans les Pyrénées-Atlantiques (*voir section dédiée*) peut aussi mettre en cause l'insertion par l'emploi de ces publics (*Source : Diagnostic pré-opérationnel AGIR, 2022*).
- Le programme **d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR)** est en cours de déploiement depuis le 01 mars 2023 dans les Pyrénées-Atlantiques pour systématiser l'accompagnement vers l'emploi et le logement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) ayant obtenu la protection internationale depuis moins de deux ans. L'objectif du programme est de créer « un guichet unique » de l'intégration des BPI, chargé de veiller, au niveau départemental, à la cohérence de leurs parcours et à la synergie des dispositifs de droit commun et des dispositifs spécialisés existants. Il est porté par l'association France Horizon, chargée d'accompagner ceux des BPI éligibles, sur la base du volontariat, vers l'accès aux droits, vers le logement et l'emploi/formation et de coordonner l'action de l'ensemble des acteurs locaux de l'intégration.

Un quart des réfugiés du département sont âgés de 19 à 25 ans et n'ont donc pas droit au RSA

Situation de l'emploi des demandeurs d'asile à la sortie des CADA/HUDA de Pyrénées-Atlantiques



Source : Diagnostic pré-opérationnel AGIR, Janvier 2022

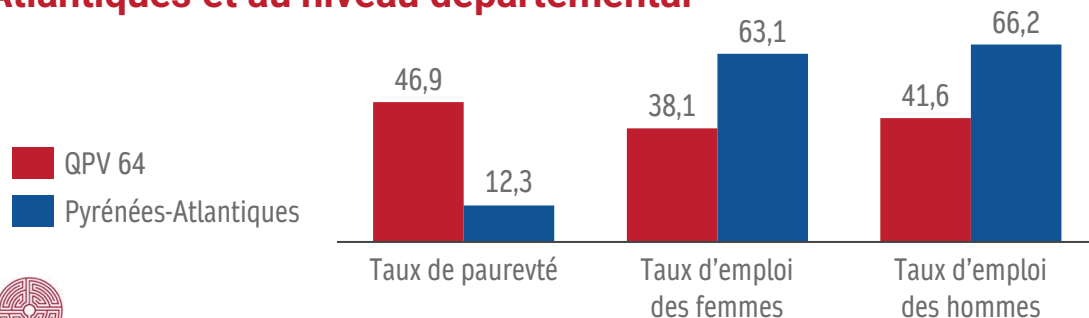
Emploi, insertion et formation

Focus : la difficile insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires politiques de la ville du département

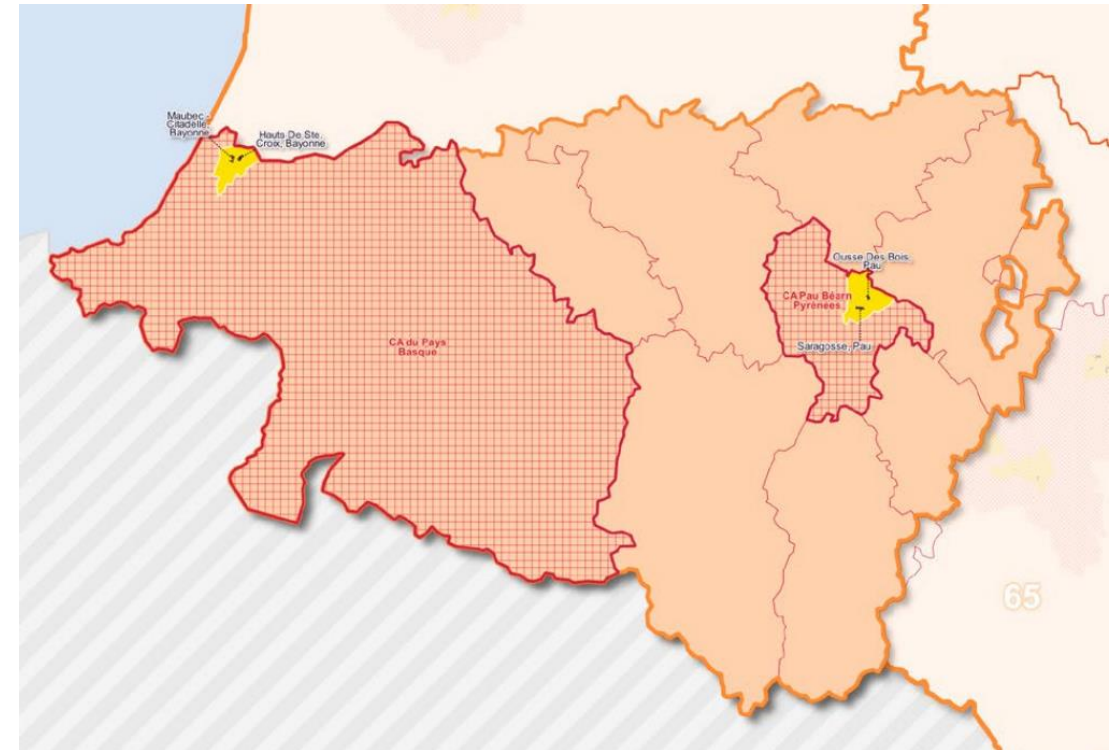
11 047 habitants vivent dans l'un des 4 QPV du département (soit environ **1,6 %** de la population des Pyrénées-Atlantiques, contre 3,5 % au niveau régional)

- 4 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont recensés sur le territoire départemental, tous situés sur les deux communes de Bayonne et Pau : Maubec Citadelle (Bayonne), Hauts de Sainte Croix (Bayonne), Saragosse (Pau) et Ousse des Bois (Pau).
- **L'insertion économique et professionnelle des habitants des QPV est un enjeu clé**, puisque cette insertion est inférieure à celle qui peut être observée dans les autres QPV au niveau national. En effet, **le taux d'emploi dans les 4 QPV du département est de 41,3 %**, contre 44,7 % au niveau national. Pour les **jeunes de 15-24 ans**, ce taux d'emploi descend à 21,5 % contre 22,5 % au niveau national (Source : *vudesquartiers.fr*).
- A noter que 46 % des Néo-Aquitains habitant en QPV vivent **en dessous du seuil de pauvreté monétaire** en 2018 (44 % en France métropolitaine). Entre 2013 et 2018, le taux de pauvreté dans les QPV néo-aquitains augmente de quatre points, passant de 42 % à 46 % (Source : *INSEE*).

Taux de pauvreté et d'emploi (en %) dans les QPV des Pyrénées-Atlantiques et au niveau départemental



Localisation des 4 QPV du département



Source (carte et histogramme) : Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ANCT, 2022

Emploi, insertion et formation

Synthèse du diagnostic

A noter que des enjeux liés aux difficultés d'emploi et d'insertion sont également détaillés dans les sections « Niveau de vie », « Logement », « Accès au droit » et « Mobilité »

Les enjeux pour le Pacte des Solidarités, qui ressortent du diagnostic :

La lutte contre les freins à l'emploi, notamment pour les femmes, les seniors et les personnes en situation de handicap

En dépit d'un taux de chômage faible comparativement aux situations régionale et nationale, les femmes, les seniors et les personnes en situation de handicap font davantage face à des difficultés en termes d'accès à l'emploi sur le territoire.

L'accès à un logement pour favoriser l'emploi

L'accès et la stabilisation des populations précaires dans un logement sont des prérequis essentiels à l'emploi. Cet accès est de plus en plus difficile sur le territoire départemental, notamment sur le territoire tendu de la côte basque.

Le lien travail-santé

La santé de certaines populations, notamment psychique, devient un frein central à la recherche d'un emploi et au maintien sur le long-terme dans cet emploi. De même, les personnes en situation de handicap connaissent des difficultés majeures dans leurs recherches d'emploi.

L'orientation professionnelle des publics éloignés de l'emploi

La formation et l'orientation sont des facteurs majeurs de l'insertion, et des dispositifs à destination des publics éloignés de l'emploi sont déjà mis en place. Néanmoins, ces publics n'y ont pas toujours recours.

Emploi, insertion et formation

La lutte contre les freins à l'emploi, notamment pour les femmes, les seniors et les personnes en situation de handicap

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Les **animateurs locaux d'insertion emploi** et les **travailleurs sociaux pour l'insertion sociale** du CD 64
- **L'aide à la garde d'enfants pour parent isolé (Agepi)** versée par Pôle Emploi, pour les personnes qui reprennent un emploi et élèvent seules un ou plusieurs enfants de moins 10 ans
- La **plateforme insertion 64**, qui met en avant des informations utiles pour l'insertion des publics ainsi que des offres d'emploi
- Les **structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)** : entreprises d'insertion (EI), ateliers et chantiers d'insertion (ACI), associations intermédiaires (AI)
- Les **EAJE** (voir section « petite enfance et éducation »)
- Le dispositif **d'emploi accompagné** pour les personnes en situation de handicap, qui comprend un soutien et un accompagnement du salarié ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur
- Les **label « à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP)**, attribués aux crèches qui réservent des places aux jeunes enfants (0 à 3 ans) de parents en situation de recherche d'emploi
- La **cit  de l'emploi de Pau** qui œuvre pour lever les freins à l'insertion professionnelle des habitants des QPV et plus particulièrement des femmes, des seniors et des réfugiés

Evaluation générale

Malgré la **multitude d'outils existants**, les femmes, les seniors et les personnes en situation de handicap restent surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi. Pour l'emploi des femmes, la **cohérence entre la vie de famille et la vie professionnelle** reste le sujet central. De plus, il **n'existe pas de dispositif dédié à leur accompagnement** vers l'emploi, ni à celui des seniors, qui posent des difficultés spécifiques.

Premières pistes :

- Développement de dispositifs de garde d'enfants rendant possible une activité professionnelle en horaires contraints
- Développement de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des seniors et des femmes
- Réflexion collective au sujet de l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap

Emploi, insertion et formation

L'accès à un logement pour favoriser l'emploi

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Les **animateurs locaux d'insertion emploi** et les **travailleurs sociaux pour l'insertion sociale** du CD 64
- Les dispositifs – financés par l'Etat – **d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)** et **d'accompagnement vers l'insertion sociale professionnelle (AISP)**
- Les **dispositifs d'Action Logement** : aides à l'accession, à la mobilité, aides ponctuelles pour les salariés en difficulté...
- Les **Foyer de jeunes travailleurs (FJT)** pour les moins de 30 ans
- Le **Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes Béarn-Adour de Morlaas (CLLAJ)**



Evaluation générale

Compte-tenu de la tension locative observée sur certains territoires du département, notamment la côte Basque, il apparaît que **l'accès au logement représente un frein majeur pour l'accès et le maintien dans l'emploi**. Les **travailleurs saisonniers** sont particulièrement concernés par cet enjeu. Tout comme les **populations les plus précaires** qui doivent parfois loger à une grande distance de leur lieu de travail, entraînant des enjeux de mobilité et de pouvoir d'achat (coût du transport accru).

Premières pistes :

- Développement de l'offre de logements
- Coordination accrue entre services et dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et le logement

Emploi, insertion et formation

Le lien travail-santé

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- **La prestation Parcours Emploi Santé** de Pôle Emploi, qui a pour objectif de lever des situations de blocage dans le parcours du demandeur d'emploi, en lien avec la perception qu'il a de son état de santé.
- **L'accompagnement spécifique des personnes autistes** dans leur recherche d'emploi proposé par Pôle Emploi.
- La mobilisation de l'offre de service de **l'AGEFIPH**;
- **L'accompagnement de Cap emploi** : informer, conseiller et accompagner vers et dans l'emploi les personnes en situation de handicap et informer, conseiller et accompagner les employeurs dans les démarches de maintien dans l'emploi de leurs salariés.
- Les dispositifs **d'accompagnement des enjeux santé des demandeurs d'emploi** proposés par les SDSEI.
- Le bilan de santé et la prise en charge par la CPAM de **séances de psychologues**.
- Les **ateliers Santé Ville** dont l'objectif est la coordination des acteurs pour favoriser l'accès à la santé, à la prévention et aux soins des populations des QPV.



Evaluation générale

La situation des **personnes en situation de handicap** (physique ou psychique) pose question sur le territoire. Ce public subit davantage des phénomènes **d'exclusion professionnelle**, et rencontre des difficultés majeures à l'embauche. De plus, les difficultés de santé, notamment mentale, sont un **frein croissant à l'accès et au maintien dans l'emploi pour une large diversité de publics**.

Premières pistes :

- Construction d'outils adéquats pour (i) faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et (ii) pour identifier et accompagner les difficultés de santé des demandeurs d'emploi

Emploi, insertion et formation

L'orientation professionnelle des publics éloignés de l'emploi

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- L'expérimentation du futur « **France Travail** » à l'échelle du 64
- Le dispositif « **Territoires zéro chômeur de longue durée** » à Pau dans les quartiers Foirail, Montpensier, Triangle et Les Anglais
- L'accompagnement individualisé et renforcé des publics proposé par les plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (**PLIE**)
- **L'Accompagnement Individualisé des Jeunes** de moins de 30 ans et le **Contrat Engagement Jeune**
- **Les missions locales** qui accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale
- **L'Accompagnement Global de Pôle Emploi**, qui s'adresse aux demandeurs d'emploi cumulant des difficultés professionnelles et sociales
- Le **programme adulte relais** proposé par l'Etat dans les QPV de Pau et Bayonne
- Le déploiement du **Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)** à l'échelle du département
- L'expérimentation des bénéficiaires du revenu de solidarité active (**BRSA**)
- L'expérimentation de la CAF 64 autour de **l'anticipation de la sortie d'ASE et de l'accès au droit de ces jeunes**

Evaluation générale

L'enjeu de **lutte contre la rupture de parcours** pour les personnes éloignées de l'emploi (notamment pour les jeunes en sortie de dispositif, mais aussi pour les habitants des QPV par exemple) est la principale difficulté pour l'accompagnement de ces publics. Face à la profusion de dispositifs existants pour l'orientation professionnelle et l'accès à l'emploi des publics, **l'enjeu de la lisibilité et de la visibilité des dispositifs existants** peut être posé.

Premières pistes :

- Mise en place de mécanismes assurant une meilleure visibilité des dispositifs
- Coordination accrue entre les différents dispositifs d'accompagnement



05.

Logement, hébergement et prise en charge

Logement, hébergement et prise en charge

Tissu partenarial

Dynamiques partenariales en place :

- Un **tissu partenarial riche**, composé d'un grand nombre d'acteurs, notamment **associatifs, maillant l'entièreté du territoire** basque et béarnais.
- Des relations partenariales entre les opérateurs publics, les services de l'Etat et les acteurs de terrain **qui semblent pouvoir être approfondies**.
- A noter l'adoption à la fin de l'année 2023 du prochain **Plan Départemental de l'Habitat (PDH)**, et en début d'année 2025 du prochain **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)**, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Institutionnels



Bailleurs sociaux



Associations



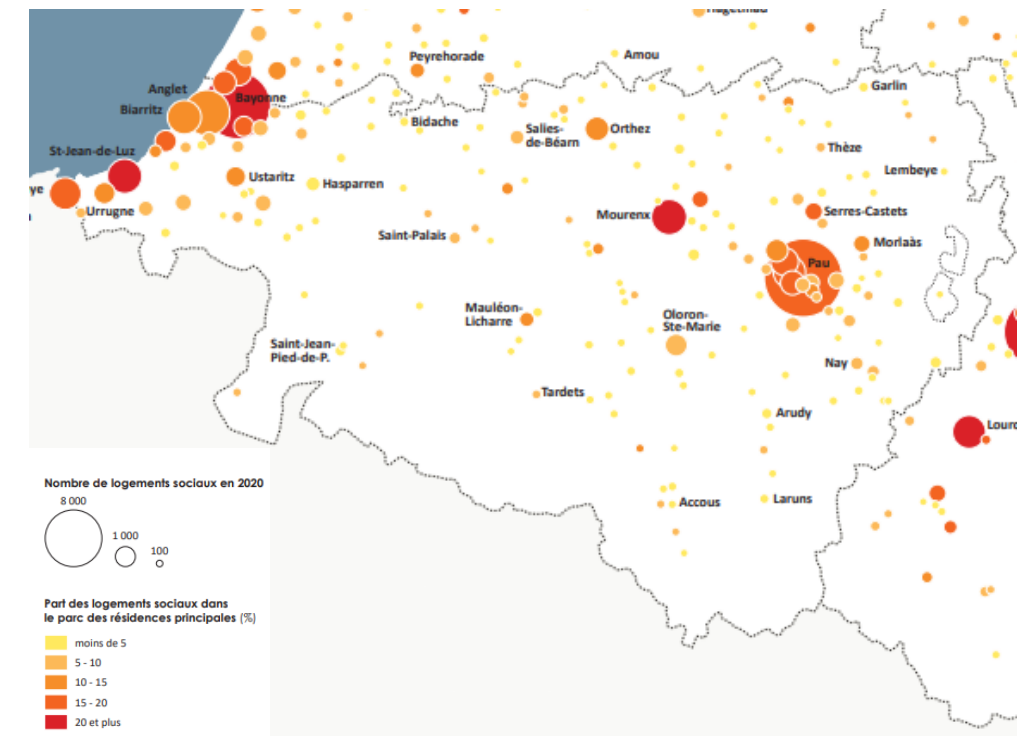
Logement, hébergement et prise en charge

Un territoire qui fait face à une forte tension locative

Le prix moyen du mètre carré dans le département a connu une hausse de **58%** en seulement 5 ans

- **Le territoire départemental fait face à une très forte tension locative.** Concernant le parc social, la tension sur le logement est présente principalement sur **les deux pôles urbains** et s'illustre particulièrement au niveau de la pression locative sur les logements de type T1 et T2 (Source : PDALHPD 2018-2023). Le niveau de tension dans le parc social (nb attributions / nb demandes) est de 5,2 en 2021, contre 4,3 au niveau régional et 4,7 au niveau national (Source : DREAL, 2022). Les délais moyens d'attribution constatés sont de 25 mois sur l'agglomération Côte Basque Adour et 20 mois sur les autres communes situées en secteur tendu (Source : DDETS, 2023). Par ailleurs, on dénombrait à la fin 2022 près de **21 000 demandes de logement social dans le département, dont 12 000 dans la seule CA du Pays Basque**. A noter que **la tension sur le logement ne s'observe pas uniquement sur le Pays Basque**. En effet, dans le Béarn, la production de logement social est en chute et les prix locatifs dans le privé commencent à monter.
- Cette tension est aussi **constatée sur le parc locatif privé**. La FNAIM affirme même que « le Pays Basque connaît une régression manifeste de son offre de logements à la location » (Source : Observatoire de l'Habitat du Pays Basque, 2022).
- **Une hausse très importante du prix du mètre carré (+ 58 %) a été constatée dans le département des Pyrénées-Atlantiques en 5 ans**, passant d'une moyenne de **2 293 € / m²** en février 2018 à **3 349 € / m²** en février 2023 (Source : Yanport, société spécialisée dans les données immobilières). Cette hausse est notamment due aux départs massifs de citadins vers les zones côtières consécutifs à la crise sanitaire du COVID-19. **Cette hausse des prix de l'immobilier impacte majoritairement les publics ayant déjà un accès difficile au logement, comme les publics retraités ou les travailleurs saisonniers.**

Nombre des logements sociaux et part dans le parc des résidences principales en 2020



Source : Carte : AUDAP, Juillet 2021 / Chiffres : IGN-Admin Express; RPLS 2020

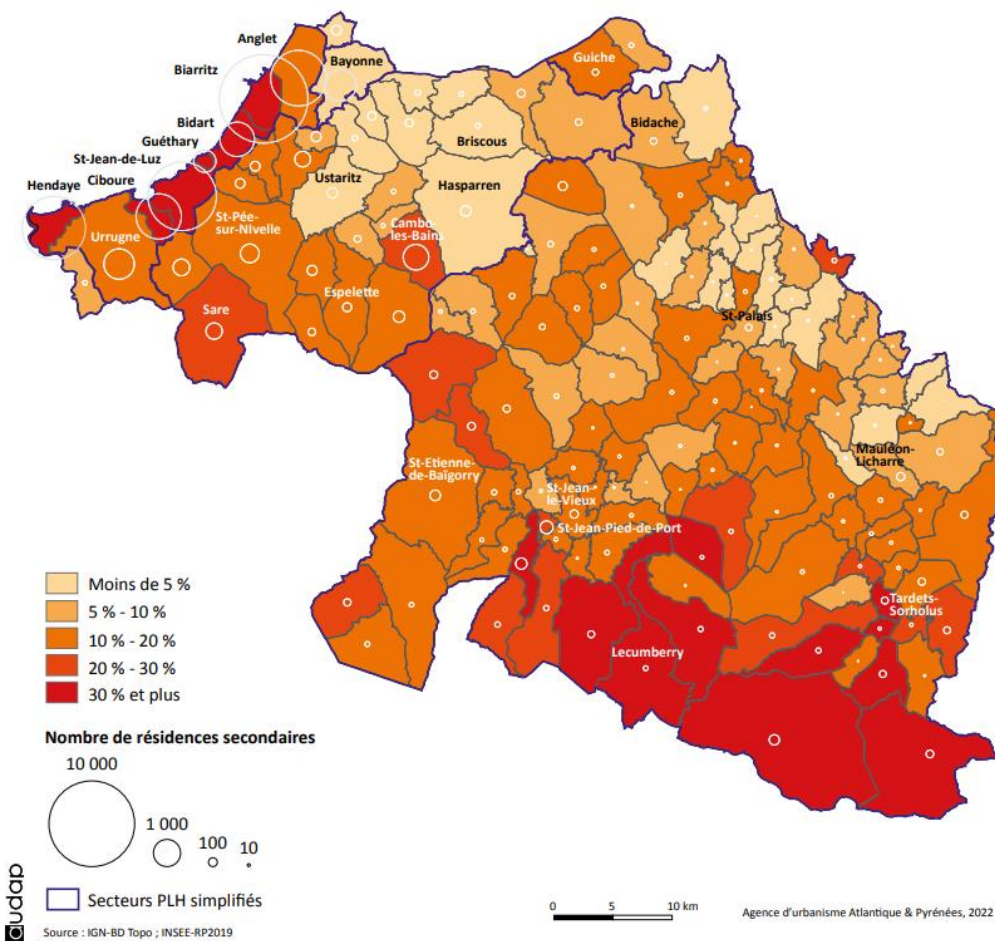
Logement, hébergement et prise en charge

Une présence marquée de résidences secondaires, notamment sur le littoral

Entre 2016 et 2020, on a noté au Pays Basque une augmentation de **+139 %** du nombre d'annonces actives de location de courte durée

- **Le territoire se caractérise par la forte présence de résidences secondaires, exacerbant les tensions.** Sur le littoral, de trois à cinq logements sur dix sont des résidences secondaires notamment à Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Guéthary, Ciboure et Hendaye. En parallèle, avec 8,1 %, la part des logements vacants est comparable à la moyenne régionale (Source : INSEE, 2021).
- A cet égard, le collectif Herrian Bizi (« Se loger au Pays basque ») affirme qu'il y a **deux fois plus de résidences secondaires que de logements sociaux au Pays basque**. La Fondation Abbé Pierre décrit en parallèle **que le nombre de personnes à la rue a doublé en huit ans** sur le territoire (Source : *Le Figaro*, 2022).
- Depuis plusieurs années, une partie de ces résidences secondaires est **mise en location de façon saisonnière**. A cet égard, un **principe de compensation des meublés de tourisme** est en vigueur dans 24 communes de la CA du Pays Basque depuis le 1er mars 2023.

Part des résidences secondaires dans le parc de logements en 2019



Source : Observatoire de l'Habitat du Pays Basque, 2022

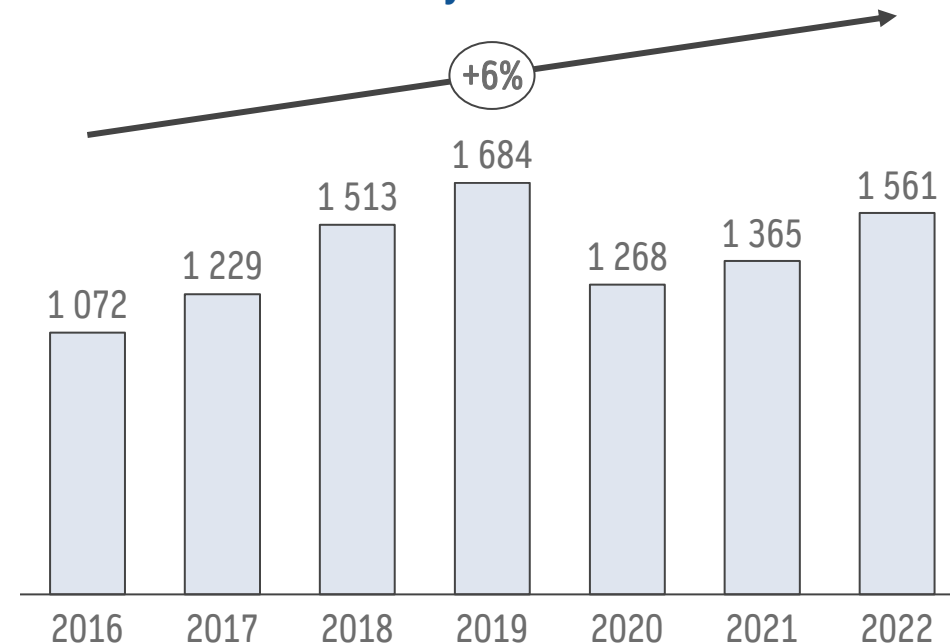
Logement, hébergement et prise en charge

Une dégradation récente des situations en logement des publics précaires sur le territoire, particulièrement marquée au Pays Basque

En 2019, on notait **6,9** décisions d'expulsion locative pour 1 000 ménages dans le département, contre 8,5 au niveau régional

- **Des indicateurs semblent démontrer une dégradation des situations de logement des publics les plus précaires.** Les expulsions locatives sont par exemple à la hausse. La CCAPEX a examiné 1 561 dossiers en 2022, soit le nombre le plus important depuis 2019. Parmi les personnes en procédure d'expulsion, 37% sont des hommes seuls et 18% sont des femmes seules (Source : DDETS, 2023). **Le recours au DALO est également en progression constante, traduisant la tension locative du territoire** principalement sur la côte Basque et la **difficulté croissante d'accès des publics au logement social** via les circuits de droit commun. Trois publics sont particulièrement concernés : les profils prioritaires très précaires ou très fragiles, les familles menacées d'expulsion sans relogement et les personnes en situation de handicap. **On peut aussi noter l'augmentation des congés pour vente et reprise des logement.**
- De même, on constate une **augmentation du taux d'effort net médian logement des allocataires d'une aide au logement dans le département** : 21,91 % en 2020, contre 20,6 % en 2014 et 2015 (Source : INSEE). **Il s'agit du plus haut taux d'effort observé au niveau régional en 2020.**
- Dans le même temps, une **augmentation significative des pratiques frauduleuses** (signature abusive de baux mobilité...) est constatées par les services du département et de l'Etat.
- Enfin, il est nécessaire de souligner **l'impact négatif de la loi Kasbarian** (loi « anti-squat ») de juillet 2023 qui réduit notamment les délais de procédure et va aggraver les situations de nombreuses familles qui ne se mobiliseront pas suffisamment tôt ou n'accepteront pas l'accompagnement proposé.

Nombre de dossiers enregistrés par le secrétariat de la CCAPEX et taux de croissance annuel moyen



Source : CCAPEX, Bilan d'activité 2022

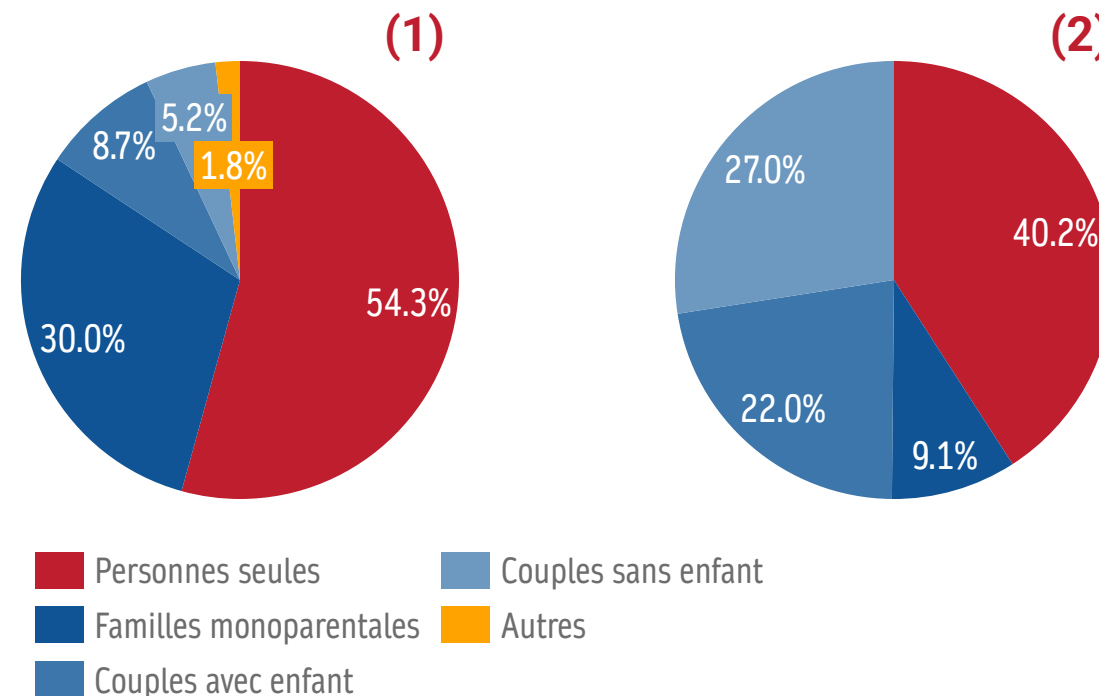
Logement, hébergement et prise en charge

Une précarité dans le logement qui concerne principalement les familles monoparentales et les personnes vivant seules

14,5 % de la population départementale est bénéficiaire d'allocations logements, contre 14,9 % au niveau régional et 17,1 % au niveau national

- Concernant les problématiques d'occupation et de conservation d'un logement, on constate que les personnes vivant seules ainsi que les familles monoparentales sont les premières concernées, et notamment les femmes. A titre d'exemple, alors qu'elles ne représentent que 9,1 % des ménages du département, les familles monoparentales concernent 25 % des dossiers déposés devant la CCAPEX. Plus spécifiquement, on observe que **19 % de ces dossiers sont le fait de familles monoparentales composées d'une femme et de ses enfants** (Source : Bilan d'activité 2022, CCAPEX des Pyrénées-Atlantiques).
- Ce constat est confirmé si l'on regarde les recours DALO reçus par la COMED du département en 2021. Près de 85 % des recours concernent des personnes seules ou des familles monoparentales (Source : Bilan d'activité DALO 2021, COMED).
- Par ailleurs, la part des familles monoparentales dans l'ensemble des recours DALO déposés devant la COMED du département a cru de 10 % entre 2020 et 2021 pour passer de 27 % à 30 %. Cette évolution pourrait signifier une **détérioration des conditions de logement, déjà précaires, pour ces publics dans le département.**
- **A noter que les jeunes, notamment les mineurs non-accompagnés et les jeunes sortis d'ASE, sont particulièrement concernés par cette précarité.**

Typologie des ménages déposant des recours DALO auprès de la COMED (1) comparée à la répartition de l'ensemble des ménages par typologie dans le département (2)



Logement, hébergement et prise en charge

L'habitat indigne, un mal qui touche principalement les territoires urbains et les logements locatifs

- Selon les services de l'Etat, **12 207 logements étaient identifiés comme appartenant au Parc Privé Potentiellement Indigne** dans le département en 2011 (Source : FILOCOM PPPI 2011). **Ces logements sont présents essentiellement au sein des agglomérations des principaux pôles économiques et démographiques du département.** Cependant, il concerne également mais quantitativement dans une moindre mesure, l'ensemble du piémont pyrénéen et le nord-est du département.
- Fin 2014 et depuis le lancement du plan départemental de lutte contre l'habitat indigne en novembre 2005, **1 450 logements avaient fait l'objet d'un signalement auprès des services de l'Etat.** 25 % des logements signalés se situent sur la CA Pau Béarn Pyrénées, 27 % sur l'agglomération de la côte basque, puis sur les communes d'Oloron et Orthez. Sur ces secteurs urbains, il s'agit essentiellement de **logements locatifs.**
- On retrouve également des signalements de situations d'habitats dégradés de manière diffuse sur les secteurs ruraux : dans ce cas, les logements concernent des propriétaires occupants (Source : Sud Ouest, 2016).

4,5 % des résidences principales du parc privé du département sont identifiées comme appartement au PPPI

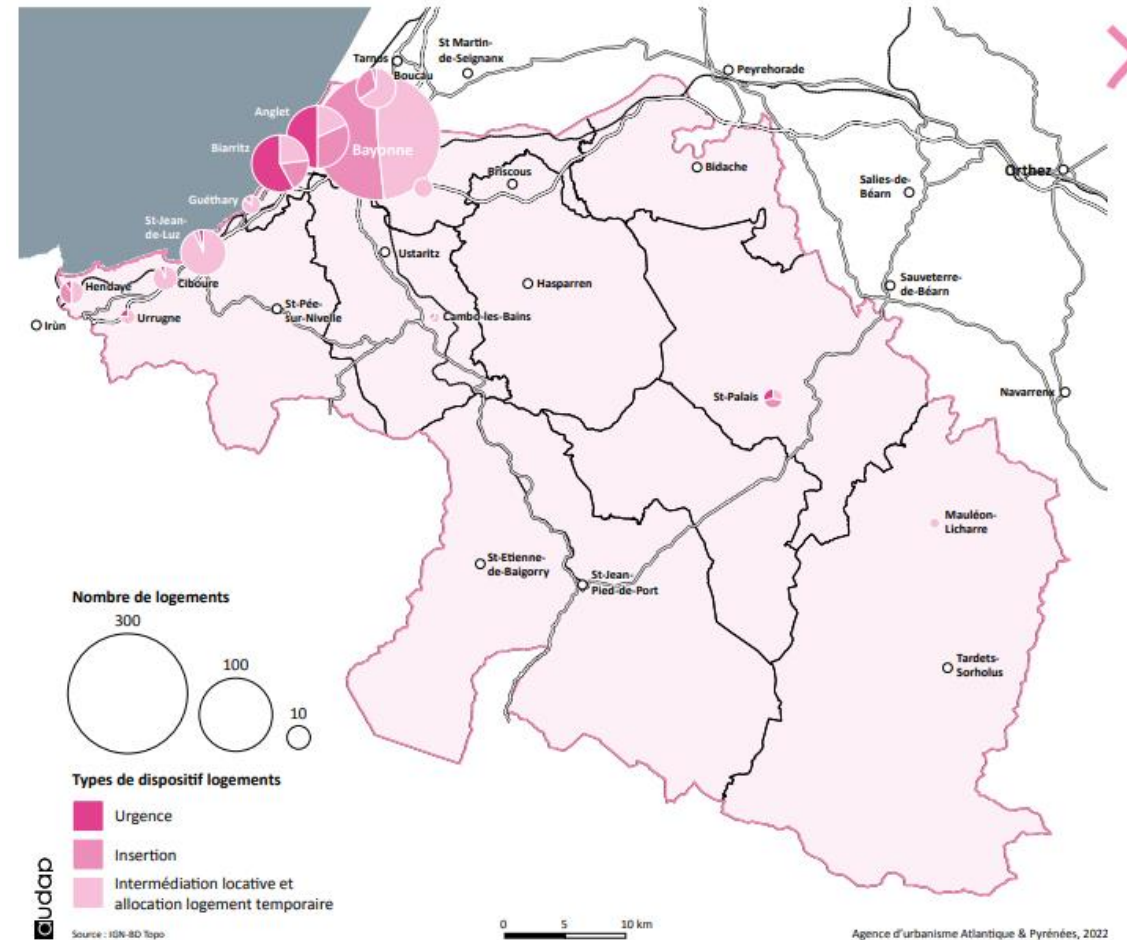
Près de 52 % des logements ayant fait l'objet d'un signalement sont situés dans les agglomérations de Pau et de la côte basque

Logement, hébergement et prise en charge

Une offre d'hébergement insuffisante et concentrée

- **Concernant les enjeux d'hébergement, l'offre disponible aux plus fragiles peut paraître limitée.** Si le département possède le 2^e total de nombre de places en hébergement social de la Région (563) après la Gironde, **le taux d'équipement en places d'hébergement** pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans est de 1,7, légèrement supérieur au niveau régional (1,6) mais largement inférieur à la situation observée en France métropolitaine (3,0) (Source : DREETS, 2022). **L'hébergement d'urgence pour les jeunes, les femmes et les personnes âgées** apparaît comme critique sur certains territoires comme le Haut-Béarn et l'Adour (Source : Projets Sociaux de Territoires).
- L'offre d'hébergement et de logement temporaire est, de plus, **très concentrée dans l'espace.** Ainsi, **les délais d'obtention d'un hébergement d'urgence ou d'insertion sont très longs** (8 à 10 semaines pour l'Hôtel social, 6 mois pour une place en CHRS collectif et jusqu'à 12 mois pour une place en diffus), et ont tendance à augmenter drastiquement (Source : CIAS Pays Basque, 2022).
- Pour rappel, l'augmentation, la diversification et l'adaptation du parc AHL (Accueil/Hébergement/Insertion) est une des **priorités nationales pour permettre une mise à l'abri inconditionnelle de la personne.** Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, le parc d'hébergement s'établit en 2023 à 677. De plus, afin de poursuivre et renforcer la stratégie du logement d'abord, des places de logement adaptés {Intermédiation Locative (IML), Pensions de famille (PF) et résidence accueil (RA)} sont régulièrement créées et financées par l'État chaque année. En 2023, ce sont 425 places d'IML et 312 places de PF et RA qui sont installées sur le département.

Structuration de l'offre d'hébergement et de logement temporaire sur la partie Ouest du département



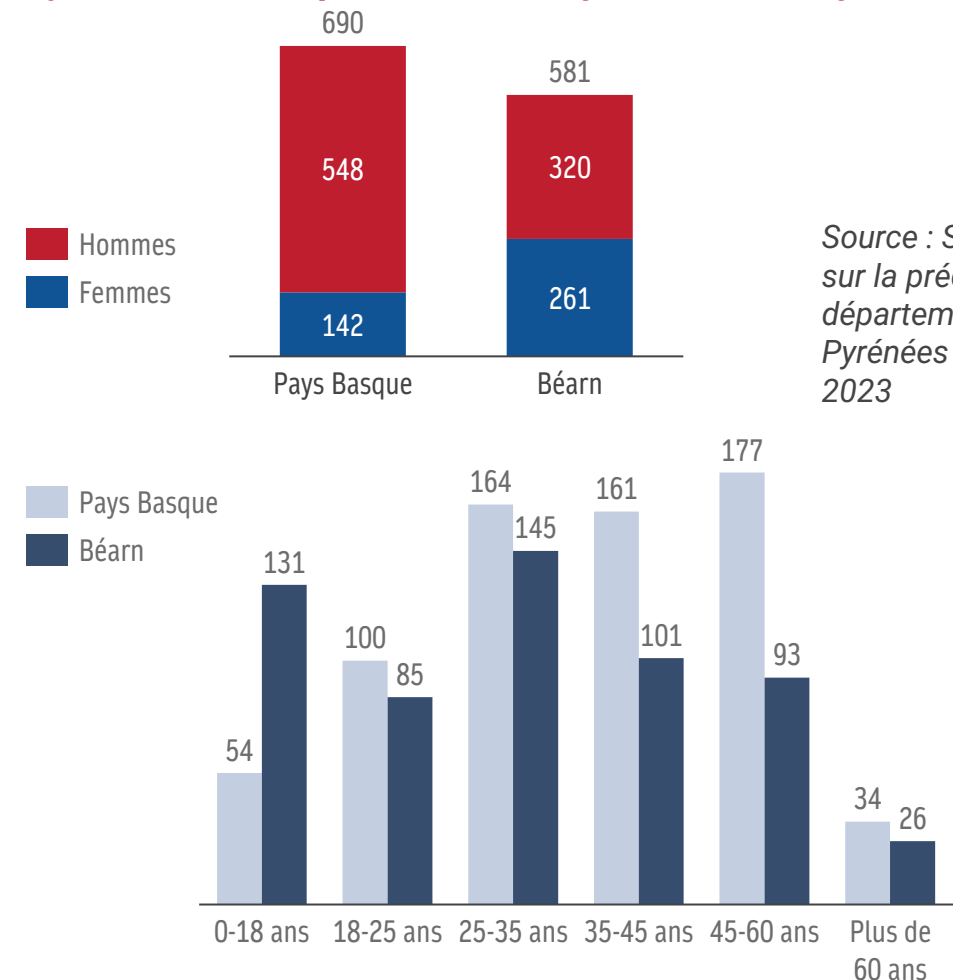
Source : Observatoire des inégalités du Pays Basque, CIAS Pays Basque (2022)

Logement, hébergement et prise en charge

Une analyse des demandes d'hébergement d'urgence qui souligne une situation critique dans les villes de Pau et Bayonne

- L'analyse des demandes d'hébergement d'urgence 115 pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 permet de dresser un **portrait des personnes en situation de grande précarité sur le territoire**. La majorité des ménages hébergés sont des **hommes seuls**. Les **femmes seules ou avec enfant(s)** sont aussi fortement représentées. La majorité des demandes se réalisent sur les communes de **Pau et Bayonne**.
- La plus grande partie des **demandes non pourvues** concerne aussi les villes de Pau et Bayonne. **Signe de l'insuffisance de places d'hébergement d'urgence adaptées**, la grande majorité des origines des demandes non pourvues concerne **l'absence de places disponibles ou l'absence de places compatibles avec la composition du ménage**. Sur la ville de Bayonne, 27 % des demandes sont non pourvues. Ce chiffre grimpe à 67 % pour la ville de Pau, **signe de la criticité de la situation sur ces territoires**. Au total, 56 % des demandes sont non pourvues faute de places disponibles.
- A noter que près de 7 % des demandes d'hébergement d'urgence concernent des **personnes victimes de violence**.

Sexe et âges des demandeurs d'hébergement d'urgence dans les Pyrénées-Atlantiques entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023



Logement, hébergement et prise en charge

Focus : l'enjeu majeur de l'accès au logement et de l'hébergement du public réfugié

Sur les 14 organismes HLM du département, **3** sont cités comme des acteurs majeurs sur le thème des réfugiés

- **Il apparaît que l'une des principales difficultés rencontrées par le public réfugié du département concerne l'accès et le maintien dans le logement.**
- De premiers écueils sont recensés pour l'identification des demandes de logements de réfugiés, mais aussi le suivi post-attribution des réfugiés, notamment dans l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL), pouvant mettre en évidence **des mécanismes et dispositifs d'identification et d'accompagnement peu adaptés. Un manque de dispositif dédié aux moins de 25 ans est aussi souligné.**
- **Les réfugiés sont aussi victimes du contexte territorial particulièrement tendu** : manque de logements (surtout de petite typologie), territoires inaccessibles (Pays basque), délais d'accès au logement importants, qui remettent en cause l'insertion par l'emploi des réfugiés. Ce contexte entraîne la présence importante de réfugiés recensés au 115.
- **Certaines caractéristiques inhérentes à ce type de public peuvent également entraîner des difficultés dans les réponses de logement à leur apporter** : réunifications familiales difficiles à anticiper (timing précis et changement important de taille), ménages parfois perçus comme très éloignés des codes de vie en France, difficultés d'ordre linguistique, manque de relais familiaux (Source : Diagnostic pré-opérationnel AGIR, 2022)...

Dispositifs dédiés au logement et l'hébergement du public réfugié



Dispositifs mixtes d'accompagnement insertion & hébergement

- CPH : 9 mois, 110 places, majoritairement sur le secteur de Pau et quelques places à Orthez
- HOPE : 8 mois, 24 places (12 Pau, 12 Bayonne)
- Start Hope (+langue) : 30 places pour réinstallés
- Mobilité régionale/nationale : 8 ménages pendant 6 mois
- Réinstallation : 80 places

(Source : Diagnostic pré-opérationnel AGIR 2022)

Logement, hébergement et prise en charge

Synthèse du diagnostic

A noter que des enjeux liés aux difficultés de logement et d'hébergement sont également détaillés dans les sections « Emploi » et « Transition écologique »

Les enjeux pour le Pacte des Solidarités, qui ressortent du diagnostic :

L'accès au logement des publics précaires, notamment dans le Pays Basque

La tension locative sur le département se fait au détriment de l'accès au logement des publics les plus pauvres (familles monoparentales, personnes isolées, réfugiés...). A date, près de 21 000 demandes de logement social sont en attente dans le département, concentrées principalement dans la CA du Pays Basque.

Le maintien dans le logement de ces publics induit par la dégradation des situations logement

La dégradation des situations dans le logement des publics précaires semble manifeste : augmentation des expulsions, du taux d'effort net médian logement des allocataires d'une aide au logement, forte précarité énergétique sur certains territoires...

Le logement des jeunes

Les jeunes, notamment les plus précaires (mineurs non-accompagnés, sortant d'ASE...) semblent être particulièrement concernés par des difficultés d'accès au logement, avec des dispositifs d'accompagnement saturés.

Le développement des réponses d'urgences à apporter aux situations les plus difficiles

L'offre d'hébergement, notamment d'urgence, semble trop faible compte-tenu des besoins recensés et des situations rencontrées sur le territoire départemental. Les communes de Pau et Bayonne sont les principales concernées, même si des territoires plus ruraux sont aussi sujets à des tensions.

Logement, hébergement et prise en charge

L'accès au logement des publics précaires, notamment dans le Pays Basque

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Le **PDALHPD**, qui vise à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées à accéder à un hébergement ou un logement adapté à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement.
- La **production de logements sociaux** par les organismes de logement social (OLS)
- La **production d'habitat d'insertion**
- Le **Fonds de Solidarité pour le Logement** du CD 64
- Le **Droit Au Logement Opposable (DALO)**
- Le **Bureau d'Accès Logement (BAL)** de SOLIHA, qui permet la recherche, l'accès, et/ou le maintien durable dans un logement autonome par un accompagnement social, une assistance juridique, et une assistance technique.
- L'**Agence Immobilière Sociale (AIS)** de SOLIHA, qui permet l'accès au logement dans le parc privé de publics en difficulté
- Des dispositifs **d'accompagnement social lié au logement (ASLL)** proposés par les services départementaux ou associatifs
- Le **contingent préfectoral** et l'outil **SYPLO**, qui permet de gérer le lien entre le contingent de l'Etat et les demandeurs du département reconnus prioritaires

Evaluation générale

Les difficultés pour loger les publics précaires sont de plus en plus prégnantes. Les dispositifs existants ne répondent pas aux nombreux besoins. **L'offre de logements sociaux est insuffisante** pour répondre à la demande et à la **faible rotation** observée. Le **parc privé est très difficile à capter** pour ces publics, à cause de l'augmentation des loyers et des dépenses associées au logement (énergie...). **L'offre d'hébergement est enfin embolisée.**

Premières pistes :

- Développement de l'offre de logements
- Mise en place d'une réflexion globale autour du parcours résidentiel des personnes en grande difficulté
- Coordination accrue entre les dispositifs (logement & hébergement) et entre les acteurs
- Lisibilité accrue des dispositifs existants

Logement, hébergement et prise en charge

Le maintien dans le logement de ces publics induit par la dégradation des situations logement

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Le **Fonds de Solidarité pour le Logement** du CD 64
- La **Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)** et la Charte départementale de prévention des expulsions locatives
- **Les aides proposées par la CAF** : Aide Personnalisée au Logement, Allocation de logement familial, Allocation de logement social
- Le **chèque énergie**, qui aide au paiement des dépenses d'énergie et peut être utilisé pour financer des travaux de rénovation énergétique du logement
- Des dispositifs **d'accompagnement social lié au logement (ASLL) et d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)** proposés par les services départementaux ou associatifs
- Le **guichet unique** d'information sur les risques d'expulsion du département
- Les dispositifs **d'accompagnement des salariés en difficulté** d'Action Logement
- L'action des **bailleurs sociaux** du département



Evaluation générale

Avec la multiplication des **situations de précarité dans le logement**, à la fois pour les propriétaires (réalisation de travaux, augmentation des prix de l'énergie...) et les locataires (impayés de loyers, habitat insalubre, expulsions...), deux enjeux apparaissent : le **non-recours aux aides proposées** et le **reste à charge** pour les publics les plus précaires. L'enjeu de **l'accompagnement des travailleurs précaires dans le logement** est dans ce cadre souligné, car il existe aujourd'hui peu de dispositifs d'aides disponibles pour ce public.

Premières pistes :

- Développement de dispositifs à destination des travailleurs précaires
- Renforcement de « l'aller vers » et de la prévention des expulsions locatives
- Organisation d'une réflexion collective au niveau départemental

Logement, hébergement et prise en charge

Le logement des jeunes

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Les **Foyers Jeunes Travailleurs (FJT)** du département et l'ensemble des logements fléchés spécifiquement pour le public jeune
- Le **fonds d'aide aux jeunes (FAJ)** du CD 64
- Le « **kit installation** » de 350 € du CD 64 permettant pour les jeunes l'achat de mobilier ou électroménager pour équiper un premier logement
- **L'avance au premier loyer** du CD 64
- Les dispositifs **Visale et Mobili-Jeune** d'Action Logement
- La plateforme « **Un Deux Toit** » de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui propose des offres de logements / chambres en location pour les jeunes dans la Région
- La plateforme « **Boussole des Jeunes** » lancée au niveau national pour permettre aux jeunes d'accéder facilement aux services dont ils ont besoin

Evaluation générale

Les FJT font face depuis la crise Covid à une **augmentation importante de la demande**, liées aux difficultés marquées du public jeune pour trouver un logement.

Une autre difficulté concerne le **non-recours important** des jeunes envers les dispositifs existants. De plus, ce public fait **peu appel au logement social**, qui pourrait proposer des solutions innovantes pour répondre au moins en partie aux difficultés rencontrés (colocation...).

L'enjeu du **logement des jeunes sortant de l'ASE et des mineurs non-accompagnés** apparaît également comme central : dispositifs saturés, pas de places disponibles hors FJT, accompagnement à la sortie de la FJT difficile...

Premières pistes :

- Suivi accru des jeunes en sortie de dispositif
- Exploration de nouvelles pistes de logement pour les jeunes (par ex. : colocation dans le parc social, habitat intergénérationnel)
- Coordination accentuée des acteurs sur le sujet

Logement, hébergement et prise en charge

Le développement des réponses d'urgences à apporter aux situations les plus difficiles

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Le **Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)**
- Les **6 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** du département, tous situés dans les agglomérations de Pau ou de Bayonne
- **L'Hôtel social Maison de Gilles** à Biarritz, offrant un hébergement d'1 à 15 jours renouvelables une fois
- Les **logements dans le diffus** dédiés à l'hébergement des plus démunis portés par les associations du territoire
- Les **solutions d'hébergement spécialisées** : Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), places d'hébergement d'urgence dédiées prioritairement aux situations de violences conjugales de l'association Du Côté des Femmes

Evaluation générale

L'offre d'hébergement d'urgence disponible apparaît **comme saturée** sur l'ensemble du territoire départemental, liée au faible nombre de places existantes et au déficit de construction de logements sur le territoire. Néanmoins, la création de places d'hébergement dépend d'orientations nationales.

Premières pistes :

- Mettre en œuvre la réforme du SIAO et notamment l'unification du SIAO 64 pour qu'il devienne la clé de voute du service public de la rue au logement
- Fluidifier l'accès à l'hébergement (rôle du SIAO unique)
- Renforcer l'IML dans le parc privé et augmenter les places de pensions de famille et résidences accueils (travail en partenariat avec les collectivités territoriales)



06.

Accès au droit

Accès au droit

Tissu partenarial

Dynamiques partenariales en place :

- De **nombreux acteurs** présents sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques pour répondre à l'enjeu de l'accès au droit.
- Des **relations partenariales développées** entre l'ensemble de ces acteurs, malgré des enjeux de **coordination** et de **complémentarité** parfois remontés.
- Un enjeu identifié autour de **l'identification par les publics concernés de chacun de ces acteurs** et des aides et accompagnements qui pourront y être proposés.
- Un **schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)** qui touche à sa fin.
- **Une stratégie départementale pour l'accès au numérique** qui identifie l'offre présente sur chaque SDSEI.

Institutionnels



pôle emploi



Accès au Droit P-A



**L'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

Liberté
Égalité
Fraternité



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

Associatifs



Autres acteurs

- Universités
- Bailleurs sociaux
- CROUS
- Hôpitaux
- Centres sociaux
- Maisons de retraites
- Etc.

Accès au droit

Un maillage important de maisons France Services, avec parfois des difficultés de coordination recensées avec les services départementaux

- On peut noter **la présence sur le territoire départemental de 30 espaces France Services** en 2023, soit **un espace à moins de 30 minutes de chaque habitant du département**. Au total, 55 109 accompagnements ont été réalisés en 2022 (Source : *site Internet Préfecture, 2023*). A terme, 33 espaces seront à disposition des habitants sur le territoire départemental. Plusieurs **bus itinérants** ont aussi été déployés dans l'ensemble du département et notamment dans les zones rurales.
- Ces maisons France Services sont des portes d'accès physiques et numériques aux services du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Justice, de la DGFIP, de la CNAM, de la CNAV, de Pôle emploi, de la CAF, de la MSA et de la Poste. Malgré des évaluations positives du réseau France Services départemental, **des enjeux de coordinations entre les maisons Frances Services et les services départementaux** sont néanmoins ponctuellement recensés. Cela pose la question de la complémentarité des actions mises à disposition des populations les plus en difficulté pour l'accès au droit.



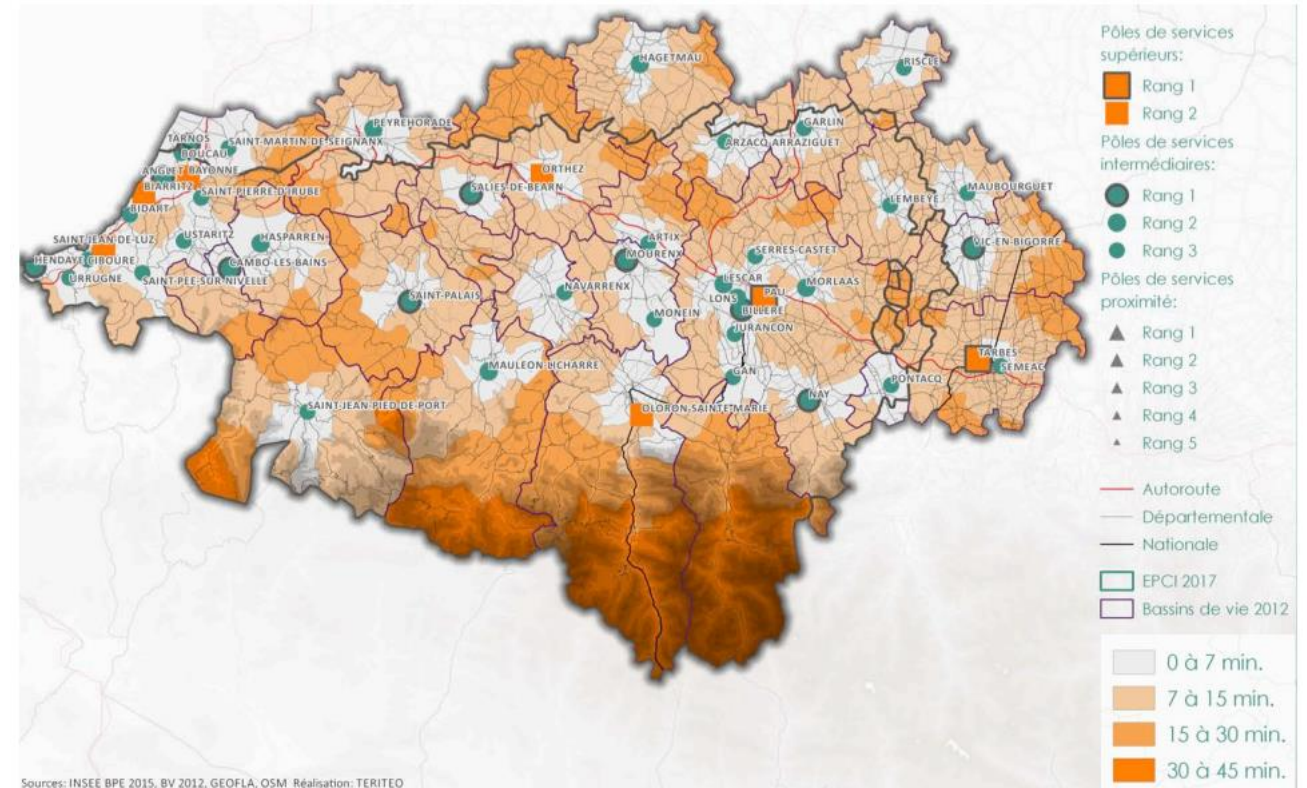
Source : Site Internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques (2023)

Accès au droit

La difficulté de l'accès aux services dans les territoires ruraux du département

- Les **territoires ruraux** sont les **principaux territoires départementaux concernés par des enjeux d'accès au droit et aux services** des populations précaires. La question de l'accès au droit est, dans ces territoires, particulièrement liée aux enjeux de **mobilité** des populations. Le numérique ne pouvant être une réponse suffisante aux enjeux de mobilité identifiés (voir diapositive suivante).
- Parmi les populations concernées par ces enjeux d'accès au droit, on note une **surreprésentation des personnes isolées géographiquement et / ou socialement, des familles monoparentales, des personnes âgées, des personnes à la rue et des personnes en situation de handicap**.
- A noter que **les QPV sont aussi très concernés par cette question de l'accès au droit**. Un nombre significatif d'habitants y sont en rupture de parcours.

Les temps d'accès aux pôles supérieurs et intermédiaires le plus proche dans le département




Source : Schéma de l'amélioration de l'accès des services publics, Département des Pyrénées-Atlantiques, 2017

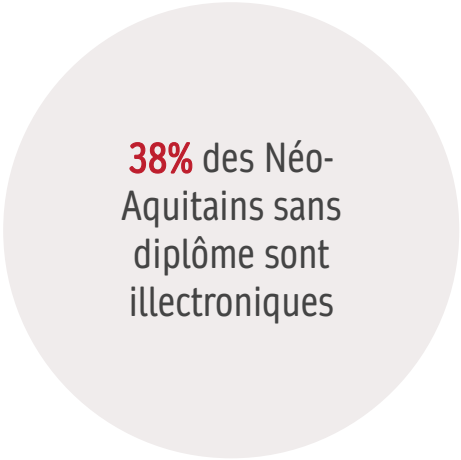
Accès au droit

L'illectronisme comme enjeu central de l'accès au droit dans le département

- **L'enjeu de l'illectronisme et de l'accès inégal au numérique apparaît pour les institutionnels et opérateurs publics comme un enjeu majeur** de l'accès au droit des personnes les plus fragiles et éloignées. **90 000 personnes sont concernées par l'illectronisme dans le département**, ce qui représente 16 % des Basques et Béarnais. Même s'il s'agit de la seconde part régionale la plus faible après le département de la Gironde (9 % de la population concernée), la maîtrise des outils numériques reste un enjeu central de l'accès au droit, particulièrement pour les **personnes âgées** (Source : INSEE, 2023).
- A noter que **l'illectronisme peut parfois s'accompagner d'illettrisme**, ce qui amplifie davantage l'accès au droit des populations concernées. Même si, là encore, le département se caractérise par une part plus faible de population illettrée que ses voisins régionaux, avec 7,8 % de la population concernée (Source : DEPP, 2023).



**2 Néo-Aquitains
de 75 ans ou plus
sur 3** sont
illectroniques



38% des Néo-Aquitains sans
diplôme sont
illectroniques

Source : Un Néo-Aquitain sur six n'utilise pas les outils numériques, INSEE, 2023

Accès au droit

Synthèse du diagnostic

A noter que des enjeux liés aux difficultés d'accès au droit sont également détaillés dans les sections « Niveau de vie », « Emploi », « Logement » et « Petite enfance et éducation »

Les enjeux pour le Pacte des Solidarités, qui ressortent du diagnostic :

L'accès au droit et aux services sur l'ensemble du territoire départemental

Le département se caractérise notamment par sa faible densité sur certains territoires et le vieillissement de sa population. Certaines populations se retrouvent donc **isolées et éloignées du droit et des services administratifs**, particulièrement dans **les territoires ruraux**.

La lutte contre l'illectronisme

La **faible maîtrise des outils numériques est l'un des freins majeurs à l'accès au droit** observés sur le département (en plus des enjeux de mobilité, traités dans une section à part entière du diagnostic). Y apporter une réponse est donc un sujet central pour améliorer l'accès au droit dans le département.

L'accès au droit des populations précaires

Les populations précaires, pour des raisons multiples, sont les plus concernées par des enjeux d'accès au droit. Sur le territoire départemental, ces publics sont principalement **les personnes isolées, les familles monoparentales, les personnes âgées, les personnes à la rue et les personnes en situation de handicap**.

Accès au droit

L'accès au droit sur l'ensemble du territoire départemental

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Les **maisons France Services**, installées sur l'ensemble du territoire départemental
- La **permanence d'accès au droit** de la CAF 64
- Les **actions de la CPAM** : mission d'accompagnement santé, centres d'examen de santé, accompagnement des usagers à l'utilisation de Mon Espace Santé
- Les **permanences d'aides juridiques** du CDAD, principalement dans les grands pôles économiques du département
- Les **permanences dans le droit au logement** de l'ADIL
- Les **permanences itinérantes, téléphoniques ou numériques** d'Infodroits et du CIDFF, ainsi que des **actions de sensibilisation collectives**
- Le **guichet unique** d'information sur les risques d'expulsion du département
- Les **personnels de l'Education Nationale** qui jouent un rôle de transmission de l'information auprès des familles d'élèves facilitant l'accès aux droits
- Les **bus itinérants** permettant d'aller vers les personnes isolées dans l'ensemble du département



Evaluation générale

On constate un **maillage approfondi du territoire**, avec la présence de **30 maisons France Services** et l'implantation de nombreuses permanences d'accès au droit partout dans le département. Ces maisons France Services permettent de **créer du lien et de la coordination** entre les différents acteurs de l'accompagnement. Malgré des résultats encourageants, la **coordination des acteurs, notamment dans le cadre de France Services, reste à approfondir**. Un sentiment **d'abandon de la présence territoriale de certains partenaires/opérateurs est également souligné**, entraînant des difficultés dans l'accès au droit et aux services des territoires éloignés des grandes polarités économiques du département.

Premières pistes :

- Approfondissement de la coordination des acteurs, notamment dans le cadre de France Services, dans le cadre d'une dynamique partagée et en perpétuelle évolution et adaptation aux attentes des publics

Accès au droit

La lutte contre l'illectronisme

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Le **plan départemental pour l'accès au numérique**, qui identifie l'offre et les prestations fournies en faveur de la lutte contre l'illectronisme sur l'ensemble des SDSEI du département
- Les **médiateurs numériques**
- Les **ateliers numériques organisés par la CAF**, durant lesquels des techniciens font découvrir l'ensemble des téléservices et offres de service en lien avec le site caf.fr
- Les **nombreuses médiations numériques itinérantes** pour l'aide à l'utilisation des outils numériques et d'Internet
- Des **ventes solidaires** de matériel informatique
- Les nombreux **services d'assistance et d'aide à l'autonomie numérique** (médiathèques, centres sociaux, MJC...)
- Des « **chèques numériques** » pour permettre aux citoyens qui en ont le besoin de profiter de formations aux usages du numérique

Evaluation générale

La lutte contre l'illectronisme est portée par une **grande variété de dispositifs** développés par une myriade d'acteurs (associations, opérateurs, services communaux...). Malgré la lisibilité offerte par le plan départemental élaboré au sujet de l'accès et de l'accompagnement à l'usage du numérique, l'utilisation de ces dispositifs semblerait encore pouvoir être accrue.

Premières pistes :

- Meilleure coordination entre acteurs

Accès au droit

L'accès au droit des populations précaires

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- **Permanences pour l'accès aux droits sociaux, justice et santé** dans les associations
- Des associations spécialisées avec dans **l'accompagnement thématique** : APAVIM et ACJPB (aide aux victimes), AERM 64 (aide aux familles), aide aux consommateurs (UFC Que Choisir)...
- L'association Cimade à Bayonne et Pau pour **l'accès au droit des publics migrants**
- **Permanences juridiques** par le CIDFF Pyrénées-Atlantiques
- Les **parcours fléchés** pour certaines population types organisés par la CAF 64 (familles monoparentales, personnes en situation de handicap, jeunes en sortie d'ASE...)



Evaluation générale

Les dispositifs d'information à l'accès au droit sont nombreux, mais ne **sont pas fléchés vers les publics précaires en particulier**, pour lesquels on constate des difficultés dans le recours à ces dispositifs (familles monoparentales, travailleurs précaires, jeunes...).

Ces difficultés se placent dans un **contexte global saturé d'informations** (réseau sociaux, Internet...) et avec des relais territoriaux dont **l'accès n'est pas toujours aisé** pour les plus précaires et dont la **connaissance n'est pas suffisante ou homogène** pour transmettre les informations/conseils les plus adaptés.

Premières pistes :

- Identification et accompagnement accrus de ces populations



07.

Mobilité

Mobilité

Tissu partenarial

Dynamiques partenariales en place :

- Un **département entièrement couvert** par les actions des Plateformes mobilités.
- Des **actions menées en partenariat avec tous les acteurs sociaux** du territoire. Notamment, la signature de **conventions entre Pôle Emploi et différents acteurs locaux** de la mobilité.
- Des **collectivités territoriales très volontaires** pour accueillir des dispositifs de mobilité solidaire.
- A noter que **la loi d'orientation des mobilité (LOM)** de 2019 prévoit que les Régions et les Départements pilotent l'élaboration et suivent la mise en œuvre d'un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS) sur chaque bassin de mobilité, notamment pour les demandeurs d'emploi. A ce jour, **aucun plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire n'a été élaboré**, même si plusieurs démarches sont en cours.
- Le « **Club de la mobilité inclusive** » qui permet la rencontre des acteurs des 3 SDSEI du Pays Basque, la mutualisation des moyens et l'émergence de projets favorisant la mobilité inclusive.

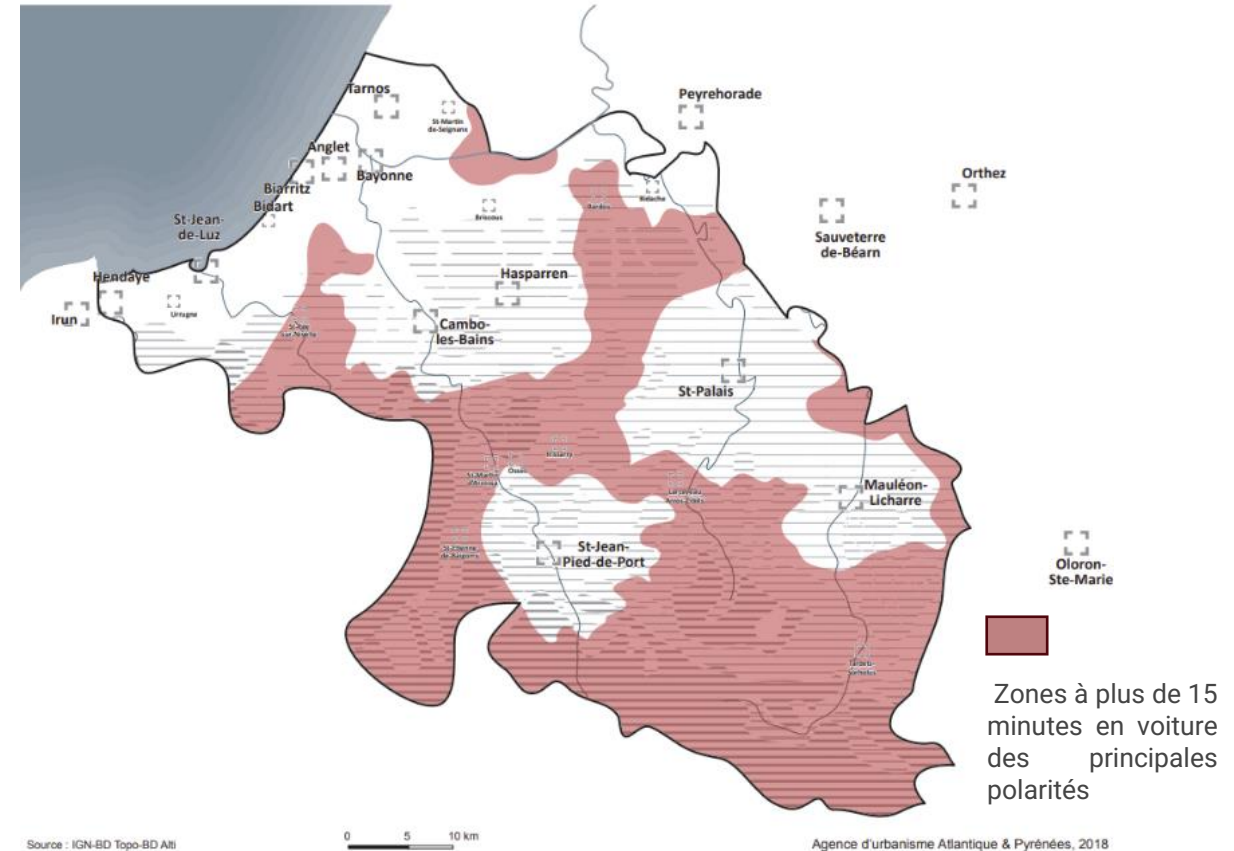


Mobilité

Un territoire très polarisé pouvant entraîner des difficultés d'accès à l'emploi

- **La moitié du territoire départemental se trouve à plus de 15 minutes en voiture des principales polarités.** Les habitants des zones rurales et montagneuses du Sud-Est du département ont un accès difficile aux zones d'emploi, de croissance, de soins et de sociabilité. On constate ainsi une réelle disparité inter-agglomération qui se manifeste en particulier par **la proportion importante d'actifs ne déclarant « aucun transport »**. Elle s'élève à plus de 12 % dans 39 communes situées en-dehors de la CA du Pays-Basque contre moins de 4 % dans la plupart des villes de la façade Atlantique (Source : Audap 2018).
- **Par ailleurs, un accès inégal aux transports publics existe entre et au sein des différentes CC et CA du département.** En effet, le taux de déplacements réalisés en transports en commun dans le secteur Côte Basque-Adour est 5 fois supérieur à celui de la CC Pays de Nay par exemple – 5% contre 1% (Source : Audap 2018).
- La corrélation entre le manque de mobilité et l'inactivité économique peut cependant être nuancé par l'importance du travail « à domicile » dans certaines zones du département. En effet, plus de 10 % des actifs occupés dans certaines communes enclavées du département (Amikuze, Garazi-Baigorri ou Soule-Xiberoa), voire plus de 15 % pour la commune d'Iholdi-Ostibarre, occupent des emplois (pour leur immense majorité agricoles) à leur domicile.

Zones difficiles d'accès depuis ou vers les principales polarités de la CA du Pays Basque



Source : IGN-BD Topo-BD Alti - Agence d'urbanisme Atlantiques et Pyrénées (2018)

Mobilité

Une relative facilité d'accès aux services de proximité du territoire

- **Les indicateurs semblent cependant démontrer une facilité d'accès des habitants des Pyrénées-Atlantiques aux services de proximité du territoire.** En effet, en dépit de l'étendue et du relief du département, les temps d'accès aux équipements de la vie courante sont courts dans les Pyrénées-Atlantiques, grâce au fait **qu'une grande majorité des habitants réside dans l'aire d'attraction d'une ville.** Ainsi, 93 % des habitants, comme en Nouvelle-Aquitaine, accèdent en moins de 7 minutes aux équipements de la gamme de proximité, tels que les boulangeries, les supérettes, le bureau de poste ou encore un terrain de football (Source : INSEE, 2021).
- **Des disparités subsistent tout de même sur le territoire,** notamment au Nord-Est du département. En effet, un habitant sur cinq de la Communauté de communes des Luys en Béarn et de celle du Nord Est Béarn constituées de petites communes dans l'aire d'attraction de Pau, est éloigné de certains commerces et services de proximité (Source : INSEE, 2021).



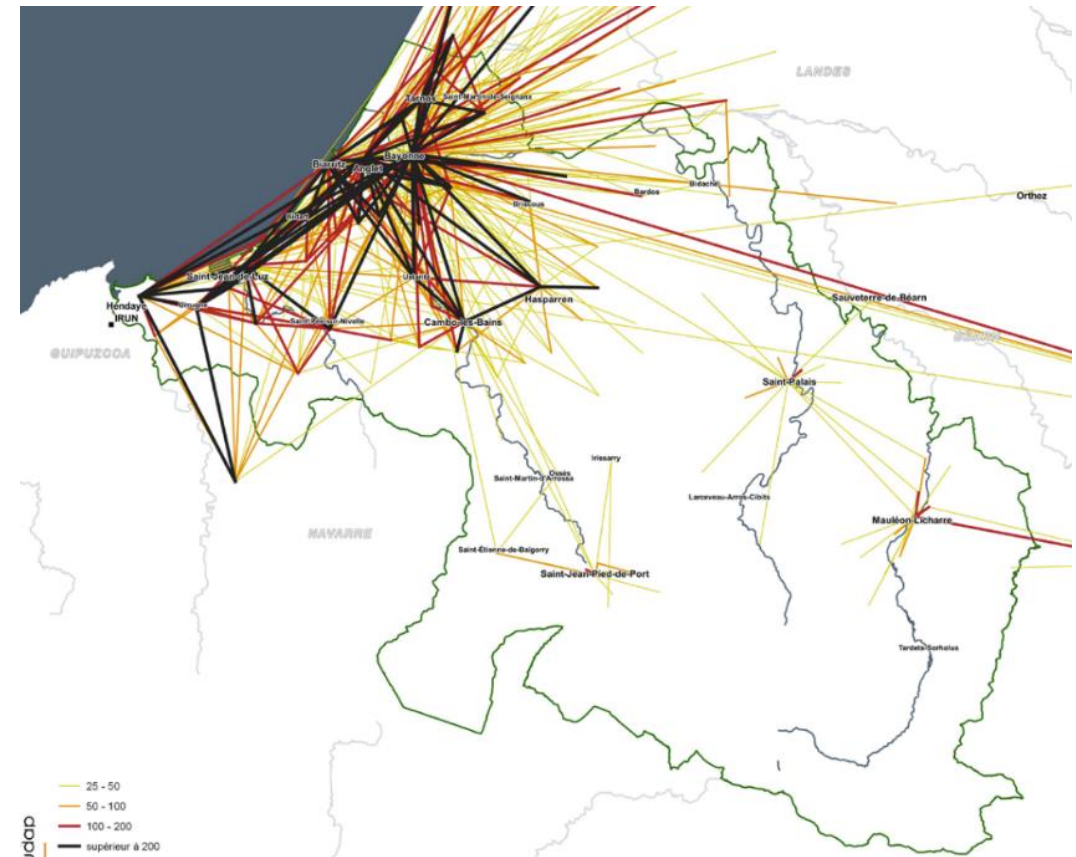
Source : Site Internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques (2023)

Mobilité

Les territoires de l'Est et du Sud du département pointent le sujet de la mobilité comme un enjeu majeur

- Les **populations des territoires du sud et de l'est apparaissent comme particulièrement préoccupées par les difficultés de mobilités rencontrées**, notamment dans les vallées de la Nive et de la Nivelle et le Haut-Béarn, où un fort déficit d'offre de mobilité est rencontré (Source : PST).
- Cette préoccupation touche principalement les publics les plus précaires, mais également les professionnels qui les accompagnent.
- Ces difficultés sont **amplifiées par la fracture numérique** qui touche particulièrement ces personnes en situation de vulnérabilité et rend leurs différentes démarches, notamment d'ouverture de droits, encore plus complexes.
- La loi LOM voté en 2019 a permis aux collectivités territoriales de se saisir de la compétence liée aux mobilités, ce qui fut le choix de **la CC du Pays Basque et de deux intercommunalités des sept SDSEI du Béarn**.

Des échanges domicile-travail très déséquilibrés dans le Pays Basque



Source : INSEE 2015 – Rapport AUDAP 2018

A noter que des enjeux liés aux difficultés d'accès au droit sont également détaillés dans la section « Emploi »

Les enjeux pour le Pacte des Solidarités, qui ressortent du diagnostic :

Le développement de l'offre de mobilité

Si l'offre de soutien à la mobilité semble particulièrement développée sur le territoire, **certains territoires et publics semblent souffrir d'un isolement** lié à des dispositifs qui ne sont pas adaptés à leur situation.

L'accompagnement des publics les plus éloignés pour lutter contre l'isolement

S'il apparaît essentiel de développer l'offre de mobilité disponible, **l'accompagnement des usagers à la connaissance et l'utilisation des dispositifs** existants apparaît comme un tout aussi crucial.

Mobilité

Le développement de l'offre de mobilité

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- L'offre de **transports interurbains (bus) et intercommunaux** (principalement des TAD (transport à la demande)) proposée par la Région et les collectivités.
- **L'aide au financement du permis de conduire** par le CD 64 (500 € maximum)
- Les **garages solidaires** qui permettent aux personnes en situation précaire de bénéficier de réparation de leur véhicule à des tarifs préférentiels mais également, pour certains, de louer un véhicule à bas prix.
- Les **auto-écoles sociales**, qui permettent à des personnes en difficultés sociales de suivre une formation au permis de conduire adaptée et à coût réduit
- Les dispositifs comme **la prime à la conversion, le bonus écologique ou le bonus vélo** permettent aux personnes en situation de précarité d'acquérir un véhicule plus propre à un prix réduit.



Evaluation générale

Un **déficit marqué de l'offre de mobilité est constaté sur certains territoires**, notamment sur l'Est Béarn. Cette offre peut aussi se révéler en **inadéquation avec les besoins**, notamment l'offre ferroviaire. **Des publics spécifiques** sont aussi particulièrement touchés : les personnes âgées (ce qui entraîne un risque accru **d'isolement social**), les personnes en recherche d'emploi, les professionnels du maintien à domicile ne disposant pas de véhicule.

L'offre de mobilité douce est en outre insuffisante dans les territoires urbains, créant là-aussi des enjeux de mobilité.

Premières pistes :

- Réflexion collective sur le développement de l'offre de mobilité disponible sur certains territoires

Mobilité

L'accompagnement des publics les plus éloignés pour lutter contre l'isolement

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Les deux **plateformes de mobilité du département**, mises en place par l'association Transition et la CA Pau-Pyrénées, qui proposent aux personnes en parcours d'insertion un accompagnement pour lever les freins à l'emploi liés à la mobilité
- Les **conseillers mobilités** de l'association Transition, qui informent et accompagnent les usagers dans l'utilisation des offres de mobilité disponibles sur les territoires



Evaluation générale

L'enjeu de **la connaissance et la visibilité des dispositifs** par les publics (**mais aussi par les institutionnels**) est central. Des offres existent pour répondre à des besoins marqués (bus pour les déplacements interurbains, TAD pour les déplacements des personnes âgées), mais sont parfois trop peu utilisées du fait d'une méconnaissance des publics.

L'enjeu de **l'accompagnement des usagers à l'utilisation des dispositifs** existants est également majeur. De nombreux freins à l'utilisation des dispositifs sont observés : non-maîtrise des outils informatiques / d'achat de tickets, problèmes psychologiques liés à l'isolement...

Premières pistes :

- Accompagnement accru des usagers dans la connaissance et l'utilisation des dispositifs
- Formation des professionnels et institutionnels à la connaissance de l'ensemble des dispositifs existants



08.

Petite enfance et éducation

Petite enfance et éducation

Tissu partenarial

Dynamiques partenariales en place :

- De **nombreux acteurs** institutionnels et associatifs impliqués sur la thématique de l'éducation et de la petite enfance.
- Un travail d'échanges entre **la CAF et l'Education Nationale** concernant les jeunes en difficulté scolaire a été initié au cours de l'année 2023.
- De nombreux **partenariats et conventions établis entre la CAF et les collectivités locales** via les Conventions Territoriales Globales
- Des **synergies qui pourraient s'accroître** entre les acteurs pour proposer un accompagnement global et continu des publics le plus en difficulté.
- **Contractualisation départementale** de prévention et de protection de l'Enfance entre l'Etat et Conseil Départemental.
- Expérimentation **du comité départemental pour la protection de l'enfance** (CDPE) composé de l'Etat, du conseil départemental, des procureurs de la république, des tribunaux judiciaires, et de nombreux acteurs en lien direct avec la protection de l'enfance.



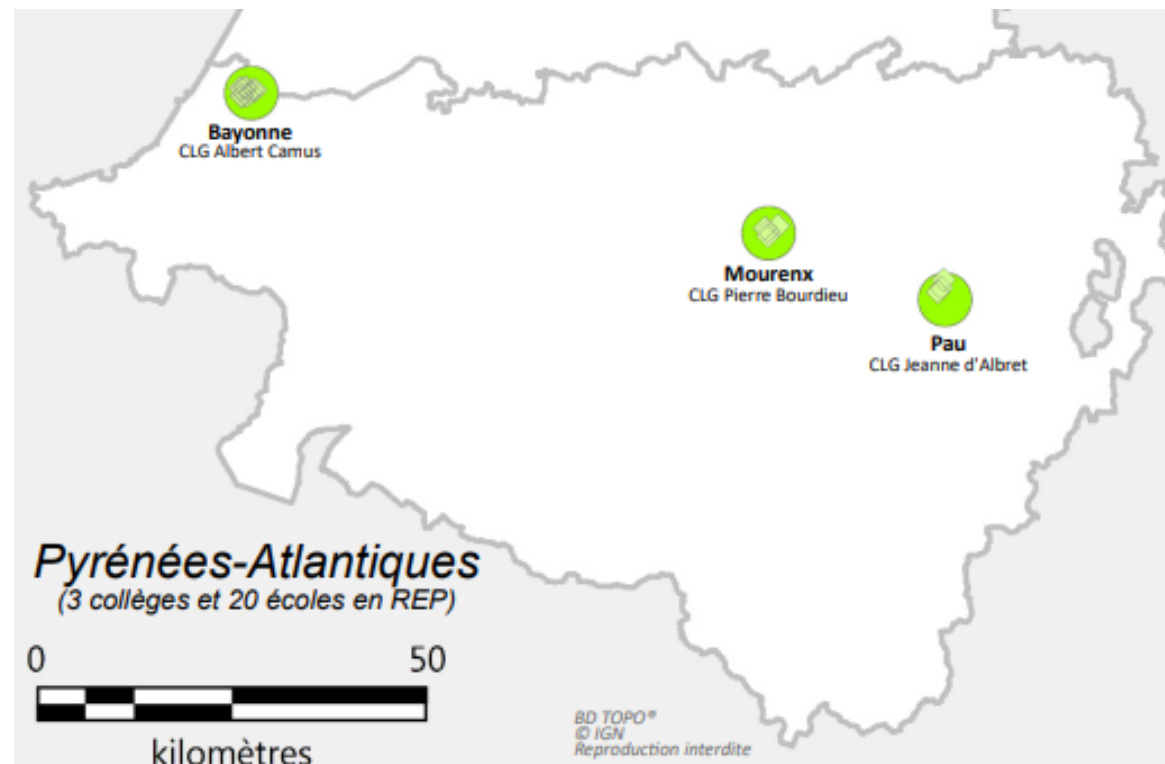
Petite enfance et éducation

Un système éducatif primaire et secondaire de qualité, avec des disparités

3,4 % de la population de 25-64 ans du département a quitté l'école avant la fin du collège, contre 5,4 % au niveau national

- Le système éducatif primaire et secondaire des Pyrénées-Atlantiques affiche de bons résultats à l'échelle nationale, ce qui représente, à long terme, une rupture du cercle de la pauvreté. En effet, à titre d'exemple, les lycées du département affichaient un taux de réussite au Baccalauréat général et professionnel de 98,8 % et 92,6 % en 2021, contre respectivement 93,8 % et 84,8 % à l'échelle nationale (Source : INSEE, 2022).
- Par ailleurs, le taux d'illettrisme (aux quatre degrés) du département est inférieur à 9 % chez les 16-25 ans contre plus de 11 % sur l'ensemble du territoire métropolitain + DROM (Source : Note d'information DEPP 2022).
- Néanmoins, des nuances doivent être apportées à ce constat, au regard notamment de la situation dans les QPV des agglomérations du département. Par exemple, près d'1 élève sur 3 vivant dans le QPV Saragosse (Pau) a un retard scolaire en classe de 6ème contre 1 sur 10 sur l'ensemble de la commune (Source : COPIL projet social La Pépinière).

Les établissements publics du territoire situés en réseau d'éducation prioritaire (REP)



Etablissements publics en réseaux d'éducation prioritaire (REP) :

- collèges en REP
 - ◆ écoles en REP+
 - collèges en REP+
 - ◆ écoles en REP
- département

Source : Académie de Bordeaux, 2021

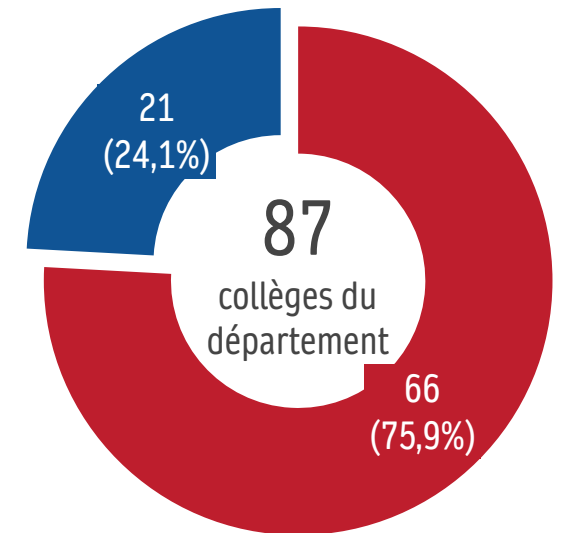
Petite enfance et éducation

Une analyse des IPS des établissements basques et béarnais qui confirme le (très) bon état du système éducatif départemental

- L'Indice de position sociale (IPS) d'un établissement scolaire résume les **conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement**. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements.
- **L'analyse que l'on peut réaliser à partir des IPS des établissements basques et béarnais confirme l'enseignement précédent sur la qualité du système éducatif départemental. Une grande majorité des établissements situés dans le département des Pyrénées-Atlantiques affiche des IPS qui dépassent la moyenne nationale.**
- Par ailleurs on constate que, parmi les 87 établissements du département, **seulement deux présentent un IPS inférieur à 81** (le Collège Sainte Bernadette de Pau et le Collège Albert Camus de Bayonne). Ce seuil place ces établissements parmi les 10 % des établissements français avec les IPS les plus bas. **76 % des établissements du département possèdent un IPS supérieur à la moyenne nationale**. Cette situation suggère que la grande majorité des écoles et des collèges des Pyrénées-Atlantiques accueille des élèves vivant dans des conditions socio-économiques et culturelle favorables.
- Enfin, il est important de noter que les IPS ne fournissent qu'une mesure globale des données socio-économiques et culturelles, ce qui ne rend pas compte des bons résultats scolaires obtenus par des établissements à indice de position sociale moyen faible. Il s'agit simplement d'un indicateur de la favorabilité du contexte familial à la réussite scolaire.

L'IPS moyen des collèges du département est de **108,4** contre 103,4 au niveau national

Répartition des établissements du département par IPS par rapport à la moyenne française



■ IPS supérieur à la moyenne nationale (103)

■ IPS inférieur à la moyenne nationale (103)

Source : data.gouv.fr

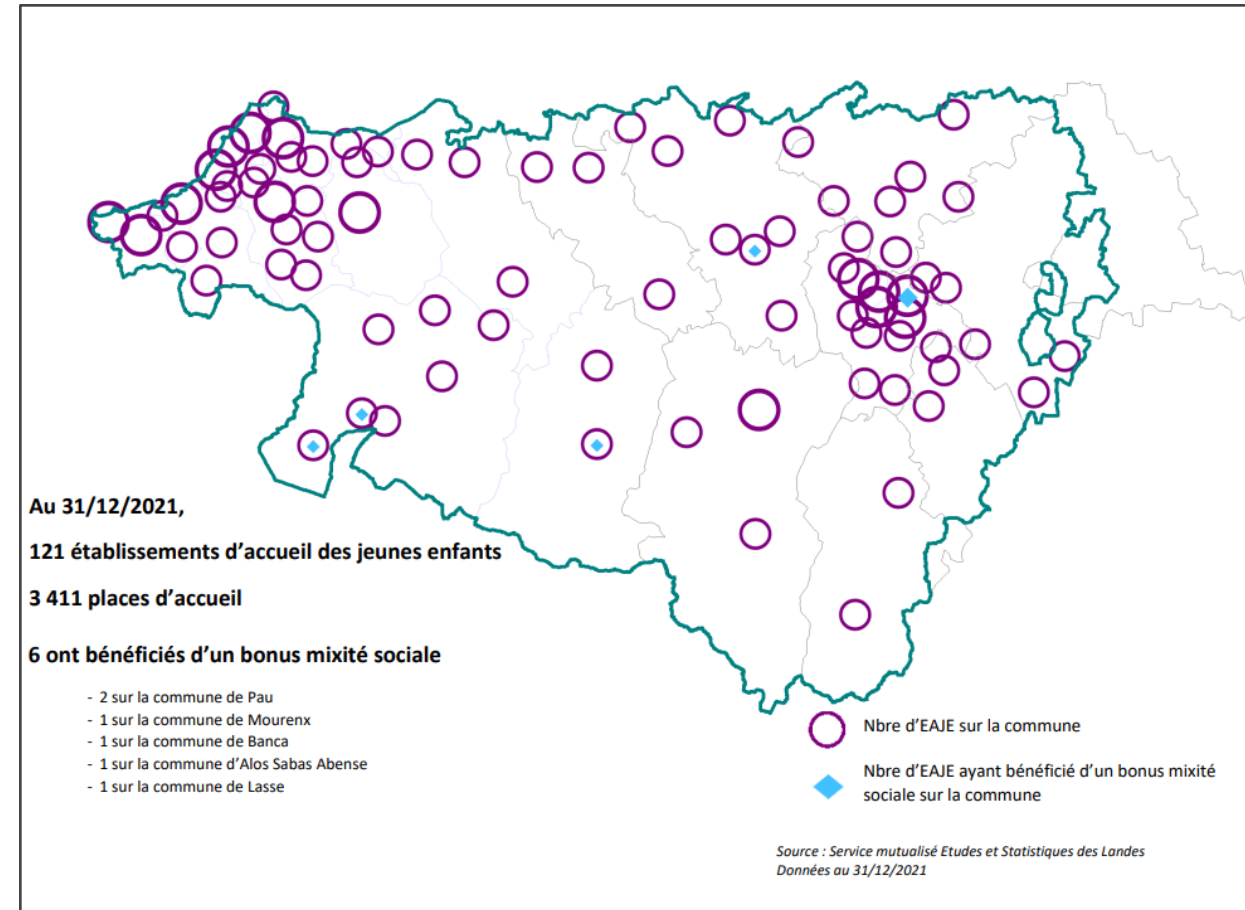
Petite enfance et éducation

Une bonne capacité d'accueil globale des enfants sur le territoire, malgré la polarisation des EAJE qui entraîne des disparités importantes

9,1 % des enfants de deux ans sont scolarisés à la rentrée 2020-2021 dans les Pyrénées-Atlantiques, contre 7,3 % au niveau régional

- On observe au global une bonne capacité d'accueil des enfants basques et béarnais sur le territoire départemental. Le taux d'équipement en accueil collectif pour l'accueil des enfants d'âge préscolaire est de 20,3 places pour 100 enfants nés au cours des 3 dernières années au 31 décembre 2019, contre 16,3 pour la Région Nouvelle-Aquitaine et 19,8 pour la France métropolitaine (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine, 2023).
- Ce constat cache néanmoins des **disparités territoriales fortes, avec la concentration des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur les pôles économiques et démographiques du territoire**. Ainsi, 3 SDSEI apparaissent particulièrement sous-dotés en termes d'EAJE, ce qui peut conduire à des freins majeurs pour la recherche d'emploi par exemple : Pays des Gaves, Haut Béarn, Est Béarn (Source : Observatoire des Pyrénées-Atlantiques, 2023).
- En plus de ces difficultés, on peut noter également l'enjeu du **départ à la retraite d'un nombre important d'assistantes maternelles**.

Répartition des EAJE sur le territoire départemental



Source : CAF

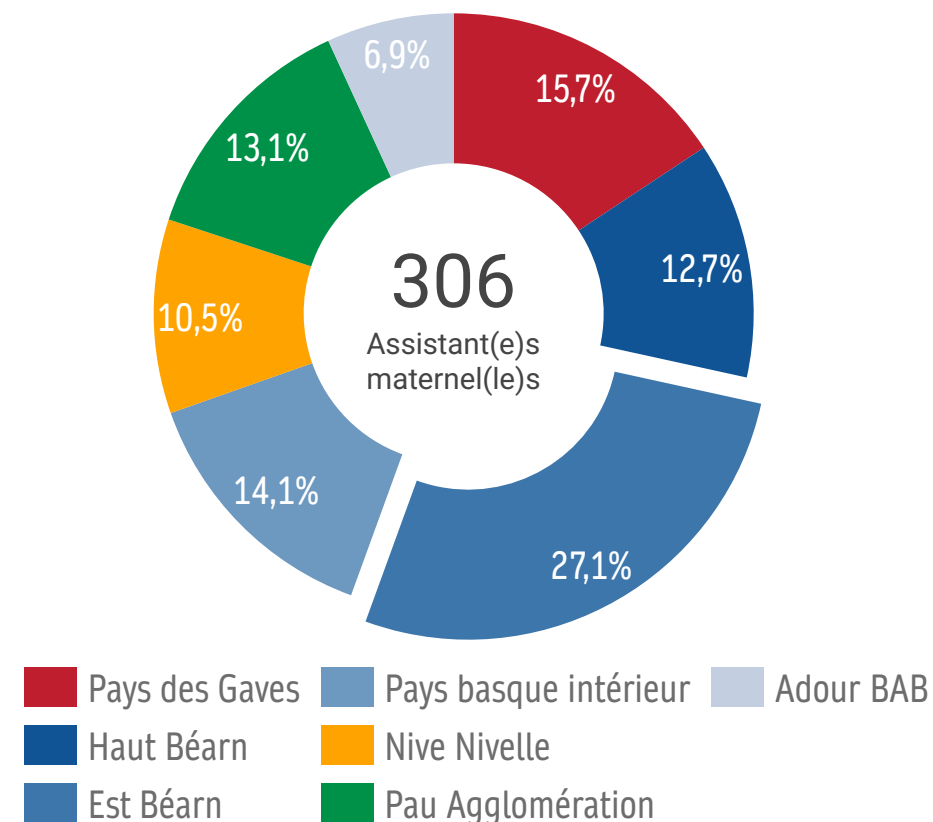
Petite enfance et éducation

Une bonne capacité d'accueil globale des enfants sur le territoire, malgré la polarisation des EAJE qui entraîne des disparités importantes

L'Est Béarn concentre à lui tout seul **27,1%** des effectifs d'assistants maternels du département

- Malgré la **sous dotation apparente de certains territoires** en termes d'EAJE, **l'offre générale semble répondre à la majorité des besoins des populations**. L'aménagement du territoire en EAJE est en réalité une **question très politique**, avec certains territoires tentés de prioriser les assistantes maternelles par rapport aux EAJE.
- A noter tout de même **l'arrivée marquée de crèches privées à but lucratif**, qui **représentent parfois l'unique solution de garde des enfants en bas âge dans certains territoires**, posant ainsi des enjeux en termes de capacité des parents à avoir recours à ce service.
- Il est aussi nécessaire de souligner que 2 crèches du département ont été **labellisées AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle)** dans le cadre d'un travail engagé avec la cité éducative de Pau. Ces crèches à vocation d'insertion professionnelle réservent des places aux jeunes enfants (de 0 à 3 ans) **de parents en situation de recherche d'emploi**, volontaires pour s'engager dans une recherche intensive. Les crèches concernées sont celles des centre sociaux « **Joyeux Béarn** » et « **la Pépinière** », tous deux situés à Pau.

Répartition des assistant(e)s familiaux par EPCI



Source : Bilan d'étape – Schéma départemental Enfance famille (Novembre 2022)

Petite enfance et éducation

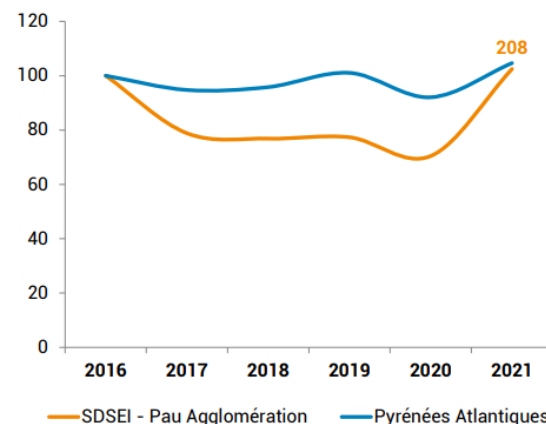
Des politiques départementales de protection de l'enfance développées

1 383 enfants sont en placement par l'ASE en 2021 dans les Pyrénées-Atlantiques, soit une diminution de près de 19 % par rapport à 2020

- **Les politiques de protection de l'enfance semblent être très développées au niveau départemental.** Par exemple, le nombre de places pour 1 000 jeunes de 0 à 20 ans dans les établissements de la protection de l'enfance du département au 31 décembre 2020 s'élève à 7,6, contre 5,3 aux niveaux régional et national (Source : DREETS, 2022).
- **Peu d'évolutions majeures sont constatées dans ce cadre, malgré des situations qui peuvent varier en fonction des localités du département.** 5 242 enfants ont été suivis par l'ASE en 2021 dans le département des Pyrénées-Atlantiques, soit une progression de 7% par rapport à l'année 2020 (évolution à prendre avec des pincettes du fait des particularités de l'année 2020). De même, 698 jeunes ont bénéficié **d'une aide éducative à domicile (AED)** en 2021 dans les Pyrénées-Atlantiques. Le nombre de bénéficiaires est resté stable à l'échelle du département entre 2016 et 2021, à l'exception de 2020 qui présente une légère diminution. Une évolution similaire est observée pour le nombre de jeunes ayant bénéficié d'une aide éducative en milieu ouvert (AEMO) (Source : Observatoire des Pyrénées-Atlantiques, 2023).

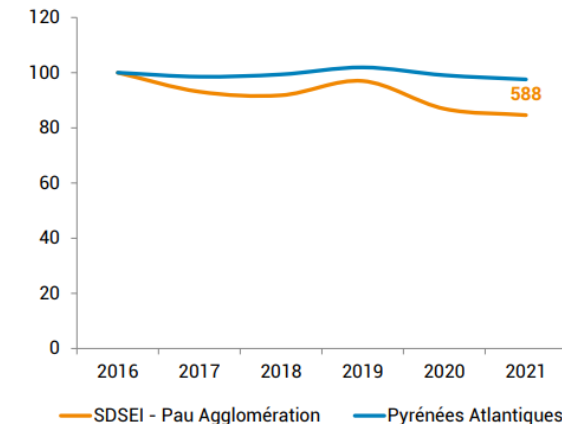
Evolution des AED (base 100 en 2016)

Source : Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques



Evolution des AEMO (base 100 en 2016)

Source : Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques



Source : Portait social des territoires de Pyrénées-Atlantiques, Observatoire des Pyrénées-Atlantiques (janvier 2023)

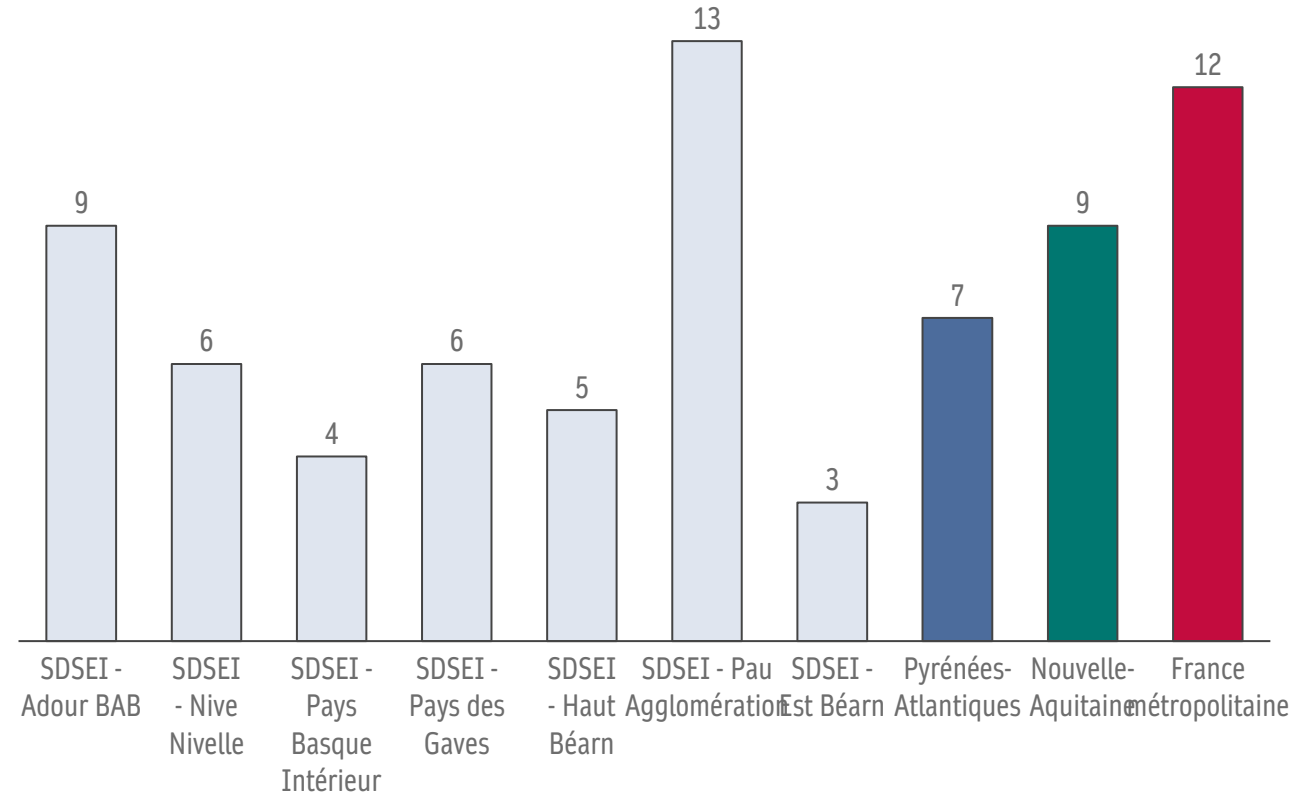
Petite enfance et éducation

Des mineurs globalement moins vulnérables qu'au niveau national, mais avec de fortes disparités selon les territoires

Près de **9 500** mineurs sont considérés comme vulnérables dans le département, dont plus du tiers sont localisés dans l'agglomération de Pau

- L'indice de fragilité / vulnérabilité des enfants dans les Pyrénées-Atlantiques est de 7, un chiffre bien inférieur au niveau régional (9) et national (12) (Source : Observatoire des Pyrénées-Atlantiques, 2023).
- **Néanmoins, on observe de grandes disparités dans l'indice de vulnérabilité des enfants à l'échelle du département.** Ainsi, il est de 9 dans le territoire de l'Adour BAB, et surtout de **13 dans l'agglomération de Pau**. Certains facteurs semblent favoriser la vulnérabilité des enfants, notamment l'appartenance à une **famille monoparentale** ou à une **famille nombreuse**.
- Cette hétérogénéité se retrouve dans le nombre de mineurs vulnérables comptabilisés sur le territoire. On en compte par exemple plus de 3 600 dans l'agglomération de Pau, soit 10 fois plus que dans le Haut Béarn (Source : Observatoire des Pyrénées-Atlantiques, 2023).

Indice de fragilité des enfants



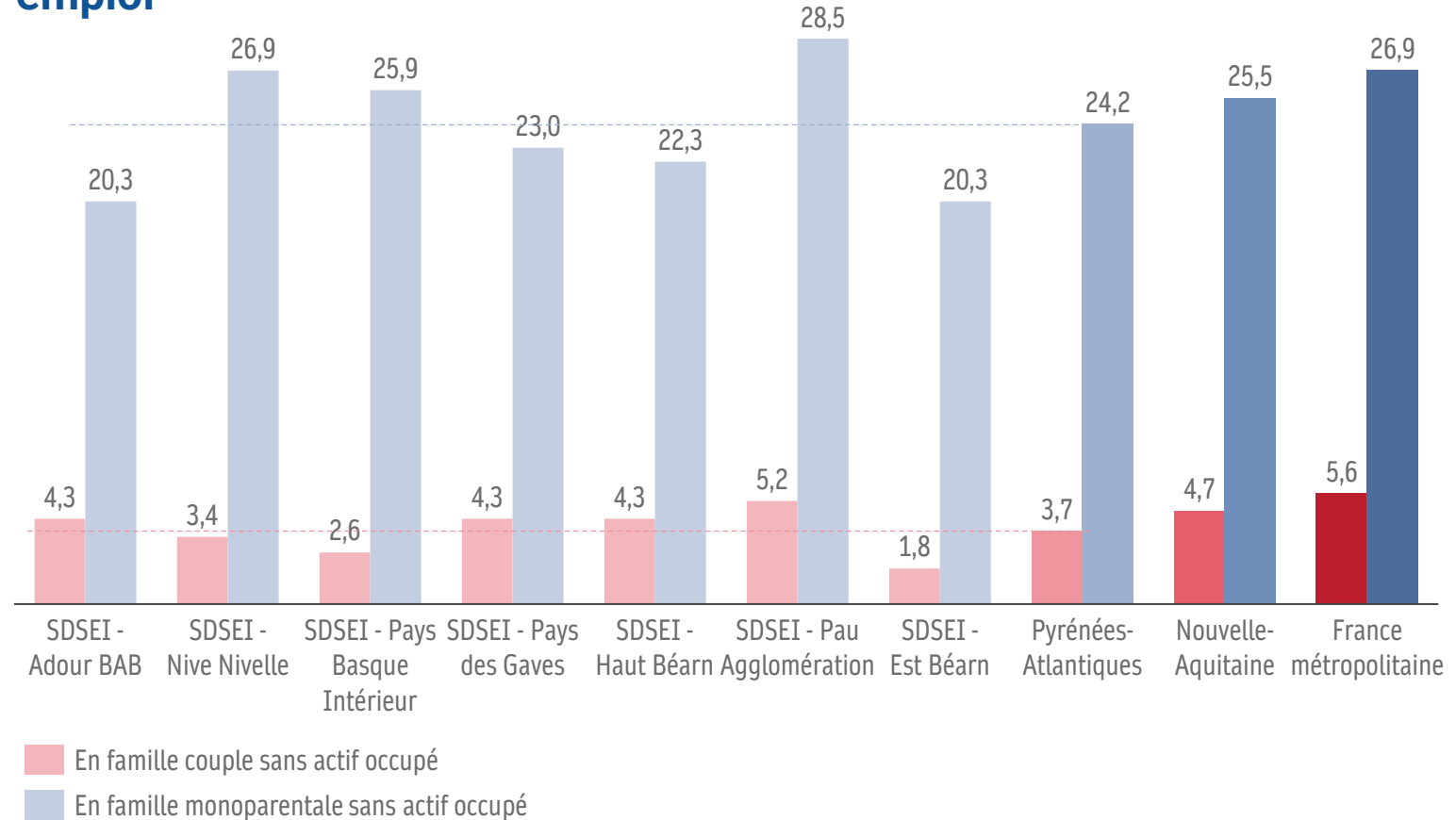
Source : Portait social des territoires de Pyrénées-Atlantiques, Observatoire des Pyrénées-Atlantiques (janvier 2023)

Petite enfance et éducation

Certains jeunes à risque accru de précarité du fait du non-emploi de leurs parents

- **Au niveau départemental, les jeunes sont moins touchés par le non-emploi de leurs parents, comparativement à ce qui peut être observé au niveau régional et national.**
- **Les chiffres cachent néanmoins de grandes inégalités en fonction des territoires du département.** Ainsi, 28,5 % des adolescents de 11 à 17 ans de l'agglomération de Pau en famille monoparentale sont touchés par le non-emploi de leurs parents, près d'1,5 point de plus qu'au niveau national et 3 points de plus qu'au niveau régional. Ce constat peut être dressé pour les territoires de Nive Nivelle et du Pays Basque Intérieur (Source : *Observatoire des Pyrénées-Atlantiques, 2023*).

Adolescents âgés de 11 à 17 ans dont aucun des parents n'est en emploi



Source : *Portrait social des territoires de Pyrénées-Atlantiques, Observatoire des Pyrénées-Atlantiques (janvier 2023)*

Petite enfance et éducation

Synthèse du diagnostic

A noter que des enjeux liés aux difficultés d'éducation sont également détaillés dans les sections « Emploi », « Logement » et « Accès au droit »

Les enjeux pour le Pacte des Solidarités, qui ressortent du diagnostic :

L'accès des population précaires aux services de garde d'enfant

Si le maillage territorial des EAJE et des solutions de garde d'enfant semble répondre à la grande majorité des besoins, **les populations les plus pauvres sont les plus concernées par les difficultés associées à l'accès aux services de garde d'enfants.**

L'accompagnement éducatif des publics les plus éloignés

Malgré le maillage assez fin du territoire et les bons résultats scolaires enregistrés, certains publics restent **éloignés du système éducatif**, enjeu majeur dans la lutte contre la reproduction de la pauvreté.

L'accompagnement des jeunes en sortie de dispositif, notamment les MNA

La sortie de dispositif d'accompagnement est un moment à **fort risque pour les jeunes de tomber dans des situations de pauvreté et de précarité**. Cette situation est particulièrement délicate pour les mineurs non-accompagnés.

Petite enfance et éducation

L'accès des populations précaires aux services de garde d'enfant

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Les **121 EAJE du département** (crèches, micro-crèches, haltes-garderies, les jardins d'enfants et établissements réalisant du multi-accueil).
- Les **assistantes maternelles** du territoire.
- Les **Relais Petite Enfance** (à Pau, Bayonne...), des lieux de proximité dédiés à l'accueil du jeune enfant.
- Les **label AVIP** sont attribués aux crèches qui réservent des places aux jeunes enfants (0 à 3 ans) de parents en situation de recherche d'emploi.
- La **démarche des 1000 premiers jours** consiste à favoriser les synergies entre acteurs en faveur de l'accompagnement des parents et de leur enfant, en identifiant les dispositifs existants et en les articulant avec les initiatives nouvelles de manière cohérente et lisible.
- La **Prestation de service ASLH** a pour but de financer les centres d'accueil de loisirs adaptés afin de mieux concilier la vie professionnelle, familiale et sociale des parents.
- La **Prestation de Service unique** versée par la CAF aux établissements d'accueil du jeune enfant.



Evaluation générale

S'il apparaît que les dispositifs de garde d'enfants semblent mailler correctement le territoire et répondre globalement aux besoins, **les populations précaires sont les plus susceptibles de se retrouver en difficulté** à cet égard, entraînant parfois des difficultés d'insertion, d'emploi... D'autant plus avec la multiplication des crèches privées lucratives implantées sur le territoire et le départ à la retraite de nombre d'assistante maternelles (même si un travail a été engagé à ce sujet dans le cadre du schéma des services aux familles).

Premières pistes :

- Développement de dispositifs comme les crèches AVIP pour favoriser la garde d'enfants des familles précaires

Petite enfance et éducation

L'accompagnement éducatif des publics les plus éloignés

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- **Programme de réussite éducative** a pour but d'apporter un soutien éducatif, culturel, sanitaire et social à des enfants âgés de 2 à 16 ans, habitant un QPV et/ou scolarisés dans un établissement d'éducation prioritaire.
- La **Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)** a pour but d'aider au financement des dépenses liées à l'entretien et l'éducation d'un enfant.
- L'**Allocation de soutien familial (ASF)** est versée par la caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) à la personne qui élève seule son enfant privé de l'aide de l'un de ses parents, sous conditions.
- L'**Allocation de rentrée scolaire (ARS)** permet de financer les achats de rentrée scolaire des enfants issus de foyer en difficulté pour un montant allant de 398 € à 434 €.
- **Service gratuit d'aide aux devoirs** pour les lycées et les apprentis dans 5 matières
- L'**Aide départementale à la restauration scolaire** des collégiens finance une partie des déjeuners des collégiens dont les familles touchent l'ARS ou sont boursières d'Etat.

Evaluation générale

Si le système éducatif départemental affiche de très bons résultats, ce sont les enfants des familles les plus précaires qui sont les principaux concernés par **des besoins d'accompagnement à la scolarité**.

Premières pistes :

- Coordination et fluidification approfondie des liens entre les services de l'éducation, mais aussi de la petite enfance, dans le but d'identifier précocement les publics les plus en difficultés et les accompagner de manière approfondie et coordonnée.
- Développement de dispositifs d'accompagnement à la parentalité pour les publics les plus éloignés / fragiles

Petite enfance et éducation

L'accompagnement des jeunes en sortie de dispositif, notamment les MNA

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Les **Contrats jeunes majeurs** sont proposés par le CD avec pour but *d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique (...)* aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des *difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre (...)* ».
- Les **Foyers de jeunes travailleurs** ont pour mission de fournir un hébergement temporaire ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif aux jeunes âgés de 16 à 30 ans. Ils accueillent prioritairement des jeunes ayant une activité professionnelle ou en voie d'insertion sociale et professionnelle.
- Le dispositif **AGIR** qui propose un **programme d'accompagnement de 24 mois dédié aux réfugiés de moins de 24 ans** pour un accès aux droits facilité (séjour, prestations sociales et familiales, santé, notamment mentale, soutien à la parentalité, compte bancaire, permis de conduire...) au sein d'un guichet unique.
- La **commission départementale d'accès à l'autonomie de jeunes majeurs**, dont la composition et les missions ont été arrêtées par un arrêté en août 2023.



Evaluation générale

Les jeunes sortant de l'ASE, et notamment les MNA, sont particulièrement **concernés par des ruptures de parcours et, en conséquence, les situations de pauvreté**. De grandes difficultés sont rencontrées pour les jeunes non-francophones et/ou en situation d'illettrisme, pour lesquels des établissements spécifiques proches des lieux de vie sont nécessaires. Les classes dédiées sont saturées, et non suffisantes pour répondre à la demande. Les **délais d'obtention d'autorisation de travail** pour ces publics sont trop importants.

Néanmoins, il est nécessaire de souligner le travail important effectué au niveau départemental à ce sujet, notamment à travers les contrats jeunes majeurs.

Premières pistes :

- Coordination accrue des acteurs engagés
- Le développement de nouveaux outils et dispositifs d'accompagnement des jeunes en sortie de dispositif, notamment dans le cadre de la commission départementale d'accès à l'autonomie de jeunes majeurs



09.

Santé et médico-social

Santé et médico-social

Tissu partenarial

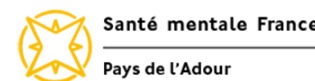
Dynamiques partenariales en place :

- L'ensemble du territoire départemental est couvert par des **Contrats Locaux de Santé (CLS)**, signe de la volonté des acteurs de travailler ensemble. Ce n'est néanmoins pas le cas pour les **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)**, qui gagneraient à se développer davantage.
- L'enjeu central repose le **renforcement des partenariats**. L'expérience acquise lors de l'élaboration des CLS révèle que, bien que l'offre de services soit disponible, les leviers d'action ne sont pas systématiquement actionnés. **Une connaissance accrue de la part de l'ensemble des acteurs des ressources existantes et la manière de les mobiliser serait bénéfique.**

Institutionnels



Associatifs



Autres acteurs

- Communes et EPCI
- CCAS / CIAS
- Etablissements médicalisés
- Etc.

Santé et médico-social

Un (très) bon état de santé général de la population basque et béarnaise

Le taux standardisé de mortalité prématurée dans le département est de **173,3 pour 100 000 habitants**, le plus faible total de Nouvelle-Aquitaine

- **La santé générale de la population des Pyrénées-Atlantiques peut être considérée comme bonne.** L'espérance de vie à la naissance des habitants du département est la meilleure des départements de la Région : 81 ans pour les hommes, contre 79,7 ans en NA et 79,4 en France Métropolitaine, et 86,4 ans pour les femmes contre 85,6 en NA et 85,5 en France métropolitaine (Source : Diagnostic PRS NA 2023).
- On constate également que **le taux de mortalité** pour 100 000 habitants est de 811 en Pyrénées-Atlantiques contre 844 au niveau régional et 855 au niveau national sur la période 2015-2017 (Source : Diagnostic PRS NA 2023).
- A noter néanmoins que **les indicateurs santé de la population basque et béarnaise semblent se dégrader** depuis la crise liée à la pandémie de Covid-19.

Espérance de vie en 2021

Source : INSEE – Estimations de population (données provisoires)

	Espérance de vie à la naissance		Espérance de vie à 60 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Charente	78,8	85,2	23,0	27,5
Charente-Maritime	78,9	85,6	23,0	27,7
Corrèze	79,1	86,1	22,9	27,4
Creuse	77,9	83,6	22,7	26,4
Dordogne	78,7	84,1	22,6	27,1
Gironde	80,6	85,8	23,6	27,7
Landes	80,2	85,7	23,8	27,9
Lot-et-Garonne	79,5	85,5	23,3	27,8
Pyrénées-Atlantiques	81,0	86,4	24,3	28,4
Deux-Sèvres	78,8	85,1	23,2	27,7
Vienne	79,6	85,7	23,5	28,0
Haute-Vienne	79,5	85,9	23,7	28,0
Nouvelle-Aquitaine	79,7	85,6	23,4	27,7
France métropolitaine	79,4	85,5	23,0	27,6

Source : Diagnostic PRS NA 2023

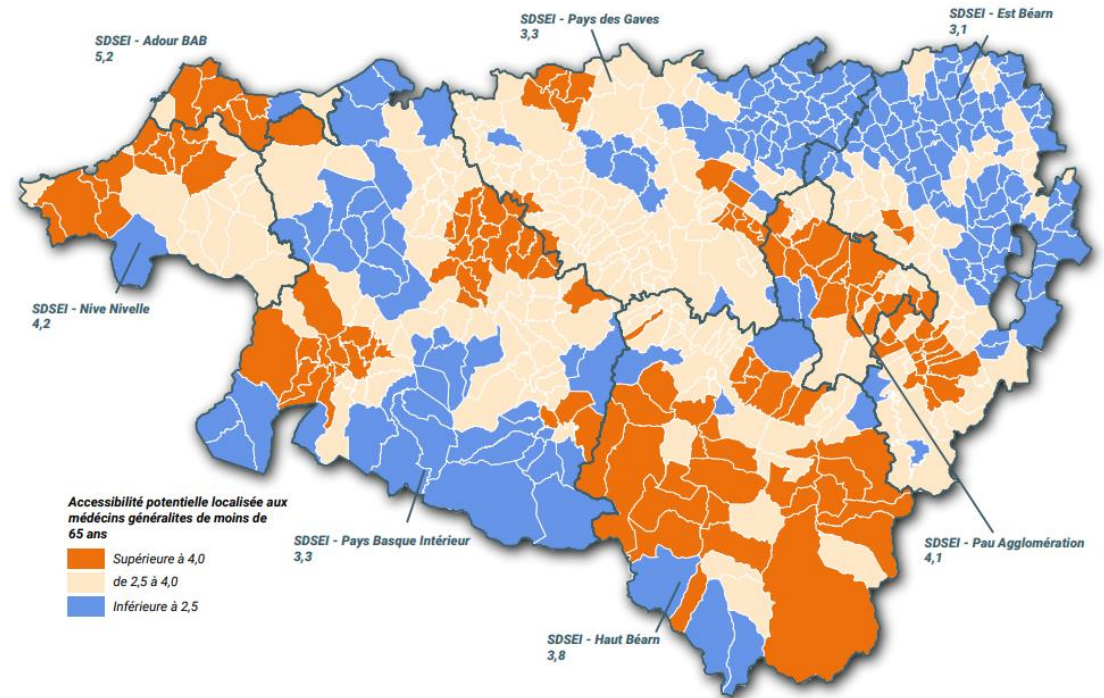
Santé et médico-social

De fortes inégalités d'accès au soin sur le territoire

- En termes de RH en santé, les Pyrénées-Atlantiques sont parmi les départements les mieux lotis de la région Nouvelle-Aquitaine. Le département possède la plus grande densité de médecins généralistes libéraux et mixtes pour 100 000 habitants en 2022 (133, contre 98 au niveau national), et la 2e plus grande densité de médecins spécialistes (131 pour 100 000 habitants) derrière la Gironde (avec une moyenne de 93 en France) (Source : *Diagnostic 2023 PRS NA*).
- Néanmoins, l'ARS souligne que le département se caractérise par une forte inégalité des différents territoires concernant l'accessibilité aux actes de médecine générale en ville, mais aussi aux services d'urgence. Près d'un tiers du territoire départemental se trouve à un temps d'accès en voiture de plus de 30 minutes du service d'urgence le plus proche (Source : *Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées, 2021*). On observe par ailleurs une véritable pénurie de médecins généralistes sur certains territoires (comme dans celui de la Soule, dans le Pays Basque).
- Comparativement au territoire basque, c'est le Béarn qui est le principal concerné par ces difficultés d'accès au soin au niveau départemental. Difficultés exacerbées par le non-recours accru des populations précaires à l'offre de soin disponible.

Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans

Sources : Drees, 2019 - Traitements © Compas



Source : *Portait social des territoires de Pyrénées-Atlantiques, Observatoire des Pyrénées-Atlantiques (janvier 2023)*

Santé et médico-social

De fortes disparités sur l'implantation de spécialistes sur les territoires du département

- Trois territoires apparaissent comme très bien dotés dans l'implantation de l'ensemble des spécialités médicales : l'Adour BAB, l'agglomération de Pau et le territoire de la Nive Nivelle.
- **A l'inverse, des territoires apparaissent en pénurie dpraticiens en exercice sur certaines spécialités.** C'est notamment le cas de l'Est Béarn, où aucun stomatologue, psychiatre, cardiologue, pneumologue ou gastro-entérologue n'est recensé.
- A noter que ces pénuries concernent surtout les spécialités de médecine libérales. Les autres professions de santé (infirmier, masseur kinésithérapeute, orthophoniste, sage-femme...) sont beaucoup moins concernés par ces pénuries (Source : Observatoire des Pyrénées-Atlantiques, 2023).

Densité de praticiens en exercice pour 1 000 habitants sur certaines spécialités médicales

Spécialités	Adour BAB	Est Béarn	Haut Béarn	Nive Nivelle	Pau Agglo	Pays des Gaves	Pays Basque Intérieur
Stomatologie	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Gynécologue	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Pédiatre	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Dermatologue	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Psychiatre	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Cardiologue	0,9	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	0,4
Pneumologue	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Gastro-entérologue	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0

Légende :

XX Moins de deux fois moins que la moyenne nationale

XX Plus de deux fois la moyenne nationale

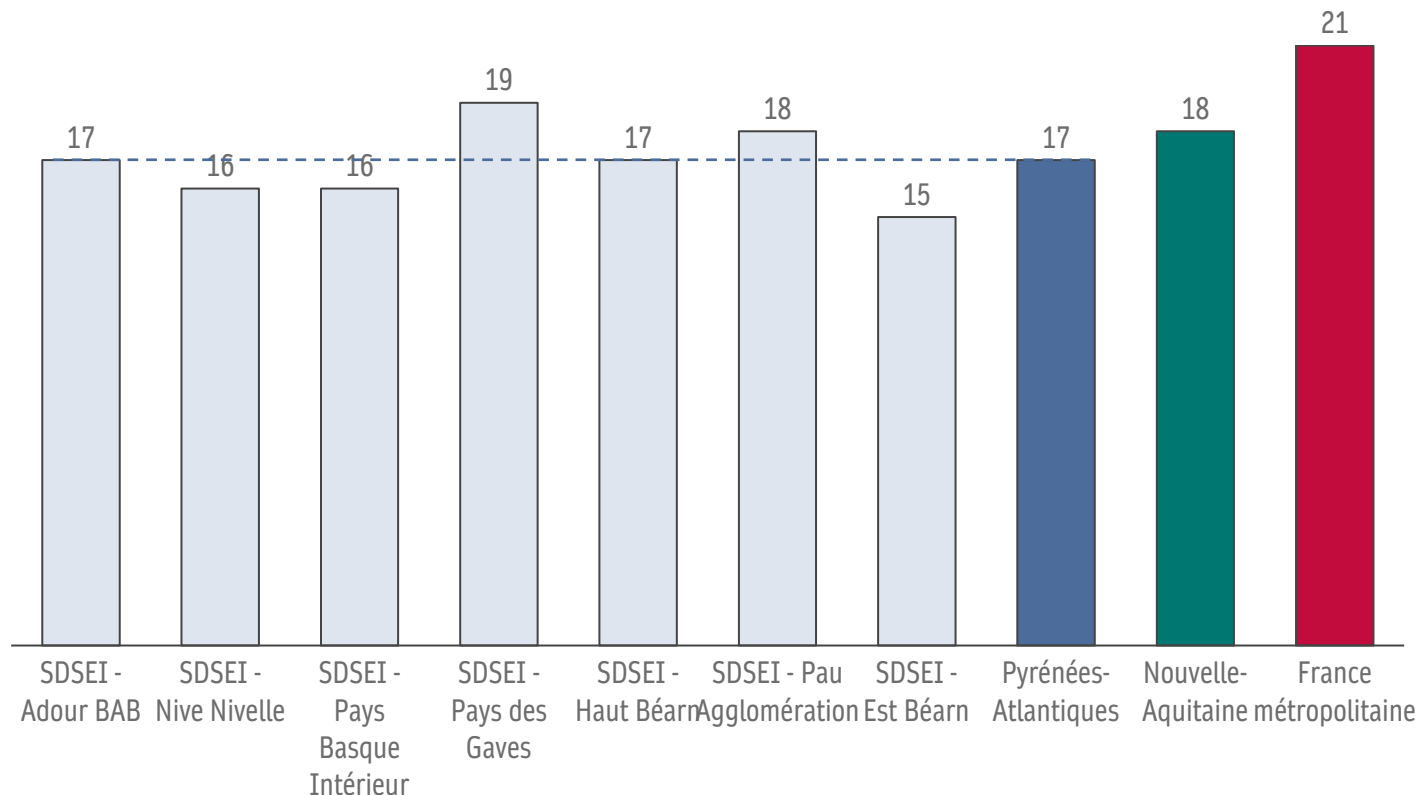
Source : Portait social des territoires de Pyrénées-Atlantiques, Observatoire des Pyrénées-Atlantiques (janvier 2023)

Santé et médico-social

Des territoires davantage concernés par des besoins potentiels en santé comme Pau Agglomération ou le Pays des Gaves

- L'observatoire des Pyrénées-Atlantiques fournit un indicateur sur les besoins en santé des populations des territoires du département, en fonction des caractéristiques démographiques, sociales et économiques des habitants de ces territoires.
- Si cet indice de besoins potentiels en santé ne préjuge pas en soi d'une demande effective de soins de la part des publics ou encore de leur recours effectif à une offre de soins, il permet d'alerter sur la possibilité d'un risque encouru.
- Ainsi, on observe que **les besoins potentiels en santé des habitants du département sont globalement inférieurs à ceux qui peuvent être observés au niveau régional ou national**. Néanmoins, **les SDSEI Pau Agglomération et Pays des Gaves enregistrent un indice des besoins potentiels en santé plus élevé que dans les Pyrénées-Atlantiques, traduisant des fragilités plus importantes**.

Facteurs des besoins potentiels en santé par territoire

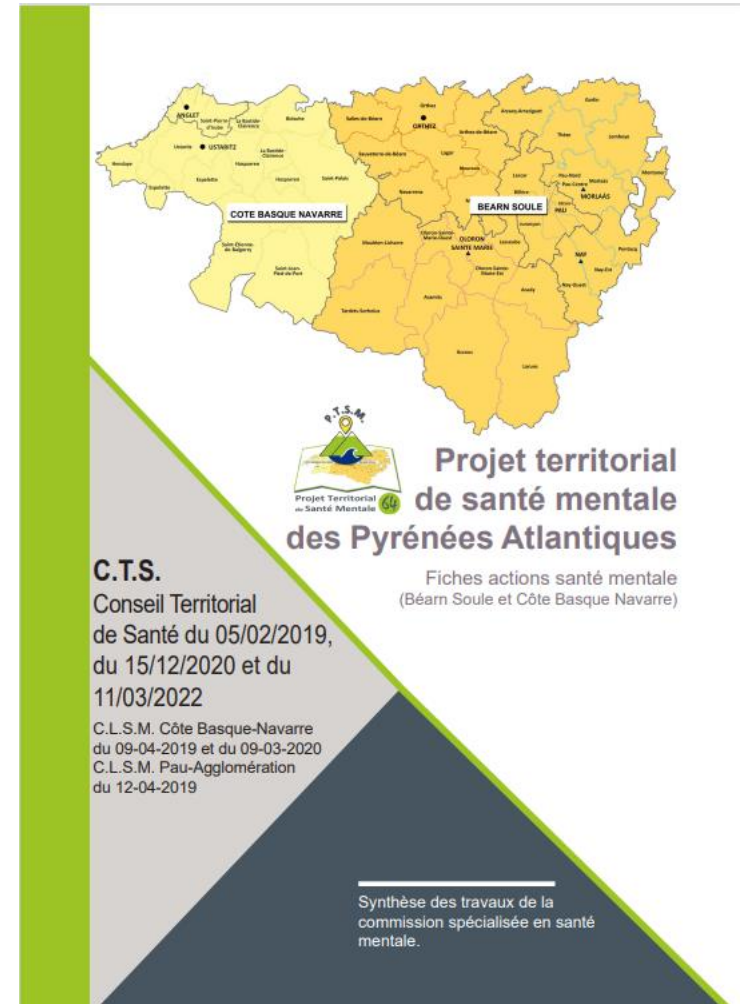


Source : Portait social des territoires de Pyrénées-Atlantiques, Observatoire des Pyrénées-Atlantiques (janvier 2023)

Santé et médico-social

La santé mentale des populations défavorisées, un enjeu à l'importance croissante

- Les professionnels de santé, ainsi que l'ensemble des opérateurs publics œuvrant sur des thématiques variées (emploi, logement, mobilité, accès au droit...) soulignent **les difficultés croissantes associées au développement de troubles psychiatriques au sein de la population basque et béarnaise, en particulier la plus défavorisée.**
- Au-delà de la **difficulté associée à la prise en charge et à l'accompagnement** de ces publics, **l'identification** de ces troubles pose également un enjeu majeur de santé publique.
- On observe une **véritable saturation des dispositifs associés.** A ce titre, la saturation des **services de pédopsychiatrie** constitue une préoccupation centrale, notamment pour les enfants relevant de la protection de l'enfance. Par exemple, les délais d'attente pour une prise en charge en Consultation Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA) dépassent souvent les six mois.



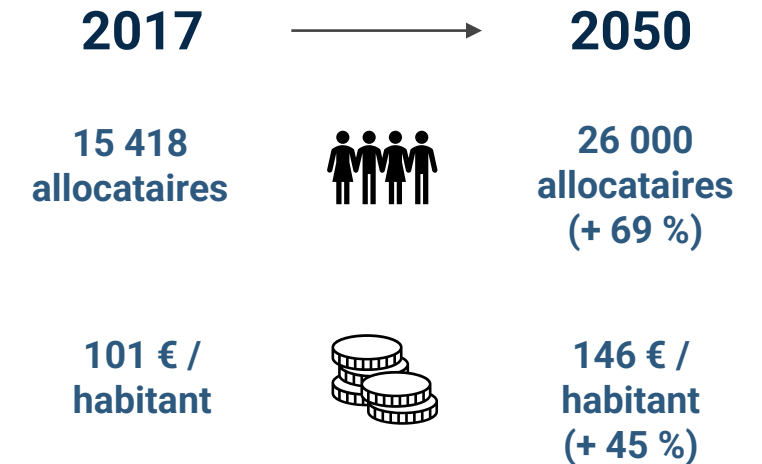
Santé et médico-social

Un vieillissement de la population marqué qui nécessite des réponses adaptées

Les 75 ans et plus représenteront **près de 20 %** de la population totale du département en 2050

- **En parallèle, la part des personnes âgées de plus de 60 ans dans le département a crû de manière constante depuis 1990.** Cette population représentait 22 % du total en 1990, contre plus de 30 % en 2019. Au niveau national, les plus de 60 ans représentent près de 25 % de la population totale. Ils sont pour près d'1/3 à vivre seuls à leur domicile, chiffre légèrement supérieur aux moyennes nationale et régionale.
- **La fragilité de ces publics peut être considérée comme significative.** L'indice de fragilité des personnes âgées de 75 ans et plus développé par l'Observatoire des Pyrénées-Atlantiques est de 15 sur le territoire départemental, contre 13 au niveau régional et 16 au niveau national, avec une **forte homogénéité entre les territoires du département.**
- **Enfin, le département des Pyrénées-Atlantiques dispose d'une faible couverture en EHPAD pour répondre au vieillissement de sa population.** On constate le **taux d'équipement en place d'EHPAD dans le département est inférieur de près de 15 % à la couverture nationale : 122 contre 141 places pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus** (Source : INSEE 2019).

Projection des besoins en Allocation personnalisée à l'autonomie en 2050 et coût par habitant



Source : Schéma autonomie 2019-2023 des Pyrénées-Atlantiques

Santé et médico-social

Au global, une offre médico-sociale qui paraît limitée, avec des inégalités dans la répartition de l'offre sur le territoire

- **De plus, l'offre médico-sociale du département apparaît comme faible comparée aux autres territoires régionaux**, que ce soit en termes d'équipement pour personnes âgées ou de places en SSIAD (voir chiffres ci-contre) (Source : Diagnostic PRS NA 2023).
- Cette situation apparaît comme d'autant plus problématique que le territoire départemental est un territoire vieillissant. **Ainsi, un effort important semble être nécessaire pour rattraper le retard pris sur le développement d'une offre de services médico-sociaux, notamment à destination des personnes âgées du territoire.**
- L'enjeu de l'offre médico-sociale pose également **la question des aidants**, difficiles à identifier et accompagner et pour lesquels les dispositifs d'accompagnement sont peu nombreux.
- A noter que **certains territoires semblent davantage touchés par ce déficit d'offre**. C'est le cas du **SDSEI de l'Adour BAB**, dont le taux d'équipement médicalisé s'élève à 82,24 contre 98,69 au niveau départemental. Un constat similaire peut être dressé concernant le taux d'équipement non médicalisé des **SDSEI du Pays des Gaves, de l'Est-Béarn et de Nive-Nivelle**, bien inférieurs au taux départemental de 8,25 (Source : *taux d'équipement Pyrénées-Atlantiques, Conseil Départemental*).

Taux
d'équipement
départemental
pour PA : **106
places pour 1
000 PA âgées
de 75 ans et
plus**

**Moins bon
total régional
avec le
département
des Landes**

Taux
d'équipement
en places de
SSIAD pour PA
et Alzheimer :
**18,4 places
pour 1 000 PA
âgées de 75
ans et plus**

**Moins bon
total régional
avec le
département
de la Gironde**

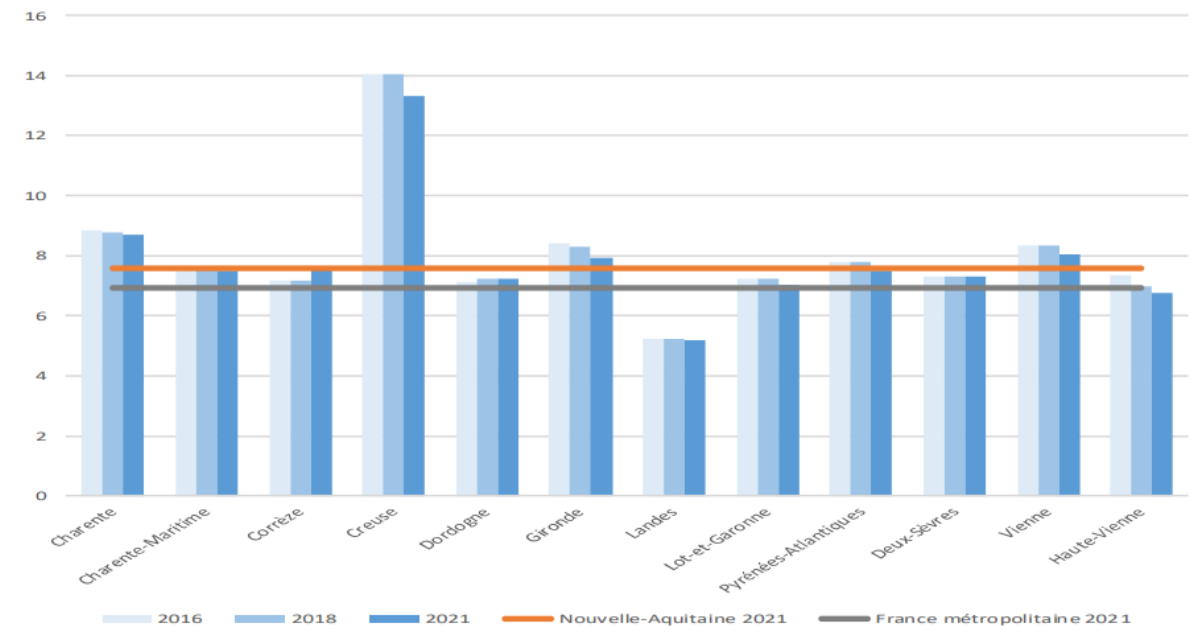
Santé et médico-social

Les personnes en situation de handicap, un enjeu clé pour le département

- **Le handicap tient une place importante dans les politiques sociales au niveau départemental.** Avec 16 833 allocataires de l'AAH au 31 décembre 2020, la part d'allocataires de **l'allocation adulte handicapés (AAH)** pour 100 personnes de 60 à 64 ans dans les Pyrénées-Atlantiques est supérieure aux taux observés aux niveaux régional et national (4,5, contre 3,8 et 3,3 respectivement) (Source : *Diagnostic PRS NA 2023*). Un constat similaire peut être dressé si l'on regarde cette fois-ci les foyers allocataires de **l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** (Source : *Observatoire des Pyrénées-Atlantiques, 2023*).
- Contrairement à ce qui peut être observé en termes d'offre médico-sociale pour les personnes âgées, le taux d'équipement en place dans les structures dédiées aux enfants, adolescents et adultes en situation de handicap **est comparable à ce qui peut être observé au niveau régional ou national, mais pourrait tout de même être amélioré** (Source : *Diagnostic PRS NA 2023*).

Taux d'équipement en places dans les structures pour enfants et adolescents en situation de handicap pour 1 000 hab. de moins de 20 ans en 2016, 2018 et 2021

Sources : FINESS au 31/12/2021 (IME, ITEP, Polyhandicapés, IEM, déficients sensoriels) – Insee, RP 2016, 2018 et 2021



Source : *Diagnostic PRS NA 2023*

Les enjeux pour le Pacte des Solidarités, qui ressortent du diagnostic :

L'accès au soin des publics précaires sur tous les territoires

Les inégalités d'accès aux soins sont marquées sur le territoire départemental, malgré une bonne densité de ressources humaines en santé. Le territoire du Béarn, tant dans ses territoires ruraux qu'urbain, est le principal concerné.

L'offre d'accueil pour les personnes âgées précaires en perte d'autonomie

Le vieillissement marqué de la population du département est amené à se poursuivre, où l'on observe un déficit d'offre d'accueil pour les personnes âgées en perte d'autonomie. La question de l'accès à ces services des populations précaires se pose.

Le non-recours au soin (notamment public handicapé)

Les populations précaires sont les principales concernées par le non-recours au soin. Ce qui aggrave les difficultés préexistantes de ces populations.

Le diagnostic et l'accès aux soins de santé mentale

La santé mentale de la population basque et béarnaise, tant du point de vue de son diagnostic que de son traitement, est devenue depuis la crise liée à la pandémie de Covid-19 un enjeu de santé publique central.

Santé et médico-social

L'accès aux soins des publics précaires sur tous les territoires

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- **Présence Médicale 64**, créé par le CD 64 et l'ARS, est un dispositif facilitant l'accueil et l'installation des internes et médecins généralistes dans le département.
- Des **bornes de téléconsultations médicales** dans plusieurs communes du Béarn.
- Les **maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)**, en développement sur le territoire départemental.
- Le **Conseil Départemental met à la disposition des bénéficiaires du RSA** au sein des SDSEI des infirmiers et infirmières de santé publique.
- **La CPAM met à la disposition des demandeurs d'emploi 40 psychologues conventionnés** sur le département afin de faciliter leurs accès aux soins de santé mentale.
- **La CPAM accompagne plus de 5 000 personnes précaires tous les ans notamment grâce aux centres d'examen de santé** portés par le dispositif « Mon Espace Santé »
- L'appel à projets visant le déploiement de **médicobus** lancé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine

Evaluation générale

L'attractivité médicale et l'accès aux soins **restent des enjeux majeurs**, notamment dans le territoire du Béarn. Les **défis liés à la prise en charge des personnes précaires sont exacerbés** dans un contexte où l'accès aux soins pose des difficultés pour l'ensemble de la population.

Premières pistes :

- Réflexion collective au niveau départemental autour de l'accès au soin des publics précaires
- Développement de politiques et campagnes de prévention et d'éducation aux bons comportements de santé

Santé et médico-social

L'offre d'accueil pour les personnes âgées précaires en perte d'autonomie

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- La **Plateforme Autonomie 64** du CD 64, qui répertorie l'ensemble des services et des aides disponibles pour les personnes âgées.
- **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**
- Les 110 **EHPAD** du département
- Les **visites à domicile** par des infirmières des SDSEI pour les personnes dépendantes
- L'offre de **logements pour personnes âgées précaires**
- Les **services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)** et les **services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)**
- Les **résidences autonomie**, pour lesquelles un appel à projets a été lancé par le Conseil Départemental (ouverture à venir de 70 places)
- Les dispositifs d'habitat inclusif, pour lesquels un AMI lancé prévoit la création de 50 places supplémentaires



Evaluation générale

Le constat **du manque de places d'accueil** pour les personnes âgées, et notamment les personnes âgées précaires, est partagé (même si le taux d'équipement en EPHAD n'est pas de la seule responsabilité du département). Une **meilleure connaissance des dispositifs par les publics et leurs proches** est aussi une piste d'amélioration. A noter tout de même la volonté majuscule du département de développer les dispositifs de maintien à domicile.

Premières pistes :

- Développement de structures d'accueil à échelle humaine
- Promotion du maintien à domicile

Santé et médico-social

Le non-recours aux soins

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Les **Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)** des centres hospitaliers du département
- Les équipes de **travailleurs sociaux**, notamment de la CPAM
- La **Complémentaire santé solidaire**
- Le service **PRISME**, un service d'interprétariat pour faciliter l'accès au soin.
- Les **centres de vaccination gratuite**.
- Le service « **Boussole des Jeunes** », qui permet une mise en relation facilitée entre les jeunes dans le besoin et le professionnel qualifié.
- Les **maraudes pour aller-vers** les populations qui nécessitent des soins
- La **Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)** des Pyrénées-Atlantiques, qui a pour but d'aider les professionnels à trouver des solutions concrètes pour faciliter l'accompagnement et la prise en charge des patients en situation complexe.
- La mise en place dès 2024 par la CPAM des **rendez-vous prévention** à quatre âges clés

Evaluation générale

La difficulté réside dans la **connaissance, la visibilité et la lisibilité de l'ensemble des dispositifs existants** pour l'accès au soin des populations. La **multiplicité des structures** rend, de plus, la coordination entre dispositifs complexe. Ces structures sont elles-mêmes concernées par un **turnover important**, ce qui augmente d'autant plus le risque de perte d'information / rupture dans le parcours des patients. De plus, on constate une **saturation de certains dispositifs**. Les PASS se retrouvent par exemple embolisées par les personnes n'arrivant pas à trouver de médecins traitants.

Premières pistes :

- Travail approfondi sur une meilleure coordination entre dispositifs et acteurs
- Favoriser les dispositifs d'aller-vers les publics en besoin de soins

Santé et médico-social

Le diagnostic et l'accès aux soins de santé mentale

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Les **Centres Médico-Psychologiques** du département
- Les **équipes mobiles** :
 - Equipe Mobile Précarité Pauvreté (CH des Pyrénées)
 - Equipe Mobile Jeunes en souffrance psychique (CH des Pyrénées)
 - Equipe Mobile d'accès aux Soins Psychologiques (CH de la Côte Basque)
 - Equipe A.C.OR (CH de la Côte Basque)
- La plateforme « **Mon Parcours Psy** », dispositif national, qui permet de bénéficier de la prise en charge par l'Assurance maladie, sur adressage d'un médecin, de séances d'accompagnement psychologique.

Evaluation générale

La **disponibilité de l'offre** de santé mentale et la **connaissance de cette offre** par les publics présentent des enjeux essentiels. **L'insuffisance de l'offre de professionnels de santé** mentale au sein de ces dispositifs, et notamment « Mon Parcours Psy », peut également être soulignée. Des **lacunes dans le maillage territorial** de cette offre constitue également un défi à relever.

Premières pistes :

- Développement de politiques de prévention
- Développement de formations sur les premiers secours en santé mentale
- Déploiement de nouveaux dispositifs d'identification et de suivi



10.

Transition écologique

Transition écologique

Tissu partenarial

Dynamiques partenariales en place :

- Une **forte dynamique partenariale** est observée sur le département en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Une **stratégie territoriale bas carbone** est coconstruite en partenariat avec les 10 EPCI du territoire.
- A souligner le **Plan de transition du CD**, approuvé dans ses principes en janvier 2023, qui vise la neutralité carbone de l'institution à horizon 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de 20 % de ses émissions en 2028 (vs 2019).
- A noter également la présence sur le territoire de **3 délégataires d'aide à la pierre**, partenaires privilégiés de la DDTM : les agglomérations des villes de Pau et Bayonne et le Conseil Départemental
- A noter enfin l'adoption à la fin de l'année 2023 du prochain **Plan Départemental de l'Habitat (PDH)**, qui aura pour objectif d'apporter cohérence et efficacité aux actions relatives au logement et à l'habitat.

Institutionnels



Autres acteurs

- Associations
- Bailleurs sociaux
- Communes Action Cœur de Ville, Petite Ville de Demain
- Etc.

Transition écologique

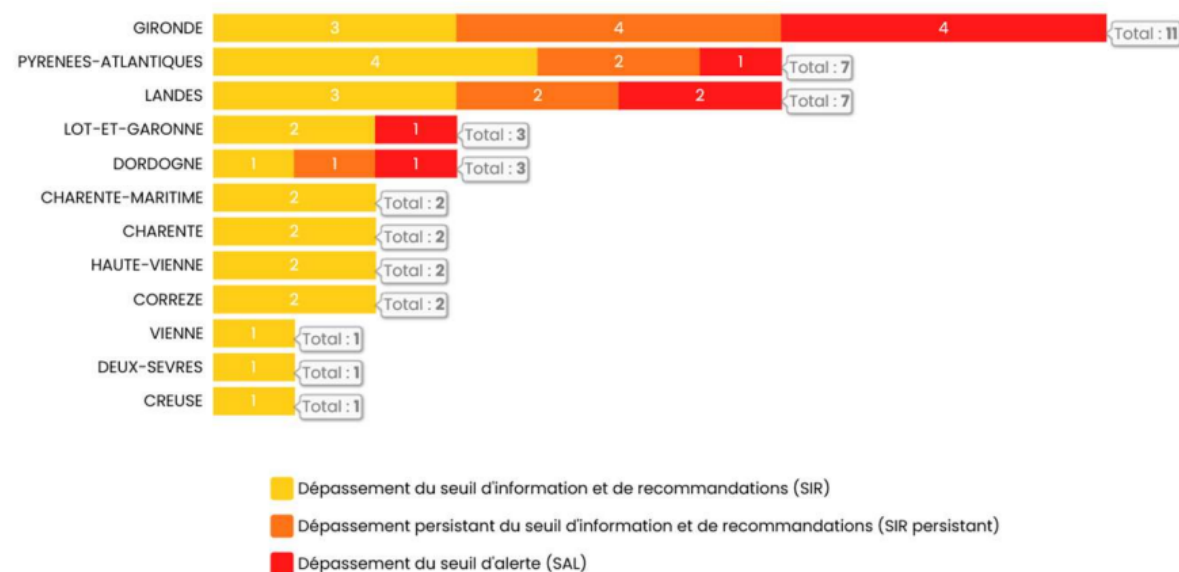
De indicateurs plutôt bons concernant les déterminants environnementaux de santé

4,2 % des décès pourraient être évités tous les ans dans le département avec le respect des recommandations de l'OMS sur les particules fines, plus faible taux régional

- **Les indicateurs de santé environnementale du département des Pyrénées-Atlantiques peuvent être considérés comme globalement bons.** La consommation de produits phytosanitaires pour l'agriculture est limitée comparée aux autres départements de la Région, excepté au Nord-Est du département (CC des Luys en Béarn, CC du Nord Est Béarn). La **qualité des eaux de baignade** est à minima considérée de bonne qualité partout dans le département (Source : Diagnostic PRS NA 2023).
- Néanmoins, **la lutte contre la pollution de l'air dans le département pourrait être améliorée.** Les Pyrénées-Atlantiques ont connu 7 épisodes de pollution de l'air extérieur en 2022, 2^e plus haut total régional (Source : Diagnostic PRS NA 2023).

Nombre d'épisodes de pollution par département en 2022

Source : ATMO NA



Source : Diagnostic PRS NA 2023

Transition écologique

La nécessaire rénovation énergétique des logements, principalement dans le parc privé

- **La rénovation énergétique des logements est un enjeu majeur du département pour les années à venir, en particulier pour les logements du parc privé.** Sur ce dernier, on dénombre environ **15 000 logements de catégorie F ou G** (dont 5 000 logements de catégorie G). Il convient de noter que parmi les 40 000 logements du parc social des Pyrénées-Atlantiques, seuls 1 000 relèvent des catégories F et G. A noter qu'aujourd'hui, les « Espaces Conseil » de France Rénov couvrent l'ensemble du territoire, et que l'intégralité du département bénéficie de la mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en Milieu Rural (OPAH RU) ou de Plan d'Intérêt Général (PIG). A noter que cet enjeu d'efficacité énergétique des logements est l'un des principaux volets du contrat d'objectifs du département.
- **L'enjeu de la rénovation énergétique des logements est intimement lié à celui de l'insalubrité.** On note un nombre de signalement en légère augmentation ces dernières années, **avec entre 300 et 400 signalements par an.** A noter que près de 95 % de ces signalements relèvent de non-conformités par rapport au règlement départemental.
- Une préoccupation émerge dans ce cadre : si l'interdiction des étiquettes de performance énergétique de classe G est mise en place dès 2025, il est peu probable que l'ANAH puisse soutenir la réalisation de travaux dans 5 000 logements d'ici cette date. Ce qui entrainerait l'absence de nouveaux baux ou le non-renouvellement des baux existants. **De nombreux propriétaires pourraient échapper à tout type de contrôle, d'autant plus que l'administration publique n'est actuellement pas équipée pour effectuer des inspections par elle-même.**

6 % Le pourcentage de résidences principales du département considérées comme des passoires thermiques, l'une des plus faibles proportions au niveau national.

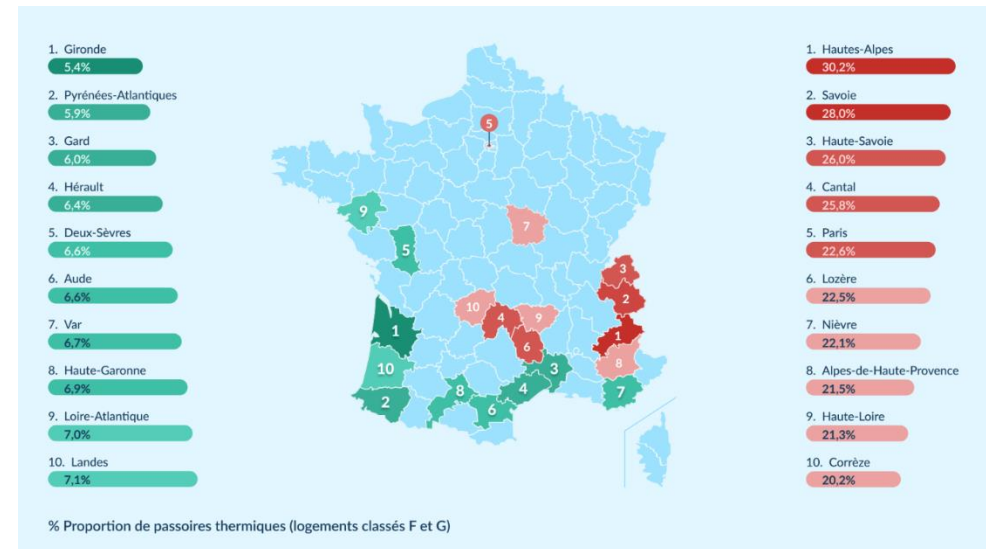
Source : Etude Effy, à partir de l'Observatoire National de la Rénovation Énergétique, 2022

Transition écologique

Les passoires thermiques souvent associées à des problématiques de mobilité pour les habitants de ces logements

- Il existe un lien de corrélation fort entre les bâtiments présentant des performances énergétiques inférieures, souvent situés dans les zones rurales, et un éloignement important des services. Ces zones sont sujettes à des problématiques spécifiques liées à la pauvreté, telles que dans le cas de La Soule. Cela se traduit par une **augmentation des coûts énergétiques pour les déplacements et le logement**.
- De plus, il n'est pas rare que ces territoires connaissent également un vieillissement de leur population, ce qui pose des défis supplémentaires en matière de logement et de **services adaptés**.
- Bien que l'infrastructure de transport soit bien développée sur le territoire, notamment autour de l'agglomération de Pau, des problèmes se posent dans le territoire Basque, notamment à cause de la hausse des prix du foncier qui rend difficile l'accès au logement, **forçant ainsi les personnes les plus vulnérables à habiter dans des zones moins bien desservies**. Cette situation entraîne des conditions de logement précaires pour les publics les plus vulnérables.
- De manière générale, **la question de la mobilité est intimement liée aux enjeux de transition écologique**, y compris pour les populations vulnérables. Le plan vélo, mis en place par le Conseil Départemental, déploie dans ce cadre des actions en direction des populations en situation de handicap et des populations en insertion.

Proportions de passoires thermiques dans les logements en France



Source : Batiweb

Transition écologique

L'accompagnement des publics précaires dans l'éco-réhabilitation de leur logement

- L'un des axes majeurs abordés par le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), avec l'investissement du Conseil Départemental, consiste à **associer la rénovation énergétique à l'utilisation de matériaux en réutilisation ou biosourcés**.
- **Les populations les plus précaires peuvent se retrouver en difficulté à cet égard, car ces rénovations sont souvent onéreuses et de nombreux propriétaires occupants ne disposent pas des ressources suffisantes pour se lancer dans ce type de travaux.**
- A noter que l'on observe sur le territoire départemental une forte **augmentation du nombre de demandes de logements sociaux**, principalement en raison de la **nécessité de maîtriser les coûts associés au logement**. Ce qui souligne l'importance d'identifier et proposer des solutions adaptées pour répondre à cette demande croissante.

Lancement des travaux d'élaboration du prochain PDH des Pyrénées-Atlantiques, le 17 février dernier



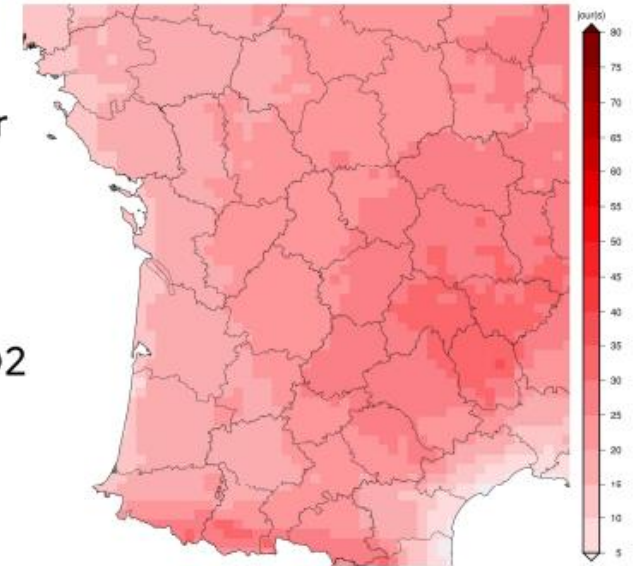
Source : Sud Ouest

Transition écologique

Les impacts du changement climatique à anticiper

- A un horizon proche (autour de 2035), une augmentation globale d'environ 1,5°C devrait être observée en comparaison de la période de référence (1976-2005) à l'échelle régionale. En plus de **l'augmentation des températures moyennes annuelles**, le nombre de jours de « **vague de chaleur** » devrait ainsi augmenter pour atteindre 30 jours en moyenne sur l'Est de la région et 10 jours sur les territoires du littoral.
- En ce qui concerne la pluviométrie moyenne, la tendance à un horizon proche semble être stable. Néanmoins, une **augmentation des épisodes de sécheresse** devrait être observée avec un nombre maximum de jours de sécheresse consécutifs allant jusqu'à 15 jours pour les Pyrénées-Atlantiques, l'un des plus faibles totaux au niveau régional (Source : Diagnostic PRS NA 2023).
- Néanmoins, **cette évolution risque d'impacter les habitants les plus vulnérables du département, en particulier les publics âgés**. Il s'agit donc d'anticiper au plus vite l'impact à venir du dérèglement climatique pour construire des réponses efficaces et pertinentes aux risques et difficultés amenés à être rencontrés. Cet impact pourrait être d'autant plus fort que certains territoires du département, notamment le Haut Béarn, sont particulièrement touchés par la **précarité énergétique des logements** (Source : Diagnostic PRS NA 2023).

Nombre de jours de vague de chaleur pour le RCP4.5 : Scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO2



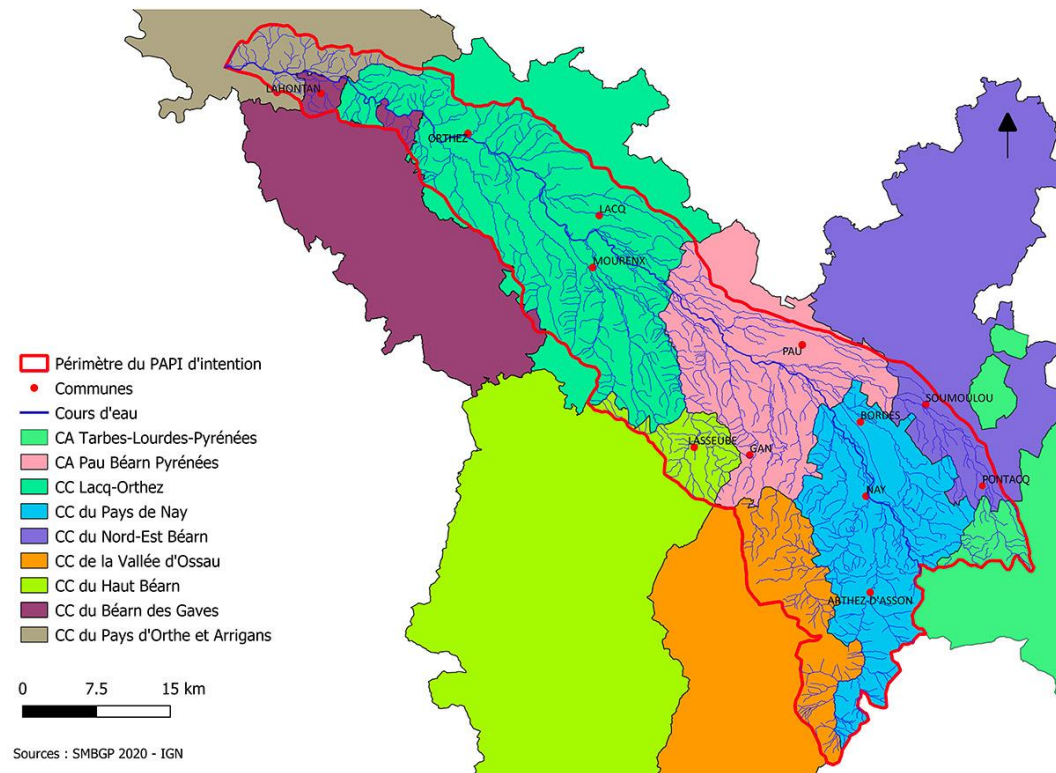
Source : Diagnostic PRS NA 2023

Transition écologique

L'accompagnement des publics précaires dans la gestion du risque inondation

- Si le recul du trait de côte (érosion du littoral) peut être difficilement associé aux enjeux de précarité – car les populations vivant sur la côte ne sont généralement pas précaires – **la question de la gestion des risques, notamment d'inondation, pourrait être étudiée sous cet angle.**
- La gestion du risque inondation est organisée autour des collectivités compétentes en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), qu'il s'agisse d'EPCI ou de syndicats mixtes. Ce sont eux, par le biais des plans d'action pour la prévention des risques d'inondation, qui portent les actions liées à la sensibilisation et la gestion des risques.
- **Les collectivités « Gemapiennes » reçoivent des subventions, mais les questions relatives au reste à charge pour les populations précaires sont peu évoquées.** Dans certains cas, comme à Salies-de-Béarn en 2018, située en zone inondable, l'intérieur des logements a dû être rénové à la suite d'une inondation, et les travaux ne sont pas toujours financés à 100 %, **ce qui pose la question de la capacité des publics les plus précaires à réaliser ces travaux.**

Périmètre du PAPI d'intention du syndicat mixte du bassin de gave de Pau



Source : Syndicat mixte du bassin de gave de Pau

Transition écologique

Synthèse du diagnostic

A noter que des enjeux liés à la transition écologique sont également détaillés dans les sections « Logement » et « Mobilité »

Les enjeux pour le Pacte des Solidarités, qui ressortent du diagnostic :

L'accompagnement des publics précaires dans la rénovation des passoires thermiques et l'éco-réhabilitation des logements

L'enjeu central de la lutte contre les passoires thermiques et la diminution de l'impact environnemental de l'habitat met à risque les publics les plus précaires **n'ayant pas les moyens de réaliser les rénovations souhaitées.**

L'impact des risques naturels pour les publics précaires

Les publics précaires et les populations habitant dans des zones à risques (notamment inondation) **sont les plus vulnérables vis-à-vis des aléas climatiques pouvant aboutir à des risques naturels d'ampleur.**

Transition écologique

L'accompagnement des publics précaires dans la rénovation des passoires thermiques et l'éco-réhabilitation des logements

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- **Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) & Programmes d'Intérêt Général (PIG)** pour la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc bâti et d'amélioration de l'offre de logements
- **Labels Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville** qui accompagnent les collectivités pour des opérations de rénovation de bâti de centres villes et d'accroissement de leur attractivité
- **Espaces conseil France Renov & Plateformes Info Energie** pour orienter et informer les citoyens
- **Aides nationales à la rénovation énergétique** : MaPrimeRénov, Eco-prêt à taux zéro, prime coup de pouce économie d'énergie, chèque énergie, aides des entreprises de fourniture d'énergie, TVA à 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique, réduction d'impôt Denormandie, exonération de la taxe foncière pour les travaux d'économies d'énergie
- **Aides locales à la rénovation énergétique** : Aide à l'amélioration de l'habitat, Bien chez soi (différentes collectivités concernées)
- Procédure de **signalement de logement insalubre**



Evaluation générale

L'ensemble du territoire départemental est **couvert par les OPAH RU & PIG**, ainsi que par les espaces conseils France Renov et plateformes info énergie. Malgré ces dispositifs, un enjeu majeur est souligné autour du **reste à charge pour les propriétaires occupants**. De plus, on constate que moins de 10 % des financements Ma Prime Renov dans le département ont servi la rénovation globale des logements (la majorité ayant permis de remplacer des chaudières). On souligne également la **difficulté à trouver des entreprises labellisées RGE** (condition ANAH) pour la rénovation des habitations.

Un **manque de maîtrise** par les collectivités des outils incitatifs à la rénovation des logements peut être constaté ponctuellement, notamment lié à la **profusion et la complexité des dispositifs d'intervention**.

Premières pistes :

- Développement d'outils incitatifs pour encourager les propriétaires occupants à entreprendre des travaux d'éco-réhabilitation
- Travail de proximité avec les collectivités pour les accompagner dans la maîtrise des outils existants
- Suivi accru des actions entreprises par les collectivités
- Communication et facilitation de la réalisation de DPE

Transition écologique

L'impact des risques naturels pour les publics précaires

Les principaux acteurs, outils et dispositifs identifiés

- Les **plans de prévention des risques (PPR)**, documents rédigés par l'Etat, qui réglementent l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés et de la non-aggravation de ces risques.
- Le **programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)**, dispositif contribuant au renforcement de la prévention des risques d'inondation sur les territoires.



Evaluation générale

Le dispositif PPR n'est pas dirigé vers les populations défavorisées en particulier, et **la question du reste à charge pour les publics précaires sinistrés reste en suspens**. C'est le droit commun qui s'applique dans de pareilles circonstances. De plus, à l'heure actuelle, on compte sur le territoire départemental **davantage d'études préalables aux PAPI** que de PAPI en tant que tels.

Premières pistes :

- Mise en avant auprès des élus des dispositifs existants
- Réflexion collective autour du reste à charge pour les populations précaires en cas de sinistre



11.

Annexes

Annexes

Liste des documents ressources utilisés pour l'élaboration du diagnostic (1/4)

Document	Organisme	Date de publication
Bilans CCAPEX	CCAPEX	2021, 2022, 2023
Bilans DALO	DDETS 64	2021, 2022, 2023
Charte prévention expulsion locative	CD 64 et Préfecture 64	Décembre 2020
Accord collectif départemental 2018-2020 sur les attributions de logements sociaux aux personnes défavorisée	Préfecture 64	Octobre 2018
Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées des Pyrénées-Atlantiques 2018-2023	CD 64 et Préfecture 64	Octobre 2018
Données INSEE Nouvelle-Aquitaine	INSEE	2023
Statistiques sur la précarité dans les Pyrénées-Atlantiques	SIAO	Juillet 2023
Diagnostic pré-opérationnel AGIR 64 : Livrable et support de présentation	Groupeement Fondation COS, Atherbea, OGFA, FASNA	Janvier 2022
Portraits sociaux des territoires	Observatoire des Pyrénées-Atlantiques	Février 2023
Projets sociaux des territoires	SDSEI	2019, 2020

Annexes

Liste des documents ressources utilisés pour l'élaboration du diagnostic (2/4)

Document	Organisme	Date de publication
Schéma Enfance, Famille et Santé Publique	CD 64	Octobre 2019
Schéma Autonomie	CD 64	Décembre 2018
Programme Départemental d'Insertion 2017-2021	CD 64	Juin 2017
Support de présentation surendettement Nouvelle-Aquitaine	Banque de France	Février 2023
Baromètre de l'inclusion financière	Banque de France	Août 2023
Rapport de l'Observatoire de l'inclusion bancaire	OIB	2022
Etude Emploi en Pyrénées-Atlantiques	Pôle Emploi	Juillet 2018
Données localisées Pôle Emploi par EPCI	Pôle Emploi	Décembre 2022
Rapport d'activité des CPAM de Pau et Bayonne	CPAM Pau et Bayonne	2021 / 2022
Analyse des besoins sociaux Pays basque	CA Pays basque	Décembre 2017
Données PDS	ARS Nouvelle-Aquitaine	Juin 2023

Annexes

Liste des documents ressources utilisés pour l'élaboration du diagnostic (3/4)

Document	Organisme	Date de publication
Implantation des EAJE sur le département des Pyrénées-Atlantiques	CD 64	Décembre 2021
Support de présentation COPIL projet social « la Pépinière »	Centre social la pépinière	Juillet 2023
Analyse Nouvelle-Aquitaine	INSEE	Décembre 2021
Panorama statistiques chiffres clés Nouvelle-Aquitaine	DREETS	Juin 2023
La demande d'emploi dans les Pyrénées-Atlantiques	Pôle Emploi	Décembre 2022
Le marché du travail en Pyrénées-Atlantiques	Pôle Emploi	Avril 2023
Programme régional pour l'accès aux soins et à la prévention des plus démunis (PRAPS)	ARS Nouvelle-Aquitaine	Juin 2023
Diagnostic PRS Nouvelle-Aquitaine	ARS Nouvelle-Aquitaine	Juin 2023
DATA minute : le RSA dans les Pyrénées-Atlantiques	DDETS 64 et AUDAP	Mai 2019
Point de vue sur le parc de logement et les grandes tendances en matière de construction neuve	Observatoire de l'habitat du Pays basque	Novembre 2022

Annexes

Liste des documents ressources utilisés pour l'élaboration du diagnostic (4/4)

Document	Organisme	Date de publication
Les entreprises en Nouvelle-Aquitaine	Banque de France	Août 2023
Atlas social des jeunes Nouvelle-Aquitaine	OCARINA et ORS	Juin 2023
Rapport d'activité 2022	Infodroit	2023
Schéma départemental d'amélioration de l'accès des services publics	CD 64 et Préfecture 64	Septembre 2017
Statistiques IPS – Collèges de Pyrénées-Atlantiques	DDEN 64	2022
Les QPV en Nouvelle-Aquitaine – Une diversité de situations, la pauvreté en commun	INSEE	Octobre 2023
Taux d'équipement médicalisé et non-médicalisé du département des Pyrénées-Atlantiques	CD 64	Octobre 2023



Dénouer les problématiques complexes est un art

2 rue des Italiens, 75009 Paris
contact@cmi-strategies.com
www.cmi-strategies.com

Votre contact :

Marie-Charline Pacquot
mc.pacquot@cmi-strategies.com
06 42 90 47 31